Le Monde

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 16042 – 7 F

SAMEDI 24 AOÛT 1996

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

L'Allemagne et la France se félicitent des baisses de taux d'intérêt

LES GOUVERNEMENTS français et allemand se sont félicités, jeudi 22 août, des décisions de la Bundesbank et de la Banque de France d'abaisser leurs taux directeurs. Cette détente monétaire a été bien accueillie par les opérateurs des marchés financiers. Elle a permis d'apaiser les tensions récemment apparues sur le marché des changes européen, notamment sur la parité franc-deutschemark. Selon les experts, le franc n'est pas à l'abri de nouvelles turbulences dans le cas où la reprise de l'économie tarderait à se manifester. Le ministre de l'économie et des finances, Jean Arthuis, a révisé à la baisse les perspectives de croissance en France pour 1997. Il mise désormais sur une hausse du produit intérieur brut comprise entre 2,25 % et 2,5 %.

Lire page 9

Le pouvoir choisit la force face aux sans-papiers

● Les 300 Africains réfugiés dans l'église Saint-Bernard ont été évacués, vendredi matin, par les forces de l'ordre. Les célibataires seraient expulsés dès samedi. ● A la veille de la rencontre de Brégançon, M. Chirac avait recommandé la fermeté à M. Juppé. ● La gauche prépare une manifestation

LES FORCES DE L'ORDRE sont intervenues sur ordre du ministère de l'intérieur, vendredi 23 août à 7 h 30 du matin, pour évacuer les trois cents Africains sans papiers réfugiés depuis le 28 juin dans l'église Saint-Bernard à Paris.

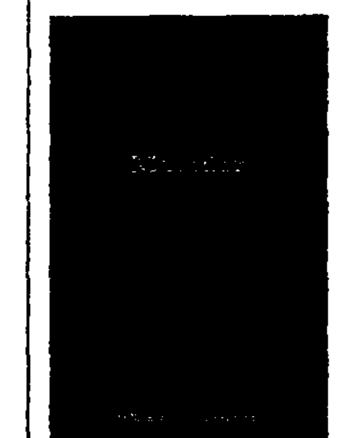
Cette intervention a donné lieu à des échauffourées à l'intérieur comme à l'extérieur de l'église. Plusieurs personnes auraient été blessées. Les grévistes de la faim, sortis pour la plupart sur des civières, ont été emmenés dans deux hôpitaux militaires. Les sans-papiers célibataires ont été conduits au centre de rétention administrative de Vincennes. Les familles ont ensuite été emmenées dans des cars de police. Les personnalités présentes ont également été évacuées *manu militari*. Une cinquantaine de personnes ont été interpellées. Un charter serait affrété d'ores et déjà pour le samedi 24 août, l'administration s'efforçant de démêler l'imbroglio juridique des dossiers des sans-papiers.

Alain Juppé avait, la veille au soir, confirmé la fermeté du gouvernement, tous en assurant qu'il traiterait certains cas avec humanité. Dans un avis rendu le même jour, que *Le Monde* publie intégralement, le Conseil d'Etat avait indiqué que, si la régularisation n'est pas un droit, l'administration dispose d'une large marge de manœuvre pour régler humainement nombre de cas individuels.

La décision de recourir à la force, après deux jours d'apparente décrispation, a été prise sur la recommandation de Jacques Chirac. Le président de la République et le premier ministre doivent se retrouver, samedi et dimanche, à Brégançon pour préparer la rentrée politique. Tandis que la gauche condamne vivement le gouvernement, la CGT avait convoqué une réunion unitaire, dès vendredi matin, pour l'organisation d'une manifestation de protestation.



Lire pages 5 et 6 et notre éditorial page 8



La nostalgie du tueur

AVEC CE NUMÉRO du *Monde* se terminent nos *« Séries noires en série »*. Après Daniel Pennac (nos éditions du 13 juillet), Jerome Charyn (20 juillet), Henri Raczymow (27 juillet), Didier Daeninckx (3 août), Thierry Jonquet (10 août) et Daniel Picouly (17 août), Marc Villard nous entraîne aux côtés d'un tueur professionnel. Sans état d'âme jusqu'au jour où sa cible est un amour de jeunesse...

L'histoire tragique au feu du présent

APRÈS LA GUERRE dans l'ex-Yougoslavie et le génocide commis au Rwanda, les Etats ont pris conscience qu'aucune paix durable ne peut être rétablie sans qu'un minimum de justice soit rendu. Ce constat inspire le projet de création d'une cour pénale internationale permanente, qui doit être discuté à l'automne aux Nations unies.

Le besoin de vérité a aussi inspiré la création, en Afrique du Sud, d'une commission chargée d'examiner les violences commises au temps de l'apartheid. En comparaissant cette semaine, les principales formations politiques, le Parti national, qui avait établi le régime de ségrégation, et le Congrès national africain (ANC), qui avait mené la lutte contre celui-ci, se sont pourtant montrées assez prudentes, tant dans l'aveu de leurs *« erreurs passées »* que dans leurs accusations réciproques. *Lire page 2*

7 h 30, les cloches de Saint-Bernard sonnent à la volée...

« LES CLOCHES, vite, les cloches ! » Il est 7 h 30, ce vendredi 23 août, et l'église Saint-Bernard réveille à la volée le quartier de la Goutte d'Or. « Ils » arrivent. Depuis quelques minutes, des escadrons de gardes mobiles et des compagnies de CRS traversent Paris, toutes sirènes hurlantes. 1 100 hommes au moins, pour une évacuation annoncée à mi-mots la veille par le premier ministre. Sur les trottoirs de l'église, des barrières métalliques sont dressées. Assis par terre, les manifestants scandent *« Français, immigrés, solidarité ! »*.

Les forces de l'ordre tentent d'accéder à la porte de l'église. Les coups de matraque pleuvent sur ceux qui sont en travers de leur route. Après avoir enjambé les grilles, ils s'attaquent aux portes. Les gendarmes mobiles sont munis de grosses tenailles rouges – des *« coupe-boulons »* – pour cisailler le grillage. Mais c'est à coups de hache qu'une vingtaine d'entre eux défoncent la porte en bois de la rue Saint-Bruno. Des personnes sont blessées, d'autres fondent en larmes. Debout devant une rangée de gendarmes, un Africain d'une quarantaine d'années lance : *« Mon père a fait la guerre pour la France ; aujourd'hui, j'ai honte pour elle. »*

Dans la pénombre de l'église, allongés à droite de l'autel, les dix Africains grévistes de la faim ne sortent plus que les yeux de leur sacs de couchage bleu. C'est leur cinquantième jour de jeûne. *« Ce mouvement et cette grève n'ont plus d'objet »*, avait déclaré, la veille au soir, Alain Juppé dans une déclaration sur toutes les chaînes de télévision. Coups de sifflet. Des jeunes militants ont entassé des chaises et des bancs devant les portes. Elles craquent sous les coups de hache. L'empilement de chaises s'écroule d'un coup. Une barrière de gendarmes mobiles est aussitôt formée autour des grévistes de la faim.

Les forces de l'ordre exposent leur plan d'évacuation : les célibataires seront évacués les premiers. Des militants hurlent : *« Ne touchez pas aux grévistes de la faim, pas eux ! »* Rien n'y fait. Une jeune fille est traînée à terre jusqu'en bas de l'autel. Les yeux et le nez piqués par un gaz lacrymogène, lâché pendant l'assaut (par les *« agitateurs »*, selon la police), le père Coindé tente de mener à bien un moment de recueillement improvisé en musique, tentative dérisoire pour repousser encore un peu l'échéance fatale.

Les femmes africaines hurlent leur rage à la face des CRS. Réclamant simplement des papiers, elles ont erré dans Paris pendant plus de cinq mois : l'église Saint-Ambroise, le gymnase Japy, l'entrepôt désaffecté de la SNCF, rue Pajol, l'église Saint-Bernard, enfin. L'une d'elles reste assise et répète d'une voix faible : *« Jeter des gaz lacrymogènes dans une église où il y a des enfants, c'est bien, ça ? »*

Emmanuelle Béart, perdue dans la houle, ne répète rien d'autre. Prenant dans ses bras un petit garçon africain en pull rouge qui ne parvient plus à pleurer tant il est affolé, elle refuse de sortir de l'église sans lui. Ariane Mnouchkine vient d'être emmenée. Le professeur Schwartzenberg et Alain Krivine, qui s'était assis devant les grévistes de la faim, sont éloignés dans une petite cour. Le Père Coindé regarde du haut de l'autel les pompiers s'activer autour des grévistes. Il fait l'inventaire des dégâts : huit portes cassées par les gendarmes. Pendant ce temps, les forces de l'ordre trient les familles et les célibataires. *« J'ai honte pour nous, pour les Français. Il me semblait qu'il y avait des négociations. On fait des déclarations et puis voilà... »*, dit le curé de Saint-Bernard.

Aude Dassonville et Erich Inciyan

TWA : des traces d'explosifs

Les enquêteurs américains auraient retrouvé des traces chimiques d'explosifs dans le Boeing de la TWA selon le *New York Times*. p. 18

Une rencontre Pérès-Arafat

Le président de l'Autorité palestinienne et l'ancien premier ministre israélien ont dialogué, jeudi 22 août, au grand dam du gouvernement de l'Etat juif. p. 3

Les demandes de France Télévision

Xavier Gouyou Beauchamps réclame une augmentation de 350 millions du budget de France Télévision et constate que France 2 souffre d'une *« érosion d'audience »*. p. 18

Le rénovateur de Salzbourg

GÉRARD MORTIER

DEPUIS 1991, Gérard Mortier dirige le Festival de Salzbourg. Ce Belge de cinquante-trois ans s'est donné pour tâche, en dépit des critiques, de renouveler la programmation de la plus prestigieuse manifestation musicale européenne.

Lire page 15

POINT DE VUE

La part de la France

par Michel Rocard

LA FRANCE ne peut accueillir toute la misère du monde, mais elle doit savoir en prendre fidèlement sa part.

Prononcée par moi en 1990, la première partie de cette phrase a eu un destin imprévisible. Elle soulignait les limites inévitables que les circonstances économiques et sociales imposent à toute démarche d'immigration, et cela d'autant plus qu'on veut la conduire dignement. Ce rappel des contraintes pesant sur les responsables politiques a été perversement interprété comme un ralliement à une doctrine d'immigration zéro qui n'a jamais été la mienne et qui serait aussi irréaliste pour la France que dangereuse pour son économie.

Au point qu'aujourd'hui cette phrase, prononcée à l'époque devant les militants et amis de la Cimade, auditoire non suspect de xénophobie, est séparée de son contexte et sert de caution tous azimuts pour légitimer l'application, sans aucune considération des droits de la personne humaine, des impitoyables lois Pasqua de 1993, qui doivent être abrogées tout comme mon gouvernement avait fait abroger la loi Pasqua de 1986.

J'ai déjà dit souvent, et je veux écrire explicitement ici, qu'on ne peut plaider pour le tout ou rien en matière d'immigration. Que nous ne puissions, à nous seuls, prendre en charge toute la misère mondiale ne nous dispense nullement de la soulager en partie. Au contraire. Dans la fidélité à elle-même, à ses principes, à son histoire, la France doit prendre loyalement, fièrement et généreusement sa juste part de cette misère. N'est-ce pas de Gaulle qui proclamait : *« C'est beau, c'est grand, c'est généreux, la France ! »* Ouvrons les yeux ! La France est la quatrième puissance économique de la planète, et quelles que soient ses difficultés actuelles, elles sont sans commune mesure avec celles de l'immense majorité du reste de l'humanité.

La France prend sa part dans la misère du monde quand elle participe au développement d'un certain nombre de pays, notamment en Afrique.

***Michel Rocard**, ancien premier ministre, est sénateur (PS) des Yvelines.*

Lire la suite page 8

Le piéton des Balkans

François Maspero continue son périple en Bulgarie, *« pays de l'hospitalité sans sourire »*. p. 7

Le progrès en débat

Un point de vue d'Alain Lipietz, directeur de recherche au CNRS. p. 8

Georges Ghosn au « Nouvel Economiste »

Le tribunal de commerce de Nanterre a préféré le plan de l'ancien propriétaire du groupe Desfossés à celui de Pierre Bergé, PDG d'Yves Saint Laurent. p. 18

Les puces de la formule 1

L'électronique a envahi les cockpits des monoplaces afin de pouvoir analyser leurs réactions. p. 12

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 250 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Dm ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 824 - 7,00 F

AMNISTIE Frederik De Klerk, au nom du Parti national (NP), principale formation politique de la minorité blanche, et Thabo Mbeki, au nom du Congrès national africain (ANC), le parti de Nelson Mandela, ont évité l'affrontement, cette semaine, devant la Commission Vérité et Réconciliation, chargée d'examiner les crimes et violences commis au temps de l'apartheid. ● LA COMMISSION, qui a le pouvoir d'amnistier, a entendu de part et d'autre des dépositions mesurées dans un souci de réconciliation, selon le vœu de M. Mandela. ● L'ONU va être saisie du projet de création d'un tribunal pénal international permanent pour les crimes les plus graves commis dans les guerres internationales et civiles. La création, ces dernières années, des tribunaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda a relancé l'idée, mise à l'étude il y a quinze ans, d'une Cour de justice pénale à compétence universelle.

La « nouvelle Afrique du Sud » privilégie la réconciliation nationale

Au cours des dépositions faites devant la commission chargée d'examiner les crimes commis au temps de l'apartheid, le Parti national, qui avait établi la ségrégation raciale en 1948, et le Congrès national africain ont évité de s'affronter

JOHANNESBURG
de notre correspondant

Faire la lumière sur les crimes de l'apartheid sans remettre en cause l'esprit de réconciliation entre les communautés noire et blanche, tel est le difficile exercice auquel se livre, depuis quatre mois, la commission Vérité et Réconciliation, présidée par Mgr Desmond Tutu, ancien archevêque anglican du Cap. Consacrée au rôle des différents partis politiques – blancs et noirs – dans les violences commises au temps du régime de ségrégation raciale, la session qui s'est achevée, jeudi 22 août, devait marquer une étape importante de ce processus de réconciliation. Or elle n'a fait qu'en souligner les limites.

Pour la première fois, les dirigeants politiques avaient l'occasion de s'exprimer devant la commission au nom de leur mouvement. Mais les intervenants se sont contentés d'exprimer un repentir forcé. Chacun est resté finalement sur ses positions, sans apporter beaucoup d'éléments nouveaux sur les crimes commis et sans perdre de vue ses arrières-pensées politiques.

Les Sud-Africains attendaient beaucoup de la déposition de Frederik De Klerk, l'actuel chef du Parti national (NP) qui fonda, en 1948, le régime de l'apartheid. L'ancien chef d'Etat a certes reconnu *« les erreurs du passé »* avec plus de netteté qu'il ne l'avait fait auparavant.

C'était une nécessité pour un parti qui a besoin de séduire une fraction de la population noire pour assurer sa survie sur la scène politique – la minorité blanche n'est pas assez nombreuse pour être une base suffisante. Mais M. De Klerk se refuse toujours à admettre que les violations des droits de l'homme faisaient partie intégrante du système de l'apartheid. Selon lui, ces pratiques n'ont jamais été autorisées en bonne et due forme : elles ont été commises à titre individuel, en dehors des consignes officielles.

CALCUL POLITIQUE

A l'intention de son électorat traditionnel, M. De Klerk a redit son soutien à ceux qui avaient servi sous le gouvernement du NP. Il a réitéré sa demande d'une application impartiale de l'amnistie en leur faveur, amnistie que peut accorder la commission Vérité et Réconciliation. Lui-même ne se reconnaît aucune responsabilité directe et personnelle dans les exactions commises sous le *gouvernement qu'il a dirigé à partir* de 1989 jusqu'aux élections de 1994, qui ont amené le Congrès national africain (ANC) et Nelson Mandela au pouvoir.

Succédant à M. De Klerk devant la commission, le vice-président Thabo Mbeki a souligné, jeudi, au nom de l'ANC, que l'apartheid avait été qualifié de « crime contre l'humanité » par les Nations unies. Il a rappelé les nombreuses exactions commmises par le régime blanc, notamment à l'encontre de son organisation. Mais M. Mbeki n'a pas cherché à répondre à l'argumentation de M. De Klerk et à provoquer un affrontement avec le NP. Fidèle à l'esprit de réconciliation incarné par M. Mandela, celui que l'on présente comme son successeur a préféré consacrer une bonne partie de son intervention à reconnaître les propres torts de l'ANC dans sa lutte contre l'apartheid.

Cette démarche répond à un calcul politique. Le pouvoir noir veut, en effet, éviter de faire apparaître la commission Vérité et Réconciliation comme un instrument de vengeance aux yeux de la minorité blanche. Depuis 1994, M. Mandela veille à ne pas heurter et à rassurer cette minorité, qui a perdu ses privilèges et qui est encore plus inquiète depuis qu'en juin le NP s'est retiré du gouvernement d'union nationale. Soucieux d'attirer les investisseurs étrangers, le pouvoir ne peut pas se permettre de raviver les tensions raciales. Il a aussi besoin de la cohésion de la nation pour faire face à une criminalité qu'il ne réussit pas à endiguer.

LE SOUCI DE L'UNITÉ NATIONALE

C'est sur cette corde sensible du déchirement possible de l'unité nationale que, lors de sa comparution devant la commission, a joué Constand Viljoen, chef du Front de la liberté, parti blanc, afrikaner, plus radical que le NP. Considéré comme un élément modérateur de l'extrême-droite, M. Viljoen a laissé entendre qu'il pourrait changer d'attitude si le gouvernement persistait dans son refus de reporter la date d'effet de l'amnistie. Ce report permettrait à des extrémistes afrikaners actuellement emprisonnés de bénéficier de cette mesure. A titre personnel, M. Viljoen s'est dit prêt à venir témoigner devant la commission en sa qualité d'ancien chef d'état-major, dans le cadre de la déposition collective préparée par les ex-forces armées.

Son supérieur de l'époque, l'ancien ministre de la défense, le général Magnus Malan, sous le coup d'un procès, a déclaré, de son côté, avoir *« la conscience tranquille. »* A ce jour, aucun dirigeant du régime de l'apartheid n'a accepté de comparaître à titre individuel devant la commission. Les demandes d'amnistie qu'elle a commencé à examiner émanent toutes de subalternes, emprisonnés ou en instance de jugement. Des hauts responsables de la police de l'apartheid n'ont pas exclu, il y a quelques semaines, de reconnaître leur responsabilité dans une série de violations des droits de l'homme. Mais c'est seulement pour se prémunir contre d'éventuelles poursuites judiciaires et aucune demande formelle d'amnistie n'a été encore déposée.

La commission Vérité et Réconciliation n'a pas cherché à renforcer la défiance des anciens dirigeants à son égard. Répondant au souci d'unité nationale prôné par M. Mandela, son vieux compagnon de lutte, Mgr Desmond Tutu, fait un usage prudent des pouvoirs de l'organe qu'il préside. Prix Nobel de la paix en 1984 pour son opposition non-violente à l'apartheid, l'ancien archevêque anglican du Cap a préféré concentrer pour le moment l'essentiel des activités de la commission aux auditions des victimes.

À SENS UNIQUE

La commission, jusqu'à maintenant, a hésité à recourir à son droit de faire comparaître les personnes mises en cause par les victimes ou les responsables du régime de l'apartheid. Mais elle a déclaré son intention d'en faire prochainement usage. Une bonne partie de la population noire verrait sans doute ce « durcissement » d'un bon oeil. Sans réclamer vengeance, une large part de cette population semble avoir le sentiment qu'elle assiste à une réconciliation à sens unique, réalisée au nom de l'intérêt national, au détriment de son droit à la justice.

Frédéric Chambon

Aveu vaut amnistie

La création de la commission Vérité et Réconciliation a été l'un des résultats des négociations qui ont conduit à l'élection de Nelson Mandela à la tête de l'Afrique du Sud, en avril 1994. Pour contrebalancer le droit à la vérité sur les crimes de l'apartheid, réclamé par l'ANC, le Parti national de Frederik De Klerk, alors au pouvoir, avait obtenu la possibilité de l'amnistie. L'accord à ce sujet fait partie des textes constitutionnels et s'applique aux exactions commises entre mars 1960 et décembre 1993.

La Commission a commencé ses travaux en avril et doit, avant décembre 1997, répertorier les violations des droits de l'homme, entendre les victimes *et se prononcer sur leur indemnisation.* Elle a aussi le pouvoir d'accorder l'amnistie à ceux qui viennent reconnaître devant elle des crimes commis pour des motifs politiques. Plus de deux mille demandes ont été déposées.

L'ANC regrette les bavures d'une « guerre juste »

JOHANNESBURG
de notre correspondant

Le vice-président Thabo Mbeki a admis, jeudi 22 août, devant la commission Vérité et Réconciliation, que le Congrès national africain (ANC) a violé les droits de l'homme dans le cadre de la lutte contre l'apartheid. Contrairement à Frederik De Klerk, qui avait fait une déposition similaire, la veille, au nom du Parti national, M. Mbeki a évoqué des faits précis. Concluant la semaine consacrée à l'audition des partis politiques par la commission, dans un centre de conférences du Cap, il a reconnu, au nom de son parti, que l'ANC avait exécuté une trentaine de ses membres entre 1981 et 1989.

Ces personnes, détenues dans une base militaire en Angola, étaient soupçonnées d'espionner pour le compte du régime de l'apartheid. De nombreux autres suspects ont été torturés et maltraités pour les mêmes raisons, a reconnu Thabo Mbeki. Depuis avril, dans le cadre de l'audition des victimes, la commission a entendu plusieurs témoins qui ont *affirmé* avoir subi de telles pratiques ou y avoir assisté.

Le vice-président Mbeki a aussi évoqué les attentats commis par l'ANC dans plusieurs villes sud-africaines, dans le cadre de sa lutte armée contre le régime de l'apartheid. Il s'est excusé pour la mort de civils à l'occasion de ces attentats. L'ANC *« regrette profondément »* la mort de ces personnes, a-t-il déclaré, soulignant que l'ANC avait pour politique de s'attaquer à des cibles militaires et non civiles.

Si la lutte contre l'apartheid a donné lieu à des débordements inexcusables, elle n'est en rien comparable à la répression menée par les anciennes forces de sécurité, souligne toutefois l'ANC dans son mémorandum de 300 pages. Il est *« moralement erroné »* de comparer les deux, affirme-t-il. La lutte contre l'apartheid était une *« guerre juste »* contre un régime perpétrant un crime contre l'humanité, a insisté M. Mbeki.

Le vice-président a évoqué les tortures infligées aux sympathisants de l'ANC détenus sans jugement et les nombreux colis piégés ou empoisonnements dont d'autres ont été victimes. Selon l'ANC, ces agissements ont été perpétrés par un réseau occulte des forces de sécurité encore partiellement en activité. Ce réseau contribuerait notamment aux violences dans la province du Kwazulu-Natal pour déstabiliser le gouvernement démocratique, affirme l'ANC. Un réseau du même genre, lié aux services *secrets militaires, serait* à l'origine de l'assassinat, en 1993, de Chris Hani, chef du parti communiste sud-africain et figure emblématique de la lutte contre l'apartheid. Sur la base de nouveaux éléments recueillis dans ce sens, l'ANC demande la réouverture de l'enquête sur cet assassinat.

F. Cha.

Un projet de Tribunal international permanent des Nations unies pour les crimes contre l'humanité

GENÈVE
de notre correspondante

La Commission du droit international de l'ONU, composée de trente-quatre experts indépendants, a récemment achevé ses travaux sur un projet de création d'une Cour pénale internationale permanente des Nations unies. Un tel tribunal, à compétence universelle, remplacerait les tribunaux *ad hoc* qui ont été créés ces dernières années par l'ONU pour juger les crimes graves commis pendant la guerre dans l'ex-Yougoslavie et au Rwanda en 1994.

Le projet avait été mis à l'étude il y a une quinzaine d'années. Toutefois, les travaux de la Commission ont longtemps piétiné, jusqu'à ce que la constitution des tribunaux de La Haye (pour l'ex-Yougoslavie) et Arusha (en Tanzanie, pour les crimes commis au Rwanda) donne une impulsion nouvelle aux réflexions sur la création d'une justice internationale permanente.

Le projet mis au point par la Commission doit être discuté au Conseil de sécurité, puis soumis pour approbation à l'assemblée générale des Nations unies, qui sera réunie à New York à partir du 15 septembre. La France a déjà proposé un très grand nombre d'amendements.

Il s'agit de juger les individus, qu'ils soient chefs d'Etat ou sans grade, responsables des *« crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité »* au cours des guerres civiles ou internationales.

Le code qui vient d'être mis au point à Genève par la Commission de droit international prévoit, parmi ces crimes, l'agression d'un pays par un autre. Par exemple, si le Tribunal international avait fonctionné du temps de la guerre du golfe, Saddam Hussein aurait pu être jugé pour l'invasion du Koweït.

RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE

Selon le président de la Commission, le professeur Ahmed Mahiou (Algérie) : *« Non seulement les Etats seront désormais au pied du mur »*, mais aucun responsable des crimes de guerre contre l'humanité ne pourra *« croire qu'il restera tranquille »*. Tous sauront qu'ils devront répondre personnellement de leurs actes, que ceux-ci soient ou non punissables par le droit de leur pays.

Le code de vingt articles adopté à Genève se différencie des conventions humanitaires de La Haye de 1907 et des conventions humanitaires de la Croix-Rouge de 1949 par le fait qu'il tient essentiellement compte de la responsabilité individuelle de tout crime *« commis de manière systématique et sur une grande échelle »*.

Selon ce code, est tenu pour responsable quiconque commet intentionnellement un crime de guerre ou contre l'humanité, ordonne de commettre un tel crime ou omet de l'empêcher ou de le réprimer, ainsi que celui qui, en connaissance de cause, fournit une aide ou une assistance au crime ou qui incite directement et publiquement à commettre un crime si celui-ci a effectivement été perpétré.

Avoir agi sur l'ordre d'un gouvernement ou d'un supérieur hiérarchique n'exclut pas la responsabilité pénale. Nul ne pourra être condamné pour des actes commis avant l'entrée en vigueur du code.

Outre l'agression contre un Etat, le code prévoit quatre catégories de crimes.

1. Les crimes de génocide. Ce sont ceux qui sont commis, ne serait-ce que partiellement, dans le dessein de détruire *« un groupe national, ethnique, racial ou religieux »*. Les mesures visant à empêcher les naissances au sein d'une communauté donnée figurent dans l'énumération des crimes de génocide.

2. Les crimes contre l'humanité. Les auteurs du code considèrent comme crime contre l'humanité *« le fait de commettre, de manière systématique ou sur grande échelle et sur l'instigation d'une organisation ou d'un groupe, le meurtre, l'extermination, la torture, la réduction en esclavage, les persécutions pour des motifs politiques, religieux ou ethniques, la discrimination institutionnalisée, la déportation de populations, la disparition forcée de personnes, le viol, la contrainte à la prostitution et toutes les autres formes de violence sexuelle »*.

3. Les crimes contre le personnel des Nations unies et les personnels associés qui pourraient être les ONG.

4. Les crimes de guerre ont déjà été codifiés par le droit humanitaire international. Cependant, le code précise que sont considérés comme tels, entre autres, la déportation, la torture, la prise d'otages, les actes de terrorisme et le fait d'utiliser *« perfidement »* les insignes de la Croix-Rouge et du Croissant rouge. Egalement criminel *« tout retard injustifié dans le rapatriement des prisonniers de guerre ou de civils »*. Il s'agit là, en somme, de toutes les définitions incontestables des crimes commis de manière massive.

Les Etats devront se prononcer lors de la prochaine assemblée générale des Nations-Unies sur les vingt articles qu'énumère le code. Outre les réticences de certains sur la création même d'un tel tribunal, d'autres Etats souhaitent que le droit coutumier international soit pris en considération.

Isabelle Vichniac

Les femmes de Monrovia attendent la présidente du Liberia

MONROVIA
de notre envoyé spécial

Pour la troisième journée consécutive, Monrovia a vainement attendu, jeudi 22 août, sa présidente. Ruth Sando Perry, qui doit diriger le Conseil d'Etat, qui tient provisoirement lieu de présidence collégiale, n'est toujours pas arrivée du Nigeria, où elle a été nommée à l'issue du sommet de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cedeao).

Jeudi matin, il y avait encore une petite foule à l'aéroport James Spriggs Payne. Mais l'enthousiasme qui régnait l'avant-veille s'était considérablement refroidi. A l'annonce de la nomination d'une femme à la tête des vestiges de l'Etat libérien, les femmes de Monrovia s'étaient précipitées par centaines vers la piste d'atterrissage, brandissant des rameaux de feuilles vertes ou des pancartes proclamant *« Women can do it »* (« les femmes peuvent y arriver »), et la plupart des hommes présents convenaient qu'en tout cas Mme Perry ne pouvait faire pire que ses prédécesseurs masculins qui ont tous échoué à contrôler les chefs de factions qui sont membres du Conseil d'Etat.

Tout ce que le Liberia compte de responsables féminines – fonctionnaires, magistrats, chefs d'entreprise – s'était donné rendez-vous autour des hangars et de la petite tour de contrôle, ravagés dès les premiers jours des combats d'avril et de mai. Cette première matinée d'attente s'était achevée par une fête improvisée, grâce à la métamorphose instantanée de la fanfare nigériane de la Force d'interposition ouest-africaine (Ecomog) en orchestre de bal.

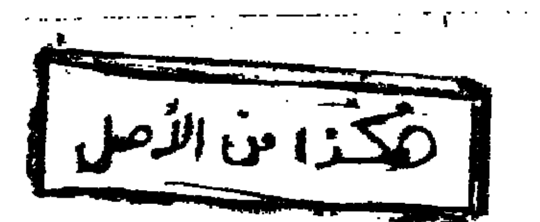
REPRISE EN MAIN

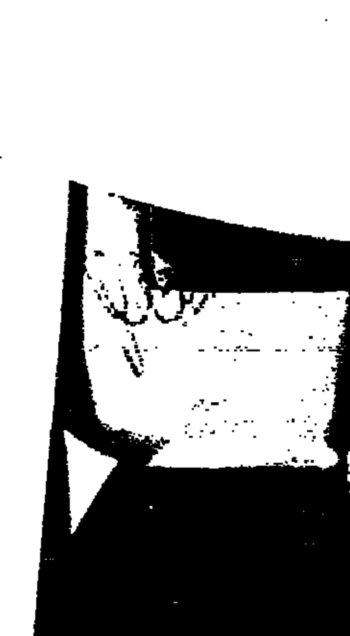
Deux jours plus tard, les femmes n'étaient plus que quelques dizaines. En revanche, les états-majors des factions étaient venus attendre leurs chefs, qui devaient partager l'avion de Mme Perry. Chaque « politique » était entouré de deux ou trois adolescents au visage fermé, vétérans de cette guerre civile qui dure depuis six ans et a fait 150 000 morts. En ville, une vingtaine de combattants de la branche krahn du Mouvement uni de libération (Ulimo), dont certains n'avaient pas dix ans, sont sortis des environs du camp Barclay, qui fut le quartier général de la coalition krahn. En civil, armés seulement de tambours à main, ces enfants ont parcouru les rues en scandant le nom de leur chef, Roosevelt Johnson, qui, espéraient-ils, devait revenir avec les membres du Conseil d'Etat.

Plus que la liesse spontanée des femmes de Monrovia, ces scènes donnent une image exacte de la tâche qui attend Mme Perry. Alors que les accords d'Abuja (Nigeria) prévoyaient un cessez-le-feu à partir du 20 août, des combats ont opposé, dès le lendemain, les deux branches de l'Ulimo, dans le comté de Bomi, près de Tubmanburg, au nord-ouest du pays. Une mission des Nations unies, qui devait étudier la reprise de l'aide humanitaire dans la région, a dû faire demi-tour.

L'explication communément admise pour la prolongation du séjour des dirigeants libériens à Abuja est que le chef de l'Etat nigérian, le général Sani Abacha, veut asseoir l'autorité de Mme Perry et obtenir des garanties de bonne conduite de la part des chefs de factions. Ce souci de reprise en main explique aussi l'arrivée, dès mercredi, à Monrovia, du nouveau chef de l'Ecomog, le général nigérian Victor Malou, comme si, désormais, les Nigérians, qui fournissent le gros des 8 500 soldats ouest-africains présents au Liberia, avaient décidé d'assumer complètement la direction des opérations.

Thomas Sotinel





Les relations s'enveniment de jour en jour entre Israël et l'Autorité palestinienne

Shimon Pérès a rencontré Yasser Arafat, au grand dam de Benyamin Nétanyahou

Yasser Arafat, président de l'Autorité palestinienne, et Shimon Pérès, ancien premier ministre israélien, se sont rencontrés, jeudi 22 août, près du point de passage d'Erez, au grand dam des autorités de l'Etat juif, qui avaient tenté d'empêcher cet entretien. Cet incident illustre le très mauvais état actuel des relations entre le gouvernement de Benyamin Nétanyahou et les Palestiniens.

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Comme « au bon vieux temps », le président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, et le chef du Parti travailliste, Shimon Pérès, se sont retrouvés, jeudi 22 août, près du point de passage d'Erez, qui sépare la bande de Gaza d'Israël. Rencontre sans grandes conséquences politiques entre les deux anciens partenaires du processus de paix, et qui aurait dû passer pratiquement inaperçue s'il n'y avait eu la soudaine décision des autorités de l'Etat juif d'interdire à l'hélicoptère de M. Arafat de se déplacer jusqu'à Ramallah, en Cisjordanie, où devait en principe avoir lieu l'entretien.

« *Affront* » aux yeux des Palestiniens, « *malheureuse coïncidence* », à en croire les Israéliens, l'incident en dit tout de même long sur l'état actuel de leurs relations. Mercredi déjà, le gouvernement Likoud, qui a fait de « *l'intégrité* » de Jérusalem son principal cheval de bataille, ordonnait la fermeture de deux bureaux de l'OLP dans les environs de la Ville sainte.

Le premier ministre israélien a cependant répété que le dialogue reprendrait « *bientôt* », lors d'une conversation téléphonique, jeudi, avec le président égyptien Hosni Moubarak, qui avait menacé d'annuler la Conférence économique du Caire sur le Proche-Orient, prévue en novembre, s'il n'y avait pas de progrès sur le dossier palestinien. Benyamin Nétanyahou a aussi annoncé la prochaine réunion du Comité de suivi des négociations.

Quelques heures auparavant, le moral était plutôt bas entre les membres du Conseil législatif palestinien, qui siégeaient à Ramallah. Le fauteuil du président était vide : les Israéliens venaient de lui interdire de survoler leur territoire. De retour de Tunis, M. Arafat se retrouvait, une fois de plus, comme un oiseau en cage à Gaza, mais juste pour quelques heures, le temps pour le gouvernement de revenir sur sa décision, prise pour des « *raisons techniques* », expliquera David Bar Ilan, au nom du premier ministre.



BANQUEROUTE IMMINENTE

A Ramallah, l'impression était tout autre. « *Ce gouvernement veut nous imposer une mentalité de domination et d'humiliation, c'est un moyen pour Nétanyahou de nous dire qu'il rejette les accords* », lançait Hanane Achraoui, « ministre » de l'éducation.

En réalité, le message de Nétanyahou avait deux destinataires : M. Arafat, pour lui rappeler que si son gouvernement a promis de respecter les accords d'Oslo, il ne devait attendre, en revanche, aucun traitement de faveur, mais aussi M. Pérès, auquel le premier ministre a reproché de s'ingérer dans les négociations de paix et de lui « *mettre des bâtons dans les roues* ». « *Vous êtes peut-être au courant, je ne suis plus au gouvernement et je ne suis pas venu ici pour attaquer le nouvel exécutif* », commentait le chef travailliste peu après son entretien avec le président de l'Autorité palestinienne. Après sa défaite électorale, M. Pérès est récemment sorti de sa léthargie politique pour rappeler, comme il l'a fait, jeudi, dans un entretien accordé au journal *Maariv*, qu'il représente tout de même la moitié des Israéliens.

C'est le deuxième incident en deux jours. Mercredi, Israël fermait deux bureaux de l'OLP dans les villages d'Abus Dis et d'Azarieh, sous prétexte qu'ils servaient de base à la police palestinienne, sans autorité dans cette zone des environs immédiats de Jérusalem. Lundi, alors que M. Pérès et les négociateurs palestiniens célébraient le troisième anniversaire de la signature des accords d'Oslo au bord du lac de Galilée, le gouvernement de M. Nétanyahou se montrait inquiet de la présence d'autres organismes comme le Conseil palestinien pour le développement et la reconstruction économique (Pedcar), depuis longtemps installés dans les quartiers proches de la ville.

M. Nétanyahou ayant fait de la fermeture des institutions palestiniennes à Jérusalem-Est la condition *sine qua non* du redéploiement de ses troupes hors d'Hébron, la ville cisjordanienne ne risque pas de voir de si tôt un quelconque mouvement des soldats israéliens. Le ministres des infrastructures nationales, Ariel Sharon, a proposé son propre plan, qui ne coïncide pas avec celui de Tsahal. Le premier ministre hésite entre les deux.

Pendant ce temps-là, la situation économique des enclaves autonomes, soumises au bouclage depuis février, ne s'améliore pas. Terje Larsen, coordinateur spécial des Nations unies, a annoncé la banqueroute, « *dans les prochaines semaines* ». Selon les chiffres du Fonds monétaire international, le déficit de l'Autorité palestinienne atteint 127 millions de dollars (635 millions de francs). Situation qui, selon M. Larsen, pourrait s'améliorer, si plus de travailleurs palestiniens pouvaient retourner travailler en Israël. – *(Intérim.)*

Les militaires birmans s'efforcent de pérenniser leur pouvoir

La junte mène de front réforme économique, pacification ethnique et chantier constitutionnel

RANGOUN
de notre envoyé spécial

L'or vif et le vert sombre : ces deux couleurs sont celles qu'affiche Swedagon, la superbe pagode de Rangoun qui, aux premières lueurs du jour, frémit des dévotions des fidèles arrosant d'eau les placides bouddhas de marbre et d'albâtre. L'or, c'est l'éclat du gigantesque « stupa » en forme de cloche qui surplombe le lieu saint ; le vert est celui des uniformes qui se mêlent à la foule de bonzes et de dévôts pour la surveiller.

De fait, dans la Birmanie d'aujourd'hui, le vert sombre veille sur l'or vif. Pieds nus et coiffé d'un chapeau de brousse, un sous-officier observe des travaux de ravalement tout en gardant un œil vigilant sur les quelques touristes flânant au long des ruelles. Ce gradé est un bavard. Se délecte-t-on du calme des lieux qu'il se lance dans un discours bien rodé sur les bienfaits de la politique de la junte au pouvoir. « *Le pays est calme*, dit-il. *Les gens font confiance au gouvernement qui rénove les temples et construit des routes.* »

A l'évocation de l'opposante Aung San Suu kyi, leader de la Ligue nationale pour la démocratie (LND), le ton se durcit : « *C'est une étrangère* [son mari est britannique]. *Les Français accepteraient-ils d'être dirigés par un Allemand ?* » Et de sacrifier à la tirade sur la « *désinformation* » dont la Birmanie est victime dans les médias occidentaux. « *Chez vous, vous vous décoiffez dans une lieu saint en signe de respect, nous on se met pieds nus : nos cultures sont différentes...* »

Mise à l'index de la communauté internationale après la répression de l'été 1988 et l'annulation de la victoire de la LND aux élections de 1990, le régime militaire birman est plus que jamais sûr de son bon droit. Usant tant de la séduction – le clergé bouddhiste est couvert de cadeaux – que de l'intimidation – « *Ecrasez les éléments destructeurs* », appellent des panneaux de propagande aux carrefours de la capitale –, la junte croit en ses chances de survie. Sa stratégie a trois volets : réforme économique, pacification ethnique, chantier constitutionnel.

Amorcée en 1993, l'ouverture de l'économie commence à produire des effets. Embouteillages naissants – mille nouvelles voitures par mois, dit-on –, hôtels en contruction, port engorgé : Rangoun n'est plus la cité léthargique et décatie des décennies de la « *voie birmame vers le socialisme* ». Le régime s'enorgueillit d'une croissance de 9,8 % – les évaluations occidentales oscillent entre 3 % et 7 % – et d'une élévation du niveau de vie (240 dollars par habitant, pour 200 en 1988).

Le caractère artificiel et précaire de ce décollage saute pourtant aux yeux. D'abord parce que le trafic de drogue (la ville de Mandalay, au centre du pays, est une plate-forme du blanchiment de l'argent sale dérivé des activités du fameux Triangle d'or) alimente une partie de ces nouveaux revenus : les recettes tirées de la vente de l'opium à l'étranger seraient supérieures à celles de toutes les autres exportations. L'économie, par ailleurs, vit sur un double marché, l'officiel et le parallèle, de sa monnaie nationale, le kyat, ce qui constitue un épouvantable casse-tête pour les investisseurs étangers. A cela s'ajoute le fait que la planche à billets tourne à plein régime afin de combler le déficit budgétaire. Il en résulte un dérapage de l'inflation – 30 % prévisible en 1996 – et des taux d'intérêt négatifs qui freinent la dynamique de l'ouverture.

Le deuxième front sur lequel le régime affiche sa sérénité est celui des rébellions des ethnies minoritaires : Karen, Karenni, Shan, Mon, Kachin, etc. Le régime a conclu des arrangements avec quinze insurrections sur seize. Il peut même se satisfaire d'avoir affaibli la dernière guérilla toujours en activité, la Karen National Union (KNU), dont les troupes de confession bouddhiste se sont retournées – incitées en cela par la junte – contre l'état-major chrétien. Ces succès restent toutefois fragiles car les négociations n'ont abouti à aucune solution politique durable mais à de simples accords techniques de cessez-le-feu. Aussi cette « *pacification* » montrerait-elle déjà ses limites : selon des sources diplomatiques, le cessez-le-feu a été rompu avec les Karenni, et connaît des tensions avec les Mon et les Kachin.

Le troisième front sur lequel s'active le régime est probablement le plus explosif car il fait l'objet d'une attention vigilante de l'opinion internationale. Il s'agit du processus constitutionnel. « *Nous ne sommes pas un gouvernement démocratique mais un gouvernement provisoire : notre objectif est d'instaurer le multipartisme assorti de l'économie de marché* », déclare le major Hla Min, un officier des services de renseignement, qui prend soin de se démarquer du « *gouvernement socialiste* » (également militaire) d'avant 1988.

> Un officier : « Nous n'aurons pas besoin de faire un coup d'Etat en cas de crise, puisque nous serons déjà à l'intérieur du système »

L'objectif politique déclaré de la junte est d'organiser des élections, une fois adoptée une nouvelle Constitution dont la rédaction est en cours au sein d'une « convention nationale ». Les travaux devraient s'achever dans « *deux ans au plus tard* », dit le major Min. Le dispositif qui se dessine est celui d'un système fortement présidentiel où l'armée se verra officiellement accorder un « *rôle dirigeant* », à l'instar du modèle indonésien.

La doctrine de la junte est en effet que l'armée est indispensable à la sauvegarde de l'unité nationale. « *Notre pays pourrait connaître une situation bien pire que celle de la Bosnie avec nos cent trente-cinq groupes éthniques* », estime le major Min. D'où l'immense mérite à ses yeux de la nouvelle Constitution : « *Nous n'aurons pas besoin de faire un coup d'Etat en cas de crise, puisque nous serons déjà à l'intérieur du système* », explique l'officier, pas peu fier de son raisonnement.

On comprendra aisément, dès lors, que la LND d'Aung San Suu kyi ait quitté, en novembre 1995, les travaux d'une « convention nationale » qui se contente, en réalité, d'avaliser les vues de militaires. Depuis, c'est l'impasse. Mise hors jeu, la toujours populaire « Dame de Rangoun » n'a d'autre choix que de tabler sur la volatilité de la situation intérieure, et sur les effets d'un isolement international qu'elle cherche à encourager en appelant les investisseurs à boycotter le pays.

Un tel pari est pourtant loin d'être gagné. Car le temps semble jouer en faveur du régime. S'il s'avère que le décollage économique se traduit bien par une hausse du niveau de vie – ce que Mme Suu kyi conteste –, sa marge de manœuvre risque de se réduire. En outre, le pouvoir est aujourd'hui suffisamment habile – mais le sera-t-il longtemps ? – pour la laisser s'exprimer devant ses milliers de fidèles, du haut de la grille de sa résidence, afin de montrer aux gouvernements étrangers tentés par des sanctions qu'il n'est pas un affreux régime totalitaire écrasant toute dissidence. De ce point de vue, les prises de parole de la « Dame » sont moins un insupportable défi à la junte que l'alibi d'un pouvoir en passe de s'aligner sur les normes de maints régimes d'Asie du Sud-Est.

Frédéric Bobin

Bill Clinton signe la loi démantelant l'Etat-Providence

WASHINGTON. Le président démocrate Bill Clinton a signé jeudi 22 août la loi d'origine républicaine démantelant partiellement le système d'aide sociale aux Etats-Unis créé dans les années 30 et développé dans les années 60 par le Parti démocrate (*Le Monde* du 2 août). Cette réforme met un terme à une aide garantie aux défavorisés. Cette aide sera désormais limitée à cinq ans maximum et sa gestion transférée de l'Etat fédéral aux Etats. De plus, la loi refuse tout bénéfice aux immigrés, en situation légale ou illégale, durant les cinq premières années de leur séjour aux Etats-Unis. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **ALGÉRIE : la création d'un Commissariat à l'énergie atomique** dont l'objectif sera la promotion et le développement de l'énergie et des techniques nucléaires et la coordination de la recherche, a été annoncée, mercredi 21 août, par le gouvernement. L'Algérie possède deux réacteurs expérimentaux : un construit en 1989 avec l'aide de l'Argentine, l'autre réalisé en 1991 avec l'aide de la Chine. – *(AFP.)*

■ **BURUNDI : la rébellion hutue tente d'imposer un blocus de la capitale** burundaise, a confirmé, jeudi 22 août, le porte-parole de l'armée. Les rebelles dissuaderaient les paysans hutus des collines alentours de ravitailler Bujumbura en fruits et en légumes. Le président, le major Pierre Buyoya, a décrété qu'il « *existait bien des moyens* » pour tenir en échec une telle tentative. Selon des témoins, l'armée a entrepris, cette semaine, des opérations dans ces collines et 38 personnes auraient été tuées, mardi, à une dizaine de kilomètres de la capitale. – *(AFP.)*

■ **CÔTE-D'IVOIRE : Charles Millon, en visite, jeudi 22 août, à Abidjan, a promis de livrer à l'armée** ivoirienne des matériels rendus disponibles par la restructuration des forces françaises. Inquiète des répercussions créées par la guerre au Liberia, la Côte-d'Ivoire estime avoir besoin de moyens (transport et transmissions) pour lutter contre le trafic de drogue et d'armes. – *(AFP.)*

■ **FRANCE-LIBYE : Tripoli souhaite entretenir « *des relations privilégiées* » avec la France**, a déclaré, jeudi 22 août, le chef de la diplomatie libyenne, après avoir souligné « *le rôle prépondérant* » joué par ce pays en Europe et en Méditerranée. Le nouvel ambassadeur de France en Libye, Mme Dallant, qui remettait ce même jour des lettres de créances à la Libye, a insisté sur l'importance du « *dialogue et de l'entente* » qu'elle a présenté comme l'orientation majeure de la politique arabe du président Chirac. – *(AFP.)*

ASIE

■ **TAÏWAN : le gouvernement de Taïwan a répondu positivement, le jeudi 22 août, à une offre de reprise du dialogue politique** formulée la veille à Pékin par Tang Shubei, directeur adjoint de l'Association pour les relations à travers le détroit de Taïwan (ARATS), qui a mené plusieurs entretiens, jusqu'en 1993, avec une instance homologue de Taipeh, la SEF. Pékin avait suspendu tout contact après que les Etats-Unis eurent, en juin 1995, accordé un visa, pour un voyage privé, au président taïwanais. – *(AFP, Reuter.)*

■ **La France a livré à Taïwan sa deuxième frégate**, en début de semaine. Aucune cérémonie n'a été organisée à Lorient, où la *Si Ning* a été construite, baptisée et mise sur cale en mars 1994. La première frégate, *Kang Ding*, a été livrée en mai. Une troisième des six commandées le sera fin 1996.

EUROPE

■ **CROATIE-SERBIE : le ministre croate des affaires étrangères, Mate Granic, est arrivé vendredi 23 août à Belgrade** en principe pour signer, avec son homologue, Milan Milutinovic, un accord de normalisation des relations entre la Croatie et la République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro). L'établissement de relations diplomatiques avait été annoncé par les présidents serbe, Slobodan Milosevic, et croate, Franjo Tudjman, lors de leur rencontre à Athènes le 7 août. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **ÉRYTHRÉE : le Conseil de Sécurité de l'ONU a sommé l'Erythrée, jeudi 22 août, d'évacuer ses troupes de l'île de Hanish**, située à l'entrée de la mer Rouge, qu'elle occupe depuis le 10 août. Cinquante soldats érythréens auraient déjà quitté l'île en vertu d'un accord passé en fin de semaine dernière entre l'Erythrée et un médiateur français. L'archipel de Hanish est revendiqué par le Yémen. Un accord signé le 21 mai sous l'égide de la France avait réglé le différend en plaçant Hanish sous contrôle international. – *(AFP.)*

ÉCONOMIE

■ **IRAN : le gouvernement iranien a adopté un programme à long terme de diversification de son industrie pétrolière**, destiné à remplacer ses exportations de brut, dont les réserves déclinent, a annoncé, jeudi 22 août, la presse locale, citant le ministre du pétrole. Selon Golamreza Agazadeh, il s'agit d'un programme en trois points qui prévoit le développement de l'industrie pétrochimique et des exportations de gaz naturel, ainsi que l'exportation de savoir-faire et de services liés à l'industrie pétrolière. « *Nous cherchons*, a-t-il précisé, *à remplacer notre brut par des produits à valeur ajoutée.* » – *(AFP.)*

■ **RUSSIE : le projet de budget pour 1997, examiné jeudi 22 août par le gouvernement, prévoit un déficit de 3,3 % du PIB et une inflation inférieure à 10 % sur l'année.** Les recettes budgétaires augmenteraient fortement, grâce à une nette amélioration de la collecte des impôts. Le financement de la dette publique reposerait moins qu'actuellement sur les bons du Trésor et davantage sur des emprunts plus longs et des euro-obligations. Selon le ministre des finances, la croissance du PIB pourrait atteindre 2 % l'année prochaine.

■ **TURQUIE : le Fonds monétaire international presse la Turquie de réformer profondément son économie** pour éviter un déparage inflationniste et une fuite des capitaux. Selon le *Wall Street Journal* qui publie l'information, le document, qui doit être présenté lundi 26 août devant le conseil d'administration du FMI, recommande notamment une réorganisation du système de sécurité sociale et de la collecte des impôts ainsi qu'une relance des privatisations.

1 % de croissance en trois mois selon le gouvernement allemand

BONN. La croissance économique en volume du produit intérieur brut (PIB) allemand a été d'environ 1 % au deuxième trimestre de 1996 par rapport à la même période de 1995, écrit le ministère de l'économie dans son rapport mensuel publié jeudi 22 août. Le gouvernement fait preuve de plus d'optimisme que les instituts de conjoncture IFO et DIW, qui estiment tous deux la hausse à 0,5 %. Les chiffres officiels seront révélés le 5 septembre par l'Office fédéral des statistiques de Wiesbaden. Le ministère de l'économie attribue la forte activité du deuxième trimestre « *au retour à un rythme normal* » après un hiver très rigoureux. « *Les signes indiquant que la pause de la croissance est en train progressivement d'être surmontée se multiplient.* » Et de citer la demande dans le secteur des produits manufacturés, qui a remarquablement progressé. Seul le bâtiment souffre toujours d'une très mauvaise conjoncture. Compte tenu du recul enregistré au premier trimestre, le gouvernement ne table que sur une croissance de 0,75 % du PIB pour l'ensemble de l'année 1996, après +1,9 % en 1995 et +2,8 % en 1994. – *(AFP.)*

Le général Lebed espère trouver un accord politique en Tchétchénie

Le cessez-le-feu, décidé par les Russes et les indépendantistes, est entré en vigueur, vendredi, dans la République caucasienne. Des patrouilles « conjointes » surveilleront son application

Après plus d'une semaine d'absence de la scène publique, Boris Eltsine a affirmé, jeudi 22 août, dans un court entretien télévisé, enregistré à l'avance, qu'il n'était pas « tout à fait satisfait » du travail du général Lebed en Tchétchénie. En critiquant l'homme qu'il avait investi de « tous les pouvoirs » pour régler le conflit, le chef de l'Etat a sans doute voulu montrer qu'il demeurait le maître de la politique russe. Un cessez-le-feu, sur l'ensemble du territoire de la République caucasienne, est entré en vigueur, vendredi à midi, heure locale (10 h, heure de Paris). Des « forces de police conjointes » seront chargées de le faire respecter. Alexandre Lebed a regagné Moscou pour y rencontrer le président Eltsine avant de retourner en Tchétchénie où il devait tenter, samedi, de trouver un accord politique avec les dirigeants indépendantistes.

MOSCOU
de notre envoyée spéciale

Après plus de neuf heures de discussions, le général Lebed, représentant du président russe en Tchétchénie, et Aslan Maskhadov, le chef d'état-major des forces indépendantistes, ont *signé*, jeudi 22 août à Novye Atagui à 35 kilomètres au sud de Grozny, un accord qui pourrait mettre fin à vingt mois de guerre. L'accord prévoit la proclamation d'un cessez-le-feu sur tout le territoire tchétchène, à compter de ce vendredi 23 août à midi (heure locale), le retrait partiel des forces russes et tchétchènes de la capitale ainsi que la création de *« forces de police conjointes »* chargées de faire respecter l'ordre et d'empêcher les *« provocations »* et les *« pillages »*.

En quittant le fief des indépendantistes, le général a annoncé qu'il reviendrait en Tchétchénie *« dans deux jours »* pour la signature d'un *« accord politique »*, dont la teneur n'a pas été revélée. La principale pomme de discorde entre la direction russe et les indépendantistes demeure le statut de la Tchétchénie, dont Moscou rejette l'indépendance, proclamée en septembre 1991 par le président tchétchène d'alors, Djokhar Doudaev. *« Ensuite nous entamerons le retrait des troupes »*, a déclaré Alexandre Lebed, lors d'une conférence de presse à l'aéroport de Khankala, base des forces russes dans les environs de Grozny.

« UNE CHANCE RÉELLE »

Selon Aslan Maskhadov, interrogé vendredi soir par Radio-Svoboda, cet accord – le troisième en deux ans – constitue une *« chance réelle de mettre fin à la guerre »*. Le chef militaire indépendantiste, qui commanda par le passé un bataillon de l'armée soviétique en Hongrie, n'a de cesse de souligner que *« le contact est bon »* avec Alexandre Lebed. *« Les précédents accords avaient été conclus avec, côté russe, des gens qui étaient les initiateurs de cette guerre et n'avaient donc aucun intérêt à la voir se terminer, tandis que le général Lebed, lui, n'a pas de sang sur les mains »*, a indiqué Aslan Maskhadov.

Les espoirs de parvenir rapidement à la paix restent néanmoins faibles. L'accord signé est ambitieux : il consacre *de facto* la partition de Grozny entre forces russes et tchétchènes, ce qui est interprété par nombre de militaires russes comme un aveu de capitulation. *« La petite Tchétchénie que personne ne pouvait même situer sur une carte, il y a peu, a infligé une défaite à la grande Russie »*, commentait la télévision publique ORT, jeudi soir, après l'annonce de la signature de l'accord. *« L'accord signé par Lebed ressemble à une capitulation »*, titrait, vendredi matin, le journal libéral *Nezavissimaïa Gazeta*. D'autre part, une des faiblesses de l'accord réside dans la création de forces de police conjointes. Malgré l'enthousiasme manifesté par le général Lebed – *« les ennemis d'hier assureront l'ordre dans la ville »* –, on imagine mal comment, après vingt mois d'une guerre particulièrement sauvage (40 000 personnes, pour la plupart des civils tchétchènes, 5 000 à 10 000 soldats russes auraient péri), Russes et Tchétchènes pourront patrouiller ensemble dans les rues de Grozny... Enfin, l'annonce du retrait des troupes russes de la République caucasienne d'ici au 1er septembre – un point réclamé par l'ensemble de la population tchétchène, promis maintes fois par les Russes et jamais réalisé – laisse sceptique. C'est sur ce retrait des forces russes qu'avaient achoppé les premiers accords russo-tchétchènes de juillet 1995, les Russes s'étant toujours refusé à appliquer cette clause en prétextant *« les luttes de clans inter-tchétchènes »* qui ne manqueraient pas d'ensanglanter la République si l'armée – dont la mission de *« protection »* de la population locale a déjà fait ses preuves – venait à quitter le territoire. Selon un officier de l'état-major des forces russes, cité par l'agence Interfax, *« le retrait de nos forces à cette date est impossible, vu la situation »*. Cet officier, anonyme, a indiqué que deux régiments d'infanterie motorisés, retirés récemment de Tchétchénie, ont été rappelés sur place, depuis les événements de Grozny. Il a enfin indiqué que le ministère de la défense ne pouvait décider seul de ce retrait puisque *« le commandement militaire en Tchétchénie est dans les mains du ministère de l'intérieur »*, lequel, selon lui, compte déployer deux brigades supplémentaires dans la République caucasienne.

Mais le plus grand désaveu de la mission de paix du général Lebed est venu du président lui-même. Dans un entretien télévisé, accordé à l'agence RIA-Novosti, depuis le Kremlin et retransmis par toutes les télévisions russes, Boris Eltsine, qui est apparu en relative bonne forme, a déclaré qu'il n'était *« pas tout à fait satisfait »* du travail de son représentant en Tchétchénie. Irrité sans doute par la popularité croissante du général auprès d'une partie de l'opinion publique (*Le Monde* du 23 août), le chef de l'Etat a tenu à montrer qu'il restait, malgré ses absences, le seul maître à bord. Devenu un « champion de l'éclipse » lorsque des événements majeurs agitent le pays – en décembre 1994, il avait par exemple disparu lors de l'intervention des troupes en Tchétchénie, officiellement pour une *« opération de la cloison nasale »*... –, Boris Eltsine reste fidèle à sa tactique : celle qui consiste à jouer l'arbitre entre « durs » et « modérés » afin de consolider un pouvoir qui lui échappe en raison de son état de santé défaillant. A cet égard, l'affirmation de Boris Eltsine selon laquelle le général Lebed aurait reçu *« tous les pouvoirs »* pour résoudre la crise tchétchène fait sourire lorsqu'on sait que, voici quelques jours, il avait redonné à Anatoli Koulikov, ministre de l'intérieur et partisan avéré d'une solution de force, la haute main sur toutes les troupes déployées en Tchétchénie. Toujours est-il que le général Alexandre Lebed, secrétaire du Conseil national de sécurité russe, a regagné Moscou, dans la matinée de vendredi, et devait, selon l'agence Itar-Tass, rencontrer le président Boris Eltsine.

Marie Jégo

Plus de 400 morts à Grozny, côté russe

Plus de 400 soldats russes ont été tués et 1 200 autres blessés depuis le début des combats à Grozny, le 6 août, selon un bilan fourni, jeudi, par un responsable militaire russe dans la capitale tchétchène. Quelque 130 hommes sont en outre portés disparus et la majorité d'entre eux sont *« sans doute morts »*, selon Igor Chevtchenko, responsable du parquet militaire. Par ailleurs, 50 soldats russes auraient été tués, jeudi 22 août, dans des combats près de la place Minoutka, au centre de Grozny, a affirmé une source de l'état-major des forces fédérales. Environ 600 combattants indépendantistes auraient attaqué 200 soldats de la 10e brigade des forces du ministère de l'intérieur, envoyée, mercredi soir, en mission de renseignement dans la ville. Si cette information était confirmée, elle constituerait une violation majeure du cessez-le-feu signé le jour même. – (AFP.)

Un président « en pleine forme » mais bien malade

« EN PLEINE FORME et bronzé », selon son porte-parole, le président Boris Eltsine a donc regagné le Kremlin, jeudi 22 août, après une absence d'une semaine. Plusieurs médias russes estiment que cette éclipse était due à un traitement pour des problèmes cardiaques. La radio Échos de Moscou et l'hebdomadaire *Obchtchaïa Gazeta* ont affirmé notamment que le chef de l'Etat avait en fait été hospitalisé le 15 août, en vue d'un pontage aorto-coronarien, mais le Kremlin a *« catégoriquement démenti »*. Pavel Vochtchanov, ancien porte-parole présidentiel, a affirmé dernièrement qu'une opération constituait *« la seule solution pour Eltsine »* et que son entourage en évoquait la nécessité depuis le début de l'année.

En 1995, M. Eltsine a été hospitalisé à deux reprises. Le 11 juillet, il était admis à l'hôpital central de Moscou, où il devait rester deux semaines, au terme desquelles on parla officiellement d'*« ischémie du myocarde »* et d'*« angine de poitrine »*, deux des conséquences possibles d'une insuffisance coronarienne, situation pathologique caractérisée par un apport sanguin insuffisant du muscle cardiaque. Quelques jours plus tard, un officiel russe évoqua un infarctus du myocarde de taille limitée *« avec électrocardiogramme normal »*, preuve que le muscle avait bel et bien été lésé.

Trois mois plus tard, le 26 octobre, M. Eltsine était à nouveau hospitalisé en urgence – par hélicoptère – en raison d'une récidive de ses *« problèmes cardiaques »*. On parla alors d'*« ischémie aiguë »* et d'un tracé électrocardiographique modifié. Boris Eltsine quitta l'hôpital un mois plus tard pour une maison de repos dont il ne sortira qu'au lendemain de Noël après avoir été mis au régime sans sel et avoir, indique-t-on, perdu une dizaine de kilogrammes. Le 9 août, lors de la cérémonie d'investiture, il se montre incapable de se mouvoir et d'articuler correctement. Tout cela ne permet pas d'établir un diagnostic précis. On comprend mal pourquoi le président russe n'a pas – officiellement du moins – subi un examen angiographique qui permet habituellement de situer avec précision la topographie des lésions cardiaques. En l'absence de traitement chirurgical, les meilleures statistiques américaines situent à 2,8 % le risque de décès dans les deux ans d'un homme non fumeur de plus de 84 kilos ayant souffert d'une attaque cardiaque. Ce pourcentage passe à 6,2 % lorsque le sujet a, comme M. Eltsine, déjà souffert de deux attaques. Mais quelle qu'en soit la gravité, la pathologie cardiaque de M. Eltsine n'explique pas la bouffissure du visage, les troubles de l'élocution, les modifications de l'humeur, ou encore les nombreuses anomalies du comportement que les observateurs ont, ces dix dernières années, pu constater.

Jean-Yves Nau

Elections législatives anticipées, le 22 septembre, en Grèce

ATHÈNES
correspondance

Le premier ministre socialiste grec Costas Simitis a annoncé, jeudi 22 août, la convocation d'élections législatives pour le 22 septembre, un an avant l'échéance prévue. Largement favori dans les sondages face à une opposition terne et divisée, il a pris cette décision, a-t-il expliqué à l'issue d'un conseil de ministre extraordinaire, pour répondre *« au tournant critique dans lequel se trouve le pays, aux plans extérieur et intérieur »* et pour éviter une longue période préélectorale qui aurait nui aux intérêts nationaux.

Depuis le début de l'année, Costas Simitis, soixante ans, a mené tambour battant sa marche vers le pouvoir. Devenu premier ministre, le 18 janvier, après la démission d'Andréas Papandréou alors hospitalisé, puis chef du Pasok (le parti socialiste grec) le 30 juin, il ne lui manquait plus que le verdict populaire pour asseoir sa légitimité et engager le pays dans les profondes réformes qu'il a promises.

Chef du courant moderniste et européen du Pasok, il s'était opposé ouvertement, il y a un an, à Andréas Papandréou, à son nationalisme et à son populisme. Elu à la tête du gouvernement par les parlementaires socialistes, il annonçait *« une nouvelle époque »* pour la Grèce et était favorablement accueilli par ses compatriotes, fatigués des années de fin de règne de Papandréou et de son entourage.

La crise gréco-turque qui a éclaté un mois après son investiture à propos de l'îlot d'Imia, ainsi que *« l'opposition interne socialiste »*, comme dit l'un de ses proches, l'ont cependant empêché de lancer ses réformes et d'affirmer un nouveau style de pouvoir.

LA PRESSION TURQUE

Le décès du vieux chef socialiste, le 23 juin, libère Costas Simitis, qui revendique immédiatement sa succession à la tête du Pasok. Après avoir mis son mandat à la tête du gouvernement en jeu, au cours d'un congrès socialiste extraordinaire, il l'emporte largement face aux « papandréistes ». Il s'engage alors à mener à terme l'action gouvernementale jusqu'aux élections de l'automne 1997.

Mais les violents événements de Chypre, où deux jeunes Chypriotes grecs ont été tués, il y a dix jours, devant les caméras des télévisions, bouleversent les Grecs et les données politiques. Il lui faut, pense-t-il alors, un gouvernement fort pour répondre à la pression turque. Il interrompt ses quelques jours de vacances et se décide à provoquer des élections. Les premiers signes de sa décision, lundi dernier, ont fait bondir la Bourse qui ne cesse d'afficher à la hausse.

« Le renforcement de notre front intérieur et de notre puissance nationale constitue la condition indispensable pour soutenir efficacement notre activité diplomatique, notre défense face à l'agression turque, les droits de la Grèce et de Chypre (...). Le nouveau gouvernement doit gérer tous ces problèmes dans des conditions de stabilité, libres de toute diversion que crée une campagne pré-électorale prolongée », a-t-il affirmé, jeudi soir.

Outre la Nouvelle Démocratie (actuellement 109 sièges) que dirige Militiades Evert, contesté au sein de son parti, le Pasok (170 sièges) fait face au Printemps politique (11 sièges), le parti néonationaliste d'Antonis Samaras en perte de vitesse, et au Parti communiste orthodoxe KKE (9 députés). Il lui faudra aussi compter sur deux autres petites formations de gauche : la Coalition de gauche et de progrès, une nébuleuse rassemblant notamment de nombreux intellectuels, et un nouveau venu, le *Dikki*, le Mouvement social et démocratique, fondé en 1995 par un populiste dissident du Pasok, Dimitris Tsovolas.

Didier Kunz

« Entre espoir et histoire » ou pourquoi réélire Bill Clinton

WASHINGTON
de notre correspondant

Entre espoir et histoire, le livre de Bill Clinton sorti en librairie jeudi 22 août, aurait aussi bien pu s'intituler : « Bill Clinton, premier mandat : défense et illustration ». Cet ouvrage de 178 pages, présenté par l'éditeur comme *« une vision pour le pays alors que nous entrons dans le vingt et unième siècle »*, est assez peu une réflexion sur l'avenir de l'Amérique, et beaucoup un plaidoyer justifiant la politique suivie par le président depuis quatre ans. Autant dire un manifeste électoral invitant le lecteur à conserver sa confiance à l'auteur. *« Ce livre continue la conversation que j'ai eue avec le peuple américain à propos de notre destin en tant que nation »*, écrit-il, expliquant que cette vision est celle d'un *« rêve américain »* devenant une réalité pour tous ceux qui sont prêts à travailler pour l'obtenir.

Comment y arriver ? L'auteur décline sa recette : *« Nous devons créer des opportunités pour tous les Américains ; nous devons exiger que tous les Américains soient responsables ; nous devons forger une communauté américaine plus forte. »*

Ces thèmes – opportunité, responsabilité et communauté – constituent les trois chapitres de *Hope* [clin d'oeil : M. Clinton est né à Hope, Arkansas] *and History* : *« Tout ce que j'ai fait depuis bientôt quatre ans*, souligne M. Clinton, *a été d'appliquer ces valeurs aux défis auxquels nous étions confrontés. »*

Au fil des pages, on discerne les lignes de force qui guident Bill Clinton et définissent le *« nouveau Parti démocrate »*. *« Nous disons que l'ère du "Big Government" est achevée, mais nous ne devons pas retourner à celle du "chacun pour soi". »* Donnant ainsi le « la » avant la convention du Parti démocrate, qui s'ouvre lundi à Chicago, M. Clinton explique en quoi il fait preuve de pragmatisme et de réalisme à l'égard du « marché » et du gouvernement, tout en soulignant qu'il n'abandonne pas une vision progressiste de la société. *« La vérité est que les Américains ne veulent pas que le gouvernement soit saccagé »*, écrit-il. Et, de même, à propos du marché : *« C'est une chose merveilleuse, mais, tout spécialement dans une économie globale, il ne nous donnera pas des rues sûres, un environnement propre, des chances égales à tous. »*

L. Z.

En Belgique, une foule recueillie a suivi les obsèques des jeunes Julie et Mélissa

BRUXELLES
de notre correspondant

Les Belges ont peut-être une mauvaise police, mais ils disposent d'un clergé à la hauteur de sa mission dans les grandes occasions. Les funérailles de Julie Lejeune et de Mélissa Russon, jeudi 22 août en la basilique Saint-Martin de Liège, ont rassemblé francophones et néerlandophones, croyants et incroyants en une commune méditation sur le problème du mal et les devoirs des gouvernants à l'égard des gouvernés.

Les obsèques du roi Baudouin, en 1993, avaient déjà été un grand moment de télévision. Retransmises en direct, celles des deux petites Wallonnes ont été d'un niveau au moins égal en ferveur simple et en authenticité, dans un contexte bien sûr différent. La basilique ne pouvant contenir que quelques centaines de personnes, des dizaines de milliers de braves gens, souvent accompagnés d'enfants, s'étaient rassemblés à ses abords et tout au long du trajet suivi par le cortège, avec à sa tête la grande échelle des pompiers couverte de gerbes.

On mesura que quelque chose d'exceptionnel se passait quand partirent de partout de discrets mais fervents applaudissements au passage des parents. Seul moyen d'exprimer sa solidarité, expliquait-on dans les rangs serrés.

« LE SILENCE DE LA MER »

Ce ne fut pas une messe au sens propre, mais une cérémonie religieuse alternant divers genres. Un prêtre ouvrier, ami des familles, officiait avec l'abbé Gabriel Ringlet, vice-recteur de l'Université catholique de Louvain.

Sur les ondes, c'était l'abbé Armand Pirard, le grand commentateur catholique, celui qui avait relaté les obsèques de Baudouin Ier. Il tenta d'expliquer que la possibilité du crime est inséparable de la liberté humaine voulue par Dieu. La voix cristalline d'un jeune garçon porta le *Requiem* de Fauré sous les vitraux de la basilique, parmi les plus vieux d'Europe. La mère d'une adolescente disparue en 1989 à Namur lut un extrait du *Silence de la mer*, dans lequel Vercors évoque la géhenne des innocents torturés.

Relégués loin des premiers rangs à la demande des familles, les officiels n'étaient pas à l'aise. André Flahaut, ministre fédéral de la fonction publique, avait la difficile mission de représenter un corps vilipendé pour son incompétence. Une excellence du gouvernement wallon fut sifflée pour être pompeusement arrivée en voiture officielle au lieu de se mêler à la foule.

A Bruxelles, pendant ce temps-là, les grands magasins et les administrations observaient une minute de silence. Le drapeau belge était accroché à de nombreuses fenêtres. Le glas sonnait dans plusieurs villes de province. L'après-midi, le ministre de la justice, Stefaan De Clerck, dut répondre à une dizaine d'interpellations devant la commission justice de la Chambre des représentants. Il promit *« une enquête sur l'enquête »* en raison des graves négligences révélées par la presse. Un député écologiste alla jusqu'à lui demander s'il considérait qu'*« on peut exclure que Dutroux ait pu bénéficier de certaines protections, une question terrifiante qu'il faut avoir le courage de poser »*.

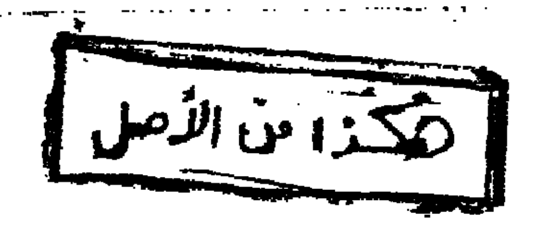
« MANIFESTEMENT DROGUÉES »

Une rumeur faisant état de la clientèle huppée de Dutroux, l'on vit à la télévision des manifestants bruxellois portant cette banderole : *« Combien de pédophiles chez nos dirigeants ? »*

Selon le quotidien *Le Soir*, les enquêteurs sont effarés par le contenu des nombreuses vidéocassettes saisies chez Dutroux et ses complices. *« Elles sont étiquetées au nom de films "normaux"*, écrit le journaliste Alain Guillaume. *Des Laurel et Hardy.* Autant en emporte le vent. *Et sur les premiers mètres de bande, c'est bien le film annoncé qu'on voit. Puis, soudain, l'ignoble envahit l'écran. Très souvent, on voit indiscutablement Dutroux sur les images. Un ou deux complices – qu'on n'est pas sûr d'avoir identifiés – l'accompagnent dans ses crimes. Leurs victimes : des jeune filles manifestement droguées (...). Jusqu'ici, les enquêteurs n'ont identifié aucune de ces fillettes. (...) On craint qu'un nombre considérable de fillettes soient passées entre les mains de Dutroux et des autres. »*

Jeudi soir, le parquet a annoncé qu'un cinquième mandat d'arrêt avait été décerné, contre un Grec. A l'aide de chiens renifleurs, des fouilles se poursuivaient dans l'une des « résidences » de Dutroux.

Jean de la Guérivière





هكذا من الأصل

SANS-PAPIERS Le gouvernement a fait procéder, vendredi 23 août à partir de 7 h 30, à l'évacuation des Africains sans papiers et de leurs sympathisants qui occupaient l'église Saint-Bernard, à Paris, depuis le 28 juin. ● LES DIX GRÉVISTES de la faim ont été hospitalisés et les célibataires conduits dans un centre de rétention. Cette intervention des forces de l'ordre a donné lieu à des échauffourées aux portes de l'église. ● ALAIN JUPPÉ, la veille au soir, avait affirmé s'appuyer sur l'avis du Conseil d'Etat pour justifier sa fermeté. En réalité, celui-ci assurait que le gouvernement disposait d'une large marge de manœuvre pour régler humainement de nombreux cas, et la décision d'intervenir a été prise jeudi matin. ● LA GAUCHE est unanime pour condamner cette évacuation. *(Lire également page 6 et notre éditorial page 8.)*

Le gouvernement fait évacuer par la force l'église Saint-Bernard

Les dix grévistes de la faim ont été transportés dans deux hôpitaux militaires, pendant que les célibataires étaient conduits au centre de rétention de Vincennes. Plusieurs manifestants ont été blessés lors de heurts avec les gendarmes

DÈS LE JEUDI 22 AOÛT au soir, en présentant l'avis rendu par le Conseil d'Etat, le premier ministre, Alain Juppé, avait prévenu : les choses étaient désormais *« clarifiées »* et cette *« douloureuse »* grève de la faim n'avait *« plus lieu d'être »*. Beaucoup s'attendaient donc à une évacuation de l'église Saint-Bernard. La rumeur avait couru dès la veille au soir. Les militants et les personnes solidaires des grévistes, anonymes ou célèbres, avaient fait passer le message : il fallait venir nombreux pour empêcher l'évacuation.

L'arrêté d'évacuation

L'arrêté du préfet de police, donnant l'ordre d'expulsion de l'église Saint-Bernard de la Chapelle, signé du 22 août, est arrivé à l'archevêché de Paris peu après l'intervention des forces de l'ordre. Il invoque des motifs *« d'ordre public, de salubrité, de tranquillité, d'hygiène et de santé »* et se réfère au code général des collectivités territoriales (article L. 2512-13). Il fait allusion aux risques *« auxquels la santé des occupants était exposée, du fait des conditions précaires d'hébergement »* ; aux *« informations alarmantes »* données par Médecins du monde sur l'état des grévistes de la faim ; aux *« conditions précaires de salubrité qui se sont notoirement dégradées »* ; au *« nombre de personnes présentes sur les lieux qui s'est considérablement accru, faisant craindre des comportements à l'origine de troubles à l'ordre public »*. L'arrêté d'expulsion estime que *« ces diverses manifestations et mouvements étaient totalement étrangers à l'exercice du culte auquel est exclusivement affectée »* l'église.

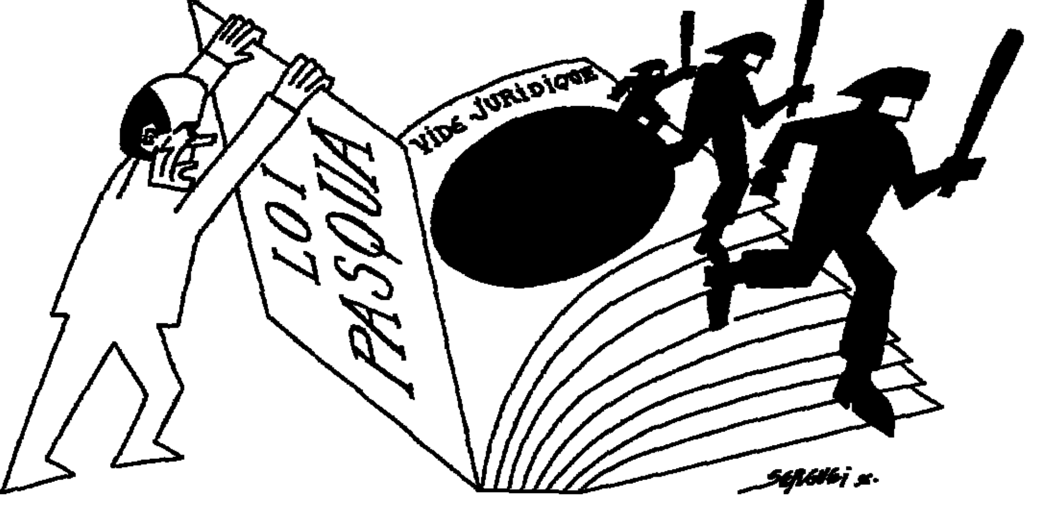
Vendredi, en fin de matinée, plusieurs centaines de personnes, dont les sans-papiers et leurs enfants, ont été évacuées dans la fumée des gaz lacrimogènes, par un imposant dispositif de gendarmes mobiles et de policiers. La plupart des Africains ont été placés en rétention administrative au centre de Vincennes.

Parmi les sympathisants arrivés en masse à l'église Saint-Bernard, une cinquantaine ont été interpellés et six personnes ont été placées en garde à vue pour violence à agent. Dans la nuit, à partir de 4 heures, sur un fond de guitare et de tam-tam, la foule des manifestants se fait de plus en plus dense devant Saint-Bernard. Dans l'église, seuls les ronflements se font entendre. Vers 6 h 30, Youssouf, l'un des porte-parole des sans-papiers, lance aux sympathisants : *« Restez jusqu'à 8 h 30 parce qu'il y a de fortes présomptions que ce soit ce matin. Si vous partez, c'est comme si on était resté pour rien. Si jamais l'alerte est donnée, asseyez-vous et formez une chaîne. » « Calme », « dignité »* et *« silence »* sont les trois mots d'ordre.

Dehors, environ 300 personnes patientent autour de l'église. Au petit matin, une voiture et une moto partent surveiller les abords du quartier pour prévenir les manifestants de l'arrivée éventuelle des gendarmes mobiles. A 7 h 30, ils donnent l'alerte : les premiers cars sont en vue sur le boulevard Sébastopol. Les manifestants scandent : *« Les cloches ! les cloches ! »* Les cloches de l'église Saint-Bernard se mettent alors à sonner. La consigne est de s'asseoir par terre autour de la porte latérale de l'église, qui donne sur la rue Saint-Bruno.

Sept escadrons de gendarmes mobiles et huit compagnies de CRS, soit un total de 1 100 personnes sont sur place. Le convoi a traversé Paris peu après 7 heures, toutes sirènes hurlantes. Les sympathisants ont placé des barrières métalliques autour de l'église mais elles sont très vite enfoncées par les forces de l'ordre. Les CRS font un cordon extérieur en prenant position autour de l'église tandis que les unités de gendarmes mobiles donnent l'assaut par la porte de la rue Saint-Bruno, accompagnées de policiers en civil chargés de faire le tri entre les Africains sans papiers et les parents, les amis, et les personnalités présentes dans l'église.

Assis par terre, les manifestants scandent *« Français, immigrés, solidarité »*. *« Honte à vous »*, lancent d'autres sous les sifflets. *« Il y a des enfants »*, ajoutent-ils. Bousculant les manifestants, les forces de l'ordre tentent d'accéder à la porte de l'église, donnant des coups de matraque sur ceux qui sont en travers de leur route. Il y a des slogans mais pas de jets de projectiles : les manifestants opposent avant tout leur inertie. Après avoir enjambé les grilles, les forces de l'ordre s'attaquent aux portes en bois : munis de grosses tenailles rouges – des « coupe-boulons » –, une vingtaine de gendarmes mobiles défoncent à coups de hache la porte de la rue Saint-Bruno.



> « La dignité de la France, vous nous l'avez montrée aujourd'hui »

A l'intérieur, les sympathisants ont empilé des chaises pour se protéger mais les gendarmes mobiles investissent l'église et forment une barrière casquée autour des grévistes. Le Père Coindé tente malgré tout d'organiser un moment de prière : la musique part, les femmes s'assoient sur les chaises avec les enfants sur leurs genoux mais les gendarmes les bousculent. Les femmes protestent, les enfants pleurent mais l'intervention se poursuit.

Alain Krivine, Léon Schwartzenberg et Jack Ralite se sont allongés sur des lits, aux côtés des grévistes. *« Les gendarmes mobiles sont entrés casqués et armés avec une extrême violence, en démolissant les portes d'entrée à coups de hache*, raconte Alain Krivine. *L'église a été saccagée. Le curé avait tout juste commencé sa messe. De là où nous étions, un peu à l'écart dans le couloir où se tenaient les grévistes de la faim, on entendait les enfants pleurer et les femmes hurler. Les jets de gaz lacrymogènes faisaient suffoquer les grévistes. » « Les forces de l'ordre nous ont demandé de sortir, nous avons refusé*, poursuit Léon Schwartzenberg. *Ils nous ont évacués de force en nous traînant, à quatre, jusqu'à une petite cour où nous nous sommes allongés par terre. Ils ont ensuite fermé les grilles et nous ont laissés sous bonne garde. Nous avons vu alors des pompiers avec des brancards entrer dans l'église. »*

A 8 h 30, plusieurs ambulances du SAMU et des sapeurs-pompiers arrivent. A 8 h 39, le premier gréviste de la faim est évacué. Couvertes d'un duvet bleu, les autres civières sont portées une à une par quatre policiers. Quelques minutes après, la chanson *Freedom* de Bob Marley résonne dans l'église. Le premier porte-parole des sans-papiers, Ababacar Diop, est embarqué *manu militari* par quatre gendarmes mobiles. La confusion est à son comble, les occupants paniquent, les pleurs des enfants redoublent.

Dehors, des fourgonnettes de police et des bus recyclés de la RATP attendent devant la porte principale de l'église Saint-Bernard. Massés derrière des cordons et des barrières métalliques, les manifestants scandent : *« Première, deuxième, troisième génération, nous sommes tous des enfants d'immigrés, ! »* Les occupants de l'église sortent un à un : des femmes en pleurs, des enfants avec leurs biberons, des Africains avec des sacs Tati. Certains sont menottés, d'autres marchent entre deux policiers en civil. Ceux qui résistent sont traînés par terre ou portés par les forces de l'ordre. Un Africain brutalement sorti de l'église proteste : *« Les gaz avec les enfants, c'est honteux ! »* Une femme refuse de monter dans les cars : *« Je ne veux pas laisser ma fille. »* Une autre qui porte son enfant sur le dos lance : *« La dignité de la France, vous nous l'avez montrée aujourd'hui. Merci, messieurs les colonisateurs que nous avons connus. Merci, la France de M. Chirac, de M. Juppé et de M. Debré. »* Autour, les manifestants crient : *« On est là. »*

Les grévistes de la faim sont évacués vers deux hôpitaux militaires, Percy et Bégin, en compagnie du maire d'Aubervilliers, Jack Ralite. Vers 9 heures, les bus sont remplis. Assis, debout, les Africains tapent sur les vitres des cars. A 9 h 30, toutes les familles ont été évacuées dans quatre cars de tourisme et dans deux bus de police.

Il est 9 h 45. Toutes les rues environnantes de l'église sont bouclées par les forces de l'ordre. A 200 mètres de l'église Saint-Bernard, cent cinquante personnes, des militants de la CGT pour la plupart, se regroupent sous le métro aérien, qui vient d'être fermé place de la Chapelle. Les gendarmes mobiles forment un barrage et tentent de les disperser. A 10 heures, des cars de police pleins de femmes et d'enfants débouchent sur le boulevard, précédés de quatre voitures. De l'intérieur, les Africains font des signes de la main, envoient des baisers. En fin de matinée, le Père Coindé demande à l'archevêque de Paris, Mgr Lustiger, de se rendre à l'église Saint-Bernard. A 11 heures, la CGT appelle à une réunion unitaire à la Bourse du travail, à Paris.

Aude Dassonville et Erich Inciyan

La colère des médiateurs

Stéphane Hessel, porte-parole du collège des médiateurs, s'est déclaré *« profondément choqué »* et a trouvé *« maladroit »* d'être intervenu *« au moment où la négociation allait commencer ». « Il faut nommer un médiateur sérieux et examiner au cas par cas, comme l'a proposé Gilles de Robien. Le chef de l'Etat pourrait résoudre l'abcès en faisant bénéficier les 300 de Saint-Bernard d'une grâce présidentielle. »*

Le Père André Coste, membre du collège des médiateurs a parlé, quant à lui, d'*« une violence exagérée par rapport à la situation ». « L'entrée dans l'église à la hache est un geste symbolique fort qui en dit long sur la capacité à négocier du gouvernement. L'avis du Conseil d'Etat n'interdit pas les régularisations. »*

Un charter à destination du Mali serait prévu pour samedi matin

UN CHARTER pour le Mali, ou une autre destination, serait prévu, samedi 24 août, au matin pour expulser une quarantaine de sans-papiers interpellés lors de l'évacuation, vendredi 23 août, de l'église Saint-Bernard. Ces personnes sont en effet déjà sous le coup d'un arrêté de reconduite à la frontière, qui leur a été notifié dans les jours précédents. Les autres sans-papiers non régularisables au regard des critères invoqués par le gouvernement devaient se voir notifier leur reconduite à la frontière, vendredi 23 août, pour être expulsés en début de semaine prochaine, afin que *« toutes les procédures juridiques soient suivies »*.

L'évacuation de vendredi 23 août était pressentie par les sans-papiers qui sont restés en négociations informelles avec le gouvernement jusque tard dans la nuit. Le secrétaire d'Etat à l'action humanitaire d'urgence, Xavier Emmanuelli, qui a mené ces discussions officieuses, avait demandé à Alain Juppé qu'avant l'expulsion *« il y ait une fenêtre »* pour procéder aux régularisations. Le premier ministre estimant que cette ouverture avait déjà été donnée par l'avis du Conseil d'Etat, l'évacuation a été décidée.

Au ministère de l'intérieur, on reconnaissait pourtant, vendredi 23 août, que *« l'opération était pour le moins délicate »*. Les forces de l'ordre, intervenues vendredi matin, auraient reçu la consigne de « trier » les adultes mariés des célibataires. Au terme des principes de régularisation définis par le gouvernement, seuls les malades, femmes enceintes et parents d'enfants nés en France devraient en effet recevoir un titre de séjour. Les Africains s'étant donné comme mot d'ordre de ne pas décliner leur statut et leur situation familiale, une bonne partie d'entre eux ont été emmenés dans les locaux de la police pour vérification de leur identité dans les quatre heures.

Ce premier tri avait pour objectif de placer certains d'entre eux au centre de rétention de Vincennes. D'après la Cimade, seule association à être autorisée à tenir une permanence dans les centres de rétention administrative, les premiers sans-papiers de Saint-Bernard sont arrivés dans la matinée. Pour les accueillir, les forces de l'ordre ont procédé au regroupement des irréguliers déjà présents, dans un seul bâtiment. Le gymnase de l'école nationale de police a en outre été réquisitionné. Le permanent de la Cimade s'est vu refusé l'accès au centre jusqu'en début d'après-midi.

L'administration devrait maintenant démêler les situations des sans-papiers de Saint-Bernard. Outre la quarantaine de célibataires, expulsables dans les heures à venir, elle devrait notifier à quelques dizaines d'autres personnes leur arrêté de reconduite à la frontière. Ils ont alors vingt-quatre heures pour faire un recours pour annulation devant le tribunal administratif. Celui-ci ayant un délai de quarante-huit heures pour statuer, les intéressés devraient être expulsables en début de semaine prochaine. En effet, si leur recours est rejeté, ils peuvent faire appel du jugement, sans que cet appel soit suspensif de la décision d'éloignement. La durée de la rétention ne peut excéder dix jours pleins et est soumis à l'appréciation du juge judiciaire.

IMBROGLIO JURIDIQUE

L'administration aura également la lourde tâche d'accorder ou non des papiers au regard des principes retenus par le gouvernement. Ainsi, seraient régularisables les 15 parents d'enfants français, les 64 parents d'enfants nés en France et les 9 conjoints recensés par les Africains au cours du mois de juillet. A ces régularisations viendraient s'ajouter celles de certains déboutés du droit d'asile qui entrent dans ces critères, ainsi que les grévistes de la faim. En effet, si la grande majorité des dix grévistes sont célibataires déboutés du droit d'asile, ils pourront se voir octroyer des papiers au titre de *« malade »*. Le gouvernement n'aura donc pas à assumer le renvoi dans leur pays d'hommes ayant jeûné cinquante jours pour obtenir des papiers.

Les services du ministère de l'intérieur ne sont pas en possession de tous les dossiers des sans-papiers mais de seulement 227 d'entre eux. Quelque 80 dossiers des Africains de Saint-Bernard sont dans les mains d'une association de soutien. Celle-ci les a récupérés après que les services préfectoraux ont refusé le réexamen d'une partie des cas des sans-papiers lors de l'opération de guichet unique qui a eu lieu en mai et juin derniers.

Parmi ces dossiers se trouvent pourtant des personnes qui sont dorénavant régularisables aux yeux du gouvernement, notamment des parents et des conjoints. Au ministère de l'intérieur, on fait valoir que ces personnes sont sous le coup d'une interdiction de territoire, mais que l'administration est disposée, si certains cas exceptionnels lui sont soumis par les associations, à réexaminer leur situation.

Cécile Prieur

Certains médecins craignent les conséquences du stress subi

APRÈS leur évacuation de l'église Saint-Bernard, les grévistes de la faim ont été transférés dans la matinée du 23 août vers les hôpitaux militaires de Percy (Clamart) et de Bégin (Saint-Mandé) et non, comme ce fut le cas le 12 août, dans des établissements de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris. Contrairement à certaines informations, les médecins du SAMU de Paris n'ont pas participé à cette opération qu'ils qualifient de *« militaire »*. Cinq des grévistes ont été pris en charge dans le service des urgences de l'hôpital Percy et les cinq autres par le service de médecine de l'hôpital Bégin. Dans les deux établissements, un bilan médical a commencé à être mis en œuvre dès l'admission.

« Il s'agit de bilans de santé du type de ceux qui sont réalisés lors de chaque admission, souligne-t-on auprès du service d'information des armées. *Les grévistes seront ensuite hospitalisés mais ne feront l'objet d'aucune mesure particulière d'isolement. Nous n'avons pas reçu sur ce point de consignes particulières. D'autre part, les éventuelles reconductions à la frontière de ces personnes demeurent strictement du ressort du ministère de l'intérieur. »* On s'inquiète aujourd'hui, au SAMU de Paris, des conséquences que pourra avoir cette évacuation, réalisée sous la contrainte, sur l'état de santé des grévistes. Ces derniers, très affaiblis, en sont aujourd'hui au cinquantième jour de privation de nourriture solide. De source médicale, on indique que, si leur état ne justifiait pas, jeudi 22 août, une hospitalisation dans un service de réanimation, il n'en imposait pas moins une étroite surveillance.

Examinés jusqu'à présent quotidiennement par les médecins du SAMU de Paris, les grévistes de la faim, qui acceptent de boire de l'eau sucrée, ont perdu près de 20 % de leur masse corporelle. Les spécialistes estiment qu'ils entrent aujourd'hui dans une période critique. L'un d'entre eux a déjà dû être hospitalisé à la suite de manifestations douloureuses abdominales, un syndrome qui indique habituellement ici l'entrée dans une zone médicale critique. Outre l'asthénie progressive, la torpeur, l'apathie et l'affaiblissement progressif de l'état général il faut, à ce stade, compter avec une série de manifestations pathologiques touchant notamment le système cardiovasculaire (chute de la tension artérielle, anomalies du rythme cardiaque).

CODE DE DÉONTOLOGIE

Les avis médicaux divergent quant à l'impact organique du stress psychologique subi par les grévistes de la faim. Cette évacuation est-elle de nature à briser leur volonté ou au contraire, comme on peut le penser, à renforcer leur détermination ? L'autre question soulevée par la décision du gouvernement de procéder à une nouvelle hospitalisation de ces grévistes concerne l'attitude qu'adopteront les médecins des hôpitaux Percy et Bégin. On souligne aujourd'hui, tant auprès du conseil national de l'ordre des médecins qu'auprès des médecins militaires, qu'il n'existe qu'un code de déontologie médicale, ce code s'appliquant à l'ensemble des titulaires du doctorat en médecine, qu'ils soient civils ou militaires. En d'autres termes, quand bien même il recevrait des ordres contraires de ses supérieurs hiérarchiques, un médecin militaire doit respecter la volonté de celui qu'il est amené à prendre en charge.

Jean-Yves Nau

Le Conseil d'Etat rappelle que l'administration peut régulariser les sans-papiers

Le gouvernement doit tenir compte de l'état de santé et de la situation familiale

Le Conseil d'Etat a dit le droit. Il a donc confirmé que, par principe, il ne pouvait y avoir de droit automatique de régularisation pour les étrangers ne disposant pas de titres légaux de séjour, mais il a ajouté que la loi n'interdisait pas au gouvernement d'en accorder pour régler des cas particuliers. Il a même précisé que l'administration devait tenir compte de l'état de santé et de la situation familiale des demandeurs.

SAISI, mardi 20 août, par le ministre de l'intérieur, le Conseil d'Etat, dans son avis rendu jeudi, reste dans le cadre strict de sa fonction de conseil du gouvernement. Sa réponse à l'exécutif n'étonne pas, tant elle se borne à rappeler le cadre juridique fixé par les lois Pasqua de 1993 sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France, et la jurisprudence qui s'en est progressivement dégagée.

Le Conseil d'Etat rappelle quelques principes généraux. *« Il ne peut exister de droit à la régularisation. »* De même, dans aucun des cas soumis par le gouvernement, les *« intéressés ne possèdent un droit au séjour »*. Les lois de 1993 l'excluent. La haute juridiction rappelle cependant ce que les lois et ses circulaires d'application prévoyaient déjà : *« L'autorité administrative a le pouvoir »* de procéder à des régularisations *« sauf lorsque les textes le lui interdisent expressément, ce qu'ils ne font pas dans les cas mentionnés »* ; ces régularisations sont prises sous le contrôle des tribunaux administratifs. Les autorités ont donc un large pouvoir d'appréciation. Dans sa circulaire du 9 juillet, le ministre de l'intérieur le rappelait d'ailleurs aux préfets, leur demandant de régulariser les situations des parents étrangers d'enfants français.

Le Conseil d'Etat insiste néanmoins sur deux éléments devant être pris particulièrement en compte : l'état de santé et le droit à une vie familiale normale. Il reprend là sa jurisprudence, beaucoup de décisions de tribunaux administratifs ayant accordé une régularisation en s'appuyant sur ce droit familial.

L'EXEMPLE D'UNE GUINÉENNE

Par exemple, le tribunal administratif de Lyon refusait, le 12 juin, la reconduite à la frontière d'une Guinéenne et de ses fillettes, les enfants courant le risque de subir une excision, *« traitement inhumain et dégradant »*. Le Conseil d'Etat précise que dans *« plusieurs situations, le principe du droit à une vie familiale normale peut trouver à s'appliquer »*. Ce droit est énoncé à l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme. En la matière, le Conseil contrôle la *« proportionnalité »* entre les sanctions et le droit des personnes.

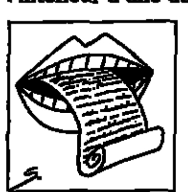
Cet avis renvoie donc le gouvernement à ses responsabilités. L'évidence est répétée : les préfets ont tout pouvoir d'appréciation. Alain Juppé a choisi, jeudi 22 août, d'insister sur deux considérations : pas de *« droit à la régularisation »*, pas de *« droit au séjour »*. Certains conseillers d'Etat ayant participé à l'assemblée plénière s'étonnaient, vendredi, de cette présentation quelque peu restrictive, en tous les cas partielle.

François Bonnet

« Le droit à un réexamen lorsqu'un élément nouveau apparaît »

AU COURS de sa séance du jeudi 22 août, l'assemblée générale du Conseil d'Etat a rendu l'avis suivant :

« Le Conseil d'Etat, saisi par le ministre de l'intérieur d'une demande portant sur la question de savoir si, en vertu de l'ensemble des règles de droit relatives à l'entrée et au séjour en France des personnes de nationalité étrangère non ressortissantes de l'Union européenne, résidant en France mais dépourvues de titre de séjour, disposent du droit de voir régulariser leur séjour du seul fait qu'elles se trouvent dans l'une ou l'autre des situations suivantes : être parent d'un enfant né en France après le 1er janvier 1994 ; s'être vu refuser le statut de réfugié en application de la loi nº 52-893 du 25 juillet 1952 par une décision définitive, ou confirmée en appel, de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides ; être conjoint ou enfant d'un étranger résidant en France ; avoir un proche parent (autre que le conjoint ou les parents) résidant en France ; résider sur le territoire français depuis plusieurs années ; être entré sous le couvert d'un visa de court séjour aujourd'hui expiré ; est d'avis de répondre à la question posée dans le sens des considérations suivantes :



» I. – Il convient, tout d'abord, d'observer qu'il ne peut exister un *"droit à la régularisation"*, *expression contradictoire en elle-même*. La régularisation, par définition, est accordée dans l'hypothèse où le demandeur d'un titre de séjour ne bénéficie pas d'un droit, sinon il suffirait qu'il le fasse valoir. Au contraire, l'autorité administrative a le pouvoir d'y procéder, sauf lorsque les textes le lui interdisent expressément, ce qu'ils ne font pas dans les cas mentionnés dans la demande d'avis. Ainsi cette autorité peut prendre à titre exceptionnel, et sous le contrôle du juge de l'excès de pouvoir, une mesure gracieuse favorable à l'intéressé, justifiée par la situation particulière dans laquelle le demandeur établirait qu'il se trouve.

» La faculté de régulariser prend tout son sens si on la rapproche du principe selon lequel l'administration doit procéder à un examen particulier de chacun des cas sur lesquels elle est appelée à se prononcer. Si donc le demandeur de régularisation a un droit, c'est celui de voir son propre cas donner lieu à examen et, éventuellement, à réexamen lorsqu'un élément nouveau apparaît dans sa situation.

» II. – A ces règles générales s'ajoutent, pour le traitement des situations sur lesquelles le Conseil d'Etat est consulté, les considérations de droit suivantes :

» 1º Dans aucune de ces situations, les intéressés ne possèdent un droit au séjour.

» 2º L'administration n'a l'obligation ni de rejeter une demande de régularisation ni de l'accueillir. Toutefois, son pouvoir d'appréciation est plus limité, comme il sera dit plus loin, *lorsque le demandeur peut faire valoir un droit* distinct : le droit à une vie familiale normale.

» 3º Dans la généralité des cas évoqués, l'autorité administrative prend sa décision en opportunité. Mais elle ne peut refuser le séjour et, par voie de conséquence, prendre une mesure autoritaire d'éloignement à l'égard des demandeurs, lorsque sa décision peut avoir des conséquences d'une gravité exceptionnelle sur la situation personnelle de ceux-ci : le juge *administratif annule alors de telles mesures* comme entachées d'une erreur manifeste dans l'appréciation de ces conséquences. Tel est notamment le cas lorsque est sérieusement en cause l'état de santé des intéressés.

» 4º La durée de séjour en France n'a pas normalement à être prise en compte par l'administration. Il y a lieu cependant de faire un cas à part des étrangers se trouvant dans la situation prévue à l'article 25 de l'ordonnance du 2 novembre 1945, qui interdit de prendre une mesure autoritaire d'éloignement à l'égard de ceux qui justifient résider habituellement en France depuis plus de quinze ans ou régulièrement depuis plus de dix ans.

» Le gouvernement, dans sa circulaire aux préfets en date du 9 juillet 1996, a montré sa préoccupation devant des situations dans lesquelles le refus de séjour ne peut déboucher sur une mesure de reconduite à la frontière. Certes, la circulaire du 9 juillet 1996 ne traite, dans un sens favorable à l'octroi d'un titre de séjour, que du cas des parents d'enfants français. Mais le même raisonnement peut s'appliquer à celui, mentionné à la même place dans l'ordonnance, des personnes qui comptent, selon les cas, quinze ou dix ans de résidence.

» 5º Dans plusieurs des situations mentionnées dans la demande d'avis, le principe du droit à une vie familiale normale peut trouver à s'appliquer. Enoncé à l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme, il a également été dégagé par le Conseil constitutionnel *du dixième alinéa du préambule de la* Constitution de 1946. Le Conseil d'Etat exerce, pour sa part, en particulier dans le contentieux de l'attribution des titres de séjour et dans celui des reconduites à la frontière, un contrôle de proportionnalité entre les buts en vue desquels les mesures critiquées sont prises et le droit de personnes qui en font l'objet au respect de leur vie familiale.

» Cette matière est affaire de cas d'espèce. *Mais il faut du moins retenir que le droit dont il* s'agit s'apprécie indépendamment des règles énoncées par l'ordonnance du 2 novembre 1945. Il est d'autant plus utile que le gouvernement exerce, dans les situations où ce droit est en cause, l'examen individuel qui lui incombe de toute façon que les mesures de régularisation éventuelles cessent alors de relever de l'opportunité pour se situer sur le terrain de la légalité. »

M. Chirac avait donné à M. Juppé des consignes d'extrême fermeté

La double stratégie du premier ministre

LA CAROTTE et le bâton. Depuis jeudi 22 août, en fin de matinée, l'Hôtel Matignon avait deux fers au feu. L'un symbolisait le dialogue avec la demande d'avis du Conseil d'Etat, l'autre la fermeté avec la décision – qui était déjà prise – de faire intervenir les forces de l'ordre pour *évacuer, dans les plus brefs* délais, les sans-papiers de l'église Saint-Bernard. La journée de jeudi a donc été consacrée par le premier ministre à la mise en musique de cette double stratégie, décidée d'un commun accord avec le président de la République.

La première partie du plan a été mise en route, dans la plus grande discrétion, lundi matin 19 août. Par téléphone, Alain Juppé et Jean-Louis Debré, le ministre de l'intérieur, sont entrés en contact avec Renaud Denoix de Saint-Marc, le vice-président du Conseil d'Etat. Le soir même, une ébauche verbale de la *saisine du Conseil d'Etat était* soumise à son représentant avant que M. Debré n'engage la procédure officielle de saisine, le lendemain matin. Dans la fin de matinée de mardi, les représentants de la juridiction administrative rencontraient les commissaires du gouvernement.

HYPOTHÈSE ÉVOQUÉE MERCREDI

Ce volet « dialogue » était officialisé dans l'après-midi du mercredi 21 août avec la réunion d'un comité interministériel autour du premier ministre à Matignon, en présence de neuf membres du gouvernement intéressés à l'affaire, soit sur le plan technique, soit sur le plan politique (*Le Monde* du 22 août). *Si* la saisine du Conseil d'Etat était annoncée dans le communiqué préparé par les collaborateurs de M. Juppé, il n'y avait, officiellement, aucune évocation d'une intervention de la police, second volet de la stratégie suivie par le premier ministre. Certains interlocuteurs de M. Juppé assuraient même qu'il n'y aurait pas d'intervention de la police avant le début de la semaine prochaine. Dès lors, le choix du gouvernement de s'en *remettre à un avis juridique* apparaissait comme un repli, voire un recul, et, dans la majorité, le camp de la fermeté était quelque peu ébranlé.

En fait, l'hypothèse de l'évacuation de Saint-Bernard par la police a été évoquée au cours de la réunion interministérielle, mercredi, sans pour autant faire l'objet d'une décision formelle devant les membres de l'équipe gouvernementale présents. En réalité, compte tenu des éléments de la réponse, non encore rendue par le Conseil d'Etat, qu'*il détenait* – la section de l'intérieur s'est réuni mercredi avant l'assemblée générale, tenue jeudi 22 août –, le pouvoir était déjà déterminé à engager la phase policière de l'opération. D'autant que des consignes d'extrême fermeté avaient été données par Jacques Chirac. La décision formelle a donc été arrêtée, jeudi matin, lorsque fut connu *précisément* l'avis du Conseil.

Parallèlement, dans la majorité, les partisans de la fermeté tentaient d'organiser des Comités de défense des lois de la République. Malgré l'envahissement momentané, jeudi après-midi, du siège du RPR par un collectif de soutien aux sans-papiers, la direction nationale du parti *recensait les nombreuses initiatives* de ses parlementaires. Elles ont souvent pris le tour d'une opération de soutien à l'action de M. Debré, ancien porte-parole du RPR, qui jouit d'une grande popularité parmi ses « compagnons ».

Dans les Bouches-du-Rhône, Renaud Muselier, délégué général du RPR chargé des relations avec le Parlement, affirme avoir recueilli six cents signatures en deux jours. Après l'intervention des forces de l'ordre, il s'est félicité de la détermination de M. Juppé. *« Cette intervention, qui aurait été plus facile si elle avait été réalisée dans la deuxième quinzaine du mois de juillet, était indispensable*, a-t-il affirmé. *Les images diffusées dans le monde entier serviront de leçon pour les autres candidats à l'immigration clandestine. »*

Olivier Biffaud et Jean-Louis Saux

Vive condamnation à gauche, satisfaction au RPR

● **LIONEL JOSPIN (PS)** : « [Cette intervention est] *absurde et dommageable (...).* [Elle] *témoigne de l'obstination* [du gouvernement] *comme de sa maladresse. Je la condamne. Décidément, le gouvernement Juppé n'est fort que de sa faiblesse devant sa majorité de droite, et de sa maladresse face aux évènements.* »

● **MARTINE AUBRY (PS)** : *« Une fois de plus, Alain Juppé ne comprend pas, ne voit rien de ce qui se passe dans ce pays. Le courage, aujourd'hui, ce n'est pas d'envoyer la police dans cette église ; c'est de reconnaître qu'il y a des drames humains (....), des hommes et des femmes qui, avant les lois Pasqua, étaient réguliers (...), ont constitué une famille dans notre pays. C'est cela le courage, c'est de dire qu'on s'est trompé mais, cela, Alain Juppé ne sait pas le faire. »*

● **ROBERT HUE (PCF)** : *« M. Juppé n'a eu ni le courage politique ni l'intelligence d'aller jusqu'au bout de la démarche qu'il avait été conduit à engager pour régler cas par cas les problèmes humains des sans-papiers. Il a préféré, dans la tradition de la vieille droite brutale et cynique, l'intervention de la force pour de sordides calculs politiciens. » (...)*

● **MICHEL PÉRICARD (RPR)** : *« On ne négocie pas l'application de la loi. Cette intervention, qui aurait sûrement dû avoir lieu plus tôt, est dans la logique de l'intervention d'Alain Juppé. La fermeté imposait de ne pas maintenir cette zone de non-droit à Paris. (...)Il faudra qu'un projet de loi comble les trous observés dans l'application des lois Pasqua. (...) »*

● **GILLES DE ROBIEN (UDF)** : *« Je suis déçu qu'après les signes d'ouverture manifestés par le gouvernement, il y ait eu un blocage du côté des sans-papiers. A présent que le premier ministre a fait preuve de sa fermeté (...), je souhaite qu'il témoigne de son humanité la plus large dans l'examen au cas par cas des dossiers des sans-papiers. Pour la suite, il faut veiller à ce qu'il n'y ait pas de nouveaux Saint-Bernard. Pour cela, ma proposition de constitution d'un groupe de travail parlementaire qui examine la législation actuelle reste valable. »*

● **LADISLAS PONIATOWSKI (PR)** : *« Tout le monde a l'air d'être très surpris qu'un gouvernement fasse appliquer la loi. La surprise est que le gouvernement ait tant tardé. On a laissé pourir cette affaire, ce qui est regrettable car on arrive à des situations humainement délicates. Il semblerait que le gouvernement ait eu besoin de l'avis du Conseil d'Etat pour se donner du courage. »*

● **ADRIEN ZELLER (FD)** : *« La véritable urgence, c'est que nous regardions certains aspects des lois Pasqua. Ce sont des lois que j'ai votées, mais peut être n'avons nous pas été assez attentifs à certains aspects de ces lois.* [L'évacuation de l'église était] *malheureusement inéluctable* [mais] *nous, les parlementaires, avons le devoir de regarder si nous pouvons humaniser la loi. »*

● **PHILIPPE DE VILLIERS (Mouvement pour la France)** : *« Le gouvernement a retrouvé la fermeté de parole. Cette affaire n'avait que trop duré. Cette fermeté de parole est suivie par la fermeté des actes. Je salue cette fermeté (...). Dans la foulée (...) il faut reconduire à la frontière les immigrants illégaux et il faut renforcer le dispositif des lois Pasqua. »*

● **BRUNO GOLLNISCH (FN)** : « [L'évacuation est] *une mesure qui aurait pu être prise beaucoup plus tôt. Indépendamment du problème des étrangers, il y avait celui de l'occupation par force d'une église.* [Le gouvernement, par ses] *tergiversations, a permis que l'église devienne un abcès de fixation et de base de mobilisation pour la gauche. »*

● **LOUIS VIANNET (CGT)** : *« Le gouvernement vient de choisir la pire des solutions (...) : le coup de force, la violence et la répression, l'expulsion, la violation d'une église. (...) La CGT exige le retrait immédiat des forces de police, l'arrêt de la répression, l'ouverture de négociations. »*

● **FEN** : *« Ce coup de force, inutile et honteux, loin d'asseoir l'autorité de l'Etat, en démontre la fragilité et ne grandit pas l'image de notre pays dans le monde (...), il montre les incohérences et les dangers d'une législation (...) qu'il est urgent de réviser. »*

● **LES SYNDICATS CFDT-CGT-SNJ** *Monde* : « [L'évacuation de Saint-Bernard] *démontre que le gouvernement n'a que la répression comme réponse pour « régler » les problèmes de fond de notre société. (...) Ce n'est pas en « flirtant » avec les thèses du Front national que le gouvernement peut se réclamer de la République. »*

Le cardinal Lustiger : « Fallait-il sacrifier trois cents Africains ? »

VENDREDI MATIN, le cardinal Lustiger a déclaré au Monde : *« Une demi-heure après l'intervention des forces de l'ordre, j'ai* reçu copie de l'arrêté d'évacuation, qui invoque des motifs d'ordre public, de santé et de sécurité, sur lesquels je ne me prononce pas. J'éprouve une immense compassion pour ces hommes et ces femmes, dont certains avaient mis toute leur énergie dans une action pour *obtenir un statut légal* en France. Mais est-ce que dans une démocratie comme la France le seul moyen d'obtenir un débat proprement politique est le simulacre de la rue et de la pression symbolique ? C'est exactement la même situation lorsque les agriculteurs sont obligés de jeter des tonnes de fruits. Fallait-il sacrifier trois cents Africains comme on sacrifie des tonnes de pêches, pour obtenir, enfin, un débat politique sur une question aussi fondamentale ?

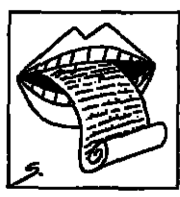
» On a transposé le débat rationnel, politique, fondé sur la morale et le droit, *en un débat-spectacle*. Pour ma part, je me suis refusé à ce que l'Eglise entre dans ce jeu où il y a toujours fatalement des victimes. On sacrifie des hommes et des femmes, au nom d'une lutte dont la finalité est politique, mais qui passe en dehors des processus démocratiques, des procédures d'arbitrage et de vote.

» Ce qui me désole, c'est que la vraie question politique n'est pas posée. Je n'appelle pas débat politique la confrontation entre la gauche et la droite autour des lois existantes. Or on ne parle pas de l'immigration, mais des lois *Pasqua*. On en fait un débat franco-français entre opposition et majorité, alors qu'il s'agit d'un problème de fond qui se pose à tout pays développé et riche, dont l'espace géographique est peu peuplé et entouré de masses énormes de populations. C'est un problème fondamental d'équilibre politique, économique, un problème de culture, de destin des nations européennes, et on n'en traite pas. Or, il est posé de manière inéluctable et il se passera fatalement mal, si on n'entame pas un débat politique de manière sérieuse et non *polémique*.

» On peut d'autant plus sereinement l'aborder que les nations occidentales et démocratiques resteront fidèles aux principes qui ont constitué leur dignité et leur prospérité. Or, à partir du moment où *ces pays*, même pour se protéger, contreviennent aux règles d'humanité qui sont leur noblesse, ils sont en train déjà de se détruire. *La manière* de répondre à cette question de l'immigration clandestine n'est pas de hérisser à nouveau des rideaux de fer autour d'une Europe occidentale prospère, mais de rendre les citoyens responsables de leur propre avenir. »

« Cette grève de la faim n'a plus d'objet »

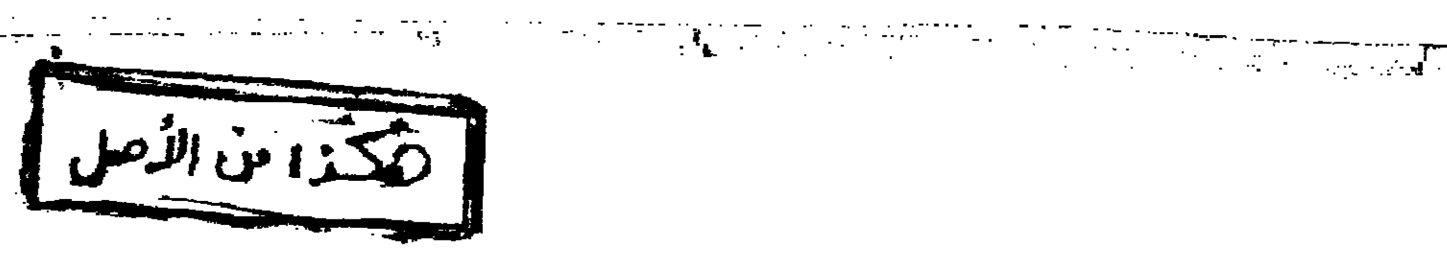
***LE PREMIER MINISTRE** a fait, jeudi 22 août au soir, une déclaration sur les chaînes de télévision, pour livrer son analyse de l'avis du Conseil d'Etat. En voici les principaux extraits :*



« D'abord, le Conseil d'Etat constate qu'il n'existe pas de droit à régularisation et c'est un peu le bon sens. (...) En second lieu, [il] dit, en toutes lettres, que dans toutes les situations qui lui ont été soumises, les intéressés ne possèdent pas de droit au séjour en France. En troisième lieu, [il] ajoute que l'autorité administrative, c'est-à-dire le gouvernement, a toujours la possibilité, à condition que *ce soit à titre exceptionnel et au* terme d'un examen au cas par cas de chaque situation individuelle, de prendre une mesure de faveur (...), pour donner une autorisation, au vu d'un certain nombre de circonstances. (...)

» Quelles conclusions concrètes en tirer ? D'abord, il serait contraire à la loi de procéder à des régularisations en bloc de telle ou telle catégorie de sans-papiers. Ensuite, nous allons poursuivre l'examen des situations individuelles (...). Lorsque aucune de ces circonstances n'apparaîtra dans l'examen des cas individuels, les arrêtés de reconduite à la frontière doivent être appliqués et seront appliqués. (...) Dans ces conditions, le mouvement qui se développe depuis quelques jours, et tout particulièrement cette douloureuse grève de la faim, n'ont plus d'objet. (...)

» Si je ne faisais pas appliquer [la loi] aujourd'hui, comment pourrai-je la faire appliquer demain, vis-à-vis de telle ou telle autre catégorie qui a aussi ses difficultés et ses souffrances ? Je vous le dis et je souhaite que vous y réfléchissiez, l'application de la loi républicaine, c'est le meilleur garant de la solidarité entre les Français et de la cohésion nationale. »

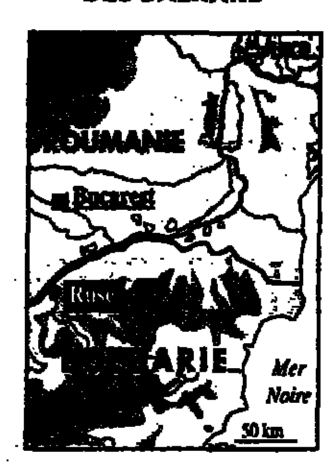


HORIZONS

RÉCIT

Le pont de l'amitié

LE PIÉTON DES BALKANS



Un périple au cœur de l'Europe

Demain : le port de l'angoisse

Rusé (Bulgarie)... mai 1995

AU bout de la rue, le Danube. Vert sombre, vide de navigation. Des chalands ukrainiens noirs, des pousseurs rouillés sont amarrés le long du quai où des jeunes sont assis par terre autour de bouteilles de bière. Une jolie vedette accoste, pavillon allemand et équipage espagnol, revenant de sa journée de contrôle comme si elle ramenait des touristes : c'est ça, l'embargo sur l'ex-Yougoslavie ? En face, à plus d'un kilomètre, la Roumanie : une masse d'arbres confuse, puis des grues et, en aval, la silhouette sinistre de l'immense complexe pétrochimique de Giurgiu.

Le quartier du port, en contrebas de la ville, a, dit-on, un charme *Mitteleuropa*. Là, il y eut au début du siècle des banquiers et des agents commerciaux de grandes compagnies, des consulats, des comptoirs et des hôtels particuliers, de larges rues ombragées.

Rusé – à l'époque Roustchouk – était, conte Elias Canetti qui y vécut de sa naissance à l'âge de sept ans, « *une ville merveilleuse pour un enfant. Si je me bornais à la situer en Bulgarie, on s'en ferait à coup sûr une idée tout à fait incomplète : des gens d'origines diverses vivaient là et l'on pouvait entendre parler sept à huit langues dans la journée* ». Bulgare (les Bulgares étaient « *le plus souvent venus de la campagne* »), turc, espagnol (des sépharades), grec, albanais, arménien, tzigane, à quoi il faut ajouter au moins le russe, l'allemand parlé par les agents commerciaux, et probablement, encore, cette *langue franque* commune à tous les ports des Balkans, des échelles du Levant et des bouches du Danube. A Rusé, aujourd'hui, la population homogène ne parle que le bulgare – y compris les Turcs de la « minorité » quand ils viennent en ville. Et naturellement l'anglais, dans l'hôtel de béton de vingt étages construit à l'époque où triomphait le socialisme jivkovien pour la nomenklatura et les touristes (ici comme ailleurs, écrasant la ville à l'entour pour surveiller autant que pour être surveillé) : nous n'y descendrons pas.

Il y eut jadis ici des pierres chargées d'histoire : en 1877, elles subirent les premières le choc de la guerre d'indépendance. Les armées du « tsar libérateur » Alexandre II, dont le souvenir, envers et contre tout, reste cher aux Bulgares, y assiégèrent les troupes ottomanes, et, à leur victoire, les bombardements n'avaient pas plus laissé d'églises que de mosquées. Un monument à la gloire des héros de la renaissance et de l'indépendance bulgares, un monstrueux œuf d'or dominant le fleuve, commémore l'époque héroïque, ainsi que le petit musée de Baba Tanka : mère exemplaire, elle donna quatre fils à la patrie et disait qu'elle en eût volontiers sacrifié quatre autres si elle les avait eus. On était comme ça, au pays des Haïdouks.

On respire à Rusé les miasmes d'un désastre : les émanations de chlore du complexe roumain d'en face, sans cesse rabattues sur la ville. La poussière et, les jours de pluie, la boue, atteignent ici une densité peu commune. Dans les années 80, Rusé était une ville sinistrée que ses habitants fuyaient dès qu'ils en avaient l'occasion. C'est pour sa défense que se mobilisèrent les opposants de l'époque dans le mouvement *Ecoglasnost*, et c'est la jonction de celui-ci avec le mouvement des droits de l'homme, né pour défendre la minorité turque agressée, qui a fait basculer le régime de Jivkov.

Claudio Magris, le chantre triestin de la culture européenne, est passé ici vers 1985. Dans son célèbre *Danube*, il écrit : « *Quand on pense au chemin accompli par le pays pendant ces quarante dernières années, à sa prospérité et à la diffusion de l'instruction, il est difficile de ne pas admirer le socialisme qui a présidé à un tel progrès.* » En fait de diffusion de l'instruction, le pays doit moins au socialisme qu'à la force de la Renaissance bulgare, de cent ans antérieure : au début du siècle, il était le seul de la région où l'analphabétisme avait été pratiquement éliminé – à la différence notable de la Grèce et de la Serbie voisines. En fait de prospérité, le socialisme a misé sur l'industrialisation lourde qui devait exporter en Union soviétique et dont il reste aujourd'hui les carcasses, ainsi que sur la centrale nucléaire de Kozlodujci, en amont sur le Danube : modèle Tchernobyl, elle fonctionne avec des raccords en ficelle et terrifie les experts – mais comment s'en passer, alors qu'elle fournit plus de la moitié de l'électricité ? Et en fait de socialisme même, celui-ci a viré dans les années 80 au national-communisme. Glissement classique de l'Histoire : le régime, sentant venir la faillite économique et sociale, a cherché comment galvaniser le peuple. Alors il a fait vibrer la fibre patriotique dans ce qu'elle a de plus tripal, glorifiant la grandeur des empires bulgares dans le passé – oh ! les colossaux monuments de bronze aux grands tsars dont la hideur triomphe au centre des villes – et trouvant un bouc émissaire dans le présent : les quelque 800 000 Turcs vivant dans le pays. Bulgarisation forcée, changements d'état-civil, confiscation des biens des récalcitrants, exode vers la Turquie... A l'époque où Magris descendait doucement le fleuve, des pogroms sanglants avaient lieu dans les villages qui le bordent.

Magris souriait gentiment du nationalisme bulgare et de son exaltation de la grandeur passée. Mais tout ce qui a pu exister, ici, en fait de grandeur, d'idées généreuses et constructives, est venu d'hommes pour qui indépendance et liberté devaient se conjuguer avec fraternité et fédération des peuples balkaniques : les grands révolutionnaires bulgares du XIXe siècle dont on trouve les noms à tous les coins de rues avaient fait leurs classes à l'étranger voisin : ainsi Georges Rakovski, qui se fit connaître à Braila avant de publier à Belgrade vers 1960 le *Cygne du Danube* ; ainsi Vasil Levski, pendu à Sofia en 1873, qui fit ses premières armes en Serbie puis à Bucarest ; ainsi Hristo Botev, tué en 1876 en tentant de franchir le Danube à la tête des révoltés, qui milita d'abord à Odessa puis en Roumanie et voulait aussi libérer la Bosnie... De même, le héros national macédonien Goce Delcev, mort pour l'idéal d'une République de Macédoine au sein d'une fédération balkanique, était natif de Kilkis, en Grèce. La victoire de Pleven, en 1877, qui décida de l'indépendance de la Bulgarie, n'aurait pu être acquise sans l'arrivée décisive des Roumains. Autant en a emporté le fleuve ?

Bulgarie, pays de l'hospitalité sans sourire. Après huit jours de traversée, Klavdij, mon compagnon photographe, soupire : « J'ai tout le temps l'impression d'être en faute. » On doit s'habituer à cette parcimonie dans l'expression : simplement, la politesse bulgare n'est pas démonstrative. Et si l'on ajoute que le « oui » s'exprime par un énergique hochement de tête horizontal qui, pour nous, signifie un « non » franc et massif, on comprend que l'étranger désorienté peut décider, un peu vite, que les Bulgares et leur pays sont fermés, voire hostiles.

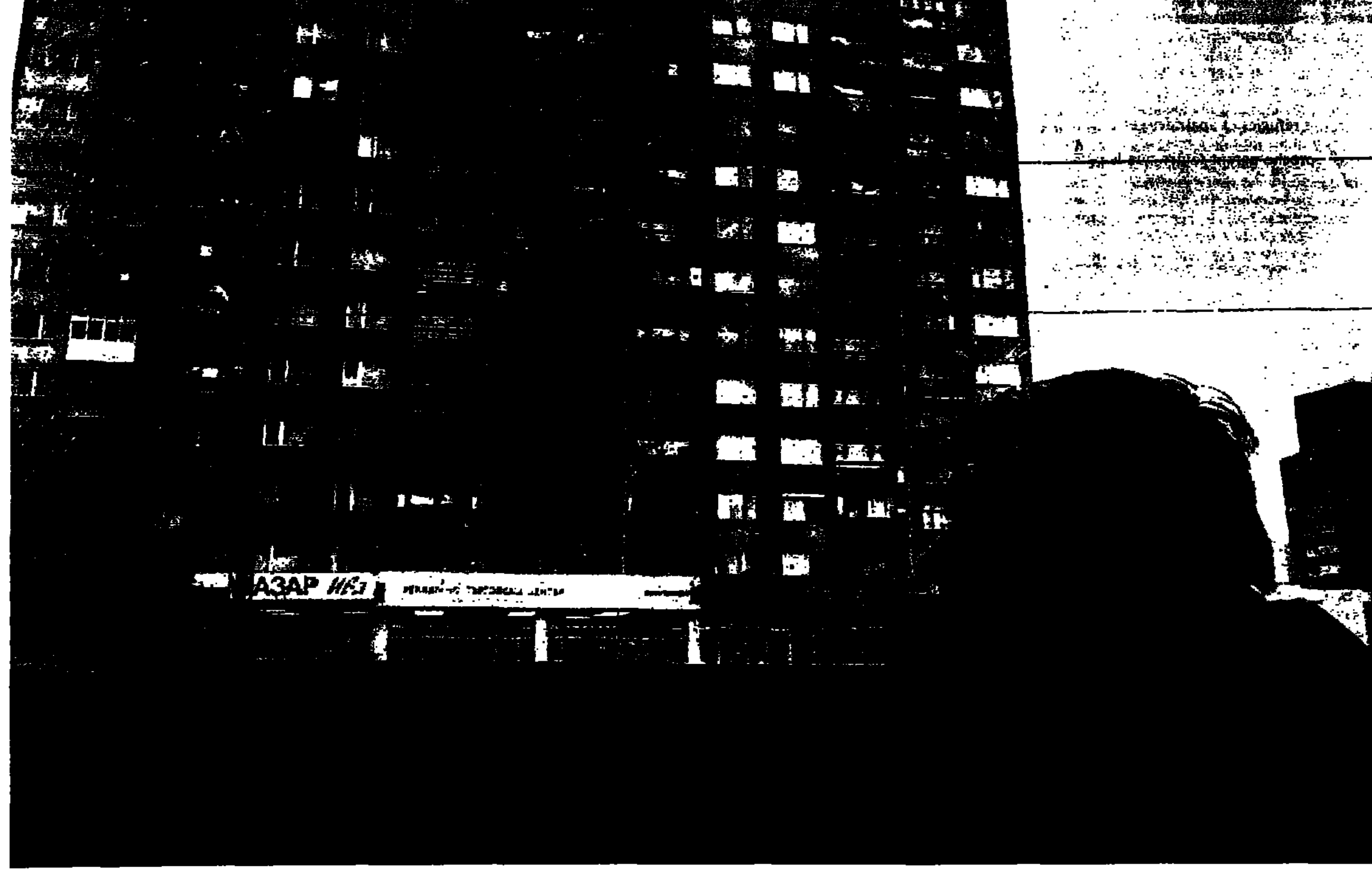
En a-t-il toujours été ainsi ? En 1915, John Reed, débarquant de Roumanie à Rusé, s'exclame : « *Enfin, un pays d'hommes !* », et chante les vertus du peuple bulgare, simple, ouvert et fraternel. Près de quatre-vingts ans plus tard, Jean-Claude Guillebaud écrit dans *Le Monde* que, à Sofia, « *des regards lourds suivent le visiteur occidental* » qui déambule sur la rue Vitocha. Que s'est-il passé entre le passage de ces deux grands reporters ? Les humiliations de l'Histoire – l'illusion perdue de la Grande Bulgarie joignant la mer Noire et la mer Egée, les alliances désastreuses dans les deux guerres mondiales, le poids et la grisaille d'un « socialisme réellement existant » particulièrement lourd... ? Contrairement à leurs voisins roumains, les Bulgares sont peu enclins à se plaindre mais, comme d'autres, ils subissent aujourd'hui les désenchantements du libéralisme occidental et mafieux dont les anciens apparatchiks tiennent les postes-clefs, tandis que flambe l'inflation et disparaissent mystérieusement le pain dans les boulangeries et l'eau dans les robinets.

De même qu'il y a dans le parler bulgare quelque chose de grave, de pondéré, de paysan, on dirait qu'il y a un temps spécifiquement bulgare, comme si le sable qui coule dans le sablier était plus épais que le nôtre. Cela tient peut-être à la lenteur majestueuse des trains que nous avons pris, à la placidité des voyageurs, à l'air compassé de tous les porteurs d'uniformes. Et puis voici qu'un rayon de lumière légère inonde la plaine, caresse les montagnes sombres et leurs monastères, les forêts de tilleuls, que dans les rues passent des filles brunes et sveltes aux jupes les plus courtes du monde, que les voix se font musicales. « *Après la pluie, parfois le soleil / dans le ciel stupéfait paraît double / mais tu seras toujours un pays unique* », a écrit le poète Nikolaï Kantchev.

Partis du port de Varna, notre dernière étape nous a fait traverser la Dobroudja. Cette barrière de taupinières chauves oblige le Danube, arrivé tout près de la mer, à remonter vers le nord pour la contourner et à se répandre en bras multiples dans la plaine roumaine. Pays âprement disputé entre Roumains et Bulgares, « le Quadrilatère » sacré pour lequel tant de sang fut versé, pays de massacres et d'exodes successifs : c'est peut-être pour cela qu'il a cet aspect mélancolique d'une terre où l'on s'est trop battu – comme là-haut, dans les montagnes d'Epire et de Macédoine grecques, et peut-être encore, chez nous, dans certains vallons près de Verdun.

La gare de Rusé est un chef-d'œuvre en péril du style stalinien, c'est-à-dire babylonien et kitsch. L'intérieur obscur a l'allure d'une caverne d'Ali-Baba trop longtemps occupée par des nomades. Bucarest n'est pas loin, au-delà du fleuve, et la ligne qui passe ici fut celle de l'Orient-Express. Renseignements pris, il n'y a que deux trains par jour, dans lesquels, je le sais pour être déjà passé par là, un seul wagon – de seconde classe – est accessible aux voyageurs montant ici. Les bus sont-ils plus fréquents ? Trois par semaine, une ligne turque : nous sommes vendredi, le prochain partira lundi... Le trafic sur le « Pont de l'Amitié » qui franchit le Danube semble mince.

En 1992, lors de mon premier passage sur le chemin de Bucarest, j'ai pris le train du soir. De rares ampoules jaunes ne suffisaient pas à éclairer la gare, et il a fallu se faufiler dans une cohue où l'on devinait des Russes, des Ukrainiens, des Roumains, des Tziganes de nationalité indéterminée, agglutinés autour d'un amoncellement de ballots montant jusqu'au plafond des salles de transit, incapables de remplir correctement d'incompréhensibles formulaires, puis trouver le train dont les panneaux indiquaient Belgrade alors que son terminus était Kiev. Les wagons russes étaient fermés à clef et, seul signe de vie, des chants et des bouteilles vides jaillissaient de temps à autre des fenêtres. Le wagon local était bondé. Une fois les portières bouclées, nous avons attendu plusieurs heures debout, compressés dans le couloir. De temps en temps, des policiers désignaient au hasard un colis et son propriétaire, et les faisaient redescendre sur le quai. C'était l'automne, un jour de pluie, je portais une casquette à visière de cuir : est-ce pour cela qu'une jeune femme au regard dur s'est agrippée à moi en me demandant en russe si j'étais le contrôleur ? Derrière elle, silencieuses, trois épaisses Ukrainiennes ne lâchaient pas leurs énormes paquets, comme des animaux sauvages veillant sur leur proie. Plus tard, quand, la frontière roumaine franchie, le wagon s'est lentement vidé de ses petits et gros trafiquants locaux, j'ai compris le sens de sa question : le contrôleur, le vrai, a libéré un compartiment – en fait il s'est présenté trois contrôleurs, aux rires un peu contraints. La jeune femme s'est enfermée avec eux, ses compagnes restant toujours farouchement cramponnées à leurs marchandises. Au temps qu'ils sont restés, il semble qu'elle n'a pas ménagé sa peine. Le prix du billet, à l'époque, équivalait à quatre francs.



Sofia.
« Bulgarie, pays de l'hospitalité sans sourire. Après huit jours de traversée, Klavdij, mon compagnon photographe, soupire : « J'ai tout le temps l'impression d'être en faute. » On doit s'habituer à cette parcimonie dans l'expression : simplement, la politesse bulgare n'est pas démonstrative. »

Cette fois, nous prenons, Klavdij et moi, le train de six heures du matin. On nous l'a conseillé : un peu plus cher, mais donc plus calme. Dans notre compartiment, de fortes femmes bulgares munies de lourdes valises et de paniers que leurs maris les ont gentiment aidées à installer avant de s'en retourner sur le quai. Elles vont à un marché de Bucarest-nord. Qu'ont-elles à vendre ? Oh ! un peu de tout ce qui est recherché en Roumanie : des macaronis, des cosmétiques, des cigarettes et... oui, mais chut ! de la vodka. Le mari de l'une d'elles est – ou était ? – ingénieur. Il faut vivre. Elles glissent un billet de vingt levas au contrôleur bulgare, on est en famille. Des soldats nous font sortir pour retourner les banquettes.

Le train roule à dix à l'heure sur le Pont de l'Amitié. Le jour se lève et, de l'autre côté, dans le brouillard et la pluie, émerge la terre roumaine, ponctuée de miradors le long de parkings, d'usines, de dépôts qui semblent morts. Une route défoncée suit la voie, déserte à part quelques charrettes. Des campements tziganes, la forêt danubienne au loin. A la gare de Giurgiu, des petits soldats battent la semelle de part et d'autre de la voie, uniformes bleus fripés, armés d'une longue trique et d'un insolite coutelas. Encore cinquante kilomètres et, dans deux heures, nous serons à Bucarest.

François Maspero
Photo : Klavdij Sluban

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication :
Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
Rédacteurs en chef :
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann,
Bertrand Le Gendre, Jean-Yves Lhomeau, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

SIÈGE SOCIAL : 21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : (1) 42-17-20-00. Télécopieur : (1) 42-17-21-21 Télex : 206 806 F

Le Monde

ÉDITORIAL

Intolérance

En ordonnant l'évacuation de l'église Saint-Bernard, occupée depuis près de deux mois par trois cents Africains sans papiers, le gouvernement a choisi de recourir à la force au moment même où commençait à s'esquisser la possibilité d'une solution négociée. La saisine du Conseil d'Etat, qui était apparue d'abord comme un moyen pour Alain Juppé d'assouplir sa position sans se déjuger, se révèle pour ce qu'elle était : un alibi destiné à justifier l'intervention de la police.

Il est vrai que les premières rencontres entre les porte-parole des sans-papiers et les représentants des pouvoirs publics n'avaient pas permis de débloquer la situation et que les grévistes de la faim avaient décidé de poursuivre leur mouvement, en dépit des concessions du gouvernement. Il est vrai aussi que l'avis du Conseil d'Etat apporte, s'il en était besoin, une caution juridique à la position de fermeté adoptée par le premier ministre puisqu'il récuse l'existence d'un *« droit à la régularisation »* et reconnaît que les intéressés ne possèdent pas *« un droit au séjour »*.

Pourtant, l'intransigeance obstinée d'Alain Juppé ne paraît conforme ni au souci d'humanité dont il prétend faire preuve dans le traitement des cas individuels ni surtout à la stratégie d'intégration qui est, affirme-t-il, l'un des axes de sa politique.

En refusant de prendre le temps d'une négociation sérieuse, à laquelle les sans-papiers étaient prêts, et en ne répondant à leurs revendications que par une démonstration de force, le gouvernement laisse entendre qu'il ne conçoit pas d'autre attitude à l'égard des étrangers que le mépris et l'exclusion.

Cette attitude semble également contraire à l'esprit, sinon à la lettre, de l'avis rendu par le Conseil d'Etat, avis dont le premier ministre a donné, à la télévision, une lecture pour le moins sélective. La haute juridiction insiste, en effet, sur l'importante marge de manœuvre dont dispose l'autorité administrative pour procéder aux régularisations, sur l'obligation où elle se trouve de se livrer à un *« examen particulier »* de chaque cas, sur le *« principe du droit à une vie familiale normale »*. L'intervention musclée des forces de l'ordre ne semble pas la conséquence la plus logique du rappel de ces règles.

En optant pour la manière forte, Alain Juppé a donc obéi avant tout, apparemment, à un calcul politicien, pour ne pas dire électoraliste : plutôt que d'entreprendre une pédagogie de l'intégration, qui suppose le respect de l'autre, il a préféré flatter la partie de la population qui ne tolère pas la présence d'étrangers sur le sol français et qui le fait savoir en votant pour le Front national.

Sur une question aussi délicate que celle de l'immigration, une question pour laquelle nul ne dispose de solutions simples et où la méthode importe autant, sinon plus, que les orientations retenues, le premier ministre manifeste un esprit d'intolérance qui paraît relever d'une vision à court terme des intérêts de sa majorité. En ce sens, son geste n'est pas seulement moralement condamnable, il est aussi politiquement inquiétant.

Grande-Bretagne : les audaces de la reine

ON L'AVAIT donnée pour moribonde, blessée à mort par les esclandres en série des rejetons royaux. *The Economist* avait consacré en 1994 une *cover story* à critiquer cette *« idée qui a fait son temps »*. On a traité ses scandales de *« feuilletons télévisés »*, brocardé son côté désuet et sclérosé. En vain. En laissant filtrer, symbole des temps nouveaux, par des indiscrétions au *Sun*, le prince de la presse de caniveau, qu'elle réunissait, depuis deux ans ou plus, un groupe de réflexion sur l'avenir de la monarchie (*Le Monde* du 21 août), Elizabeth II a pris tout le monde de court. Elle a donné de ce fait un nouveau souffle à la couronne britannique.

Cette audacieuse initiative royale est typique du système d'outre-Manche qui, au contraire de la France, n'a guère connu de révolutions – si ce n'est celle du républicain Cromwell – et a su désarmer les oppositions et évoluer avec son temps. Car la monarchie telle qu'on la connaît aujourd'hui a été façonnée au siècle dernier, sous la reine Victoria ; il s'agissait d'une monarchie grande bourgeoise, intégrant la révolution industrielle et la démocratisation, symbole d'un Etat multinational, et colonial à l'époque. Son pouvoir se limitait à l'influence dont pouvait bénéficier le souverain en place. Un rôle que le constitutionnaliste de l'époque, Bagehot, décrivait ainsi : *« Trois droits, celui d'être consulté, celui d'encourager et celui de mettre en garde. »*

CINQ THÈMES D'AVENIR

Alors que la France tanguait de Constitution en Constitution et de République en République, le Royaume-Uni a su se transformer avec moins de heurts. Ce qui ne veut pas dire qu'il ait été plus juste, et surtout plus égalitaire. Les années 30 ont vu l'embourgeoisement encore plus notable de la famille royale. Avec l'après-guerre, elle a été surnommée *« The Firm »* (la compagnie) par George VI – image audacieuse, trois décennies avant le retour du capitalisme triomphant de Margaret Thatcher – pour dériver vers un conservatisme pesant et suranné sous sa fille Elizabeth.

Certains s'attendaient à ce que ce soit Charles qui expose une vision plus réformiste. C'était logique pour un homme qui, par-delà ses démêlés matrimoniaux hyper-médiatisés, ne cache pas ses idées modernistes. C'est pourtant sa mère qui a pris une initiative qui bouleverse l'échiquier politique. Pour ce faire, elle s'est adjoint le prince de Galles, le duc d'Edimbourg, de proches conseillers et a tenu à consulter le premier ministre et son successeur probable, le travailliste Tony Blair. Elle a senti qu'il était temps de changer de cap. Ce qu'a exprimé en ces termes la porte-parole de Buckingham Palace : *« Une des raisons pour lesquelles la monarchie a duré plus de mille ans c'est qu'elle est capable de s'adapter et de changer selon la nécessité, tout en conservant son soutien populaire. »*

Ce soutien s'était bien émoussé sous les coups de boutoir de Diana et de Fergie, et le temps était venu de s'en préoccuper. Trois des cinq thèmes d'avenir sur lesquels a planché le groupe de travail royal – *« comme c'est le cas dans n'importe quelle organisation »*, a tenu à préciser la porte-parole –, devraient satisfaire tout un chacun : abandon de la primogéniture masculine, autorisation pour le souverain d'épouser une catholique (en fait une non-anglicane) et réduction de la famille royale à la famille nucléaire classique en limogeant les « royals » mineurs. La séparation de l'Eglise (anglicane) et de l'Etat devrait être plus délicate à faire accepter même si elle existe déjà en Ecosse, en Irlande et au Pays de Galles.

Reste la question d'argent. En envisageant de remplacer sa liste civile royale par les revenus des biens de la couronne, la reine risque d'ouvrir une boîte de Pandore. Cette idée pourrait réveiller l'antimonarchisme des travaillistes et a déjà été critiquée par plusieurs experts. Elle pourrait d'abord se révéler bien plus coûteuse pour le contribuable. Mais surtout, comme le disait un conseiller de George V cité par le professeur Vernon Bogdanor : *« Un point essentiel de notre Constitution est que le souverain doit être dépendant du Parlement par le biais de la liste civile et ne devrait pas recevoir de l'argent directement des biens de la couronne. »*. Lui restituer son indépendance financière aboutirait à *« une véritable privatisation de la monarchie, la plus importante de toutes (...) depuis l'arrivée de Mme Thatcher »* (David Starkey, London School of Economics).

Mais discuter ne veut pas dire décider. Et la Grande-Bretagne est connue pour la lente maturation de ses grandes décisions, si l'on fait exception de personnages comme Mme Thatcher ou Cromwell.

Il est aussi intéressant de remarquer que les thèmes de réflexion proposés par la reine ne touchent pas ses prérogatives politiques : ils ne mentionnent pas ses pouvoirs de chef de l'Etat, son rôle dans le choix du premier ministre, sa fonction de chef du Commonwealth ou l'immunité dont elle bénéficie. Ce sont des sujets beaucoup trop controversés et que les crises qui ont suivi l'*« annus horribilis »* avaient remis au goût du jour. Non pas en ce qui la concerne – elle est trop populaire – mais pour son fils, ou ses petits-enfants, quand ils arriveront sur le trône. En mettant l'accent sur ces cinq réformes importantes – mais pas fondamentales –, la reine cherche peut-être à détourner l'attention, ou à sauver ce qui peut être sauvé du système monarchique britannique.

Patrice de Beer

Une boussole au cœur des humains

par Alain Lipietz

SAVEZ-VOUS que l'ordinaire s'en va toujours en descendant ? C'est ce que chantaient les ouvriers papetiers, révoltés contre l'édit royal de 1738 qui rognait la législation sociale de l'époque (« l'ordinaire »). Un demi-siècle plus tard, sur les deux rives de l'Atlantique, s'ouvrait un cycle historique de progrès de l'ordinaire. A travers les révolutions démocratiques puis socialistes, l'Occident puis les peuples d'Orient entreprenaient de refonder le monde sur la Raison et l'idée de Progrès. Ni Auschwitz, ni Hiroshima, ni le Goulag n'allaient suffire à mettre cette idée au rebut. Les reculs étaient parfois si désespérants que revenait pour un temps l'angoisse shakespearienne : *« La vie n'est qu'une ombre en marche, une histoire racontée par un idiot, pleine de bruit et de fureur, ne signifiant rien. »* Même les révolutionnaires marxistes du début de ce siècle cédèrent parfois au découragement, comme l'Italien Labriola : *« L'Histoire n'est qu'un kaléidoscope, une ennuyeuse chanson. »* Et puis, l'espoir chevillé au coeur de l'humanité, depuis Spartacus et bien avant, reprenait le dessus.



LE PROGRÈS, UNE IDÉE MORTE ?

Sommes-nous, en Occident, dans une telle phase passagère de désarroi ? Ou bien l'idée de progrès va-t-elle mourir avec le siècle pour la planète entière ? Le caractère « local » et passager de notre désespoir présent a de solides arguments : le retour de l'intolérance barbare en Yougoslavie, en Irlande du Nord, la désagrégation d'un siècle de conquêtes sociales dans les pays anglo-saxons (et le retour de la faim dans les classes populaires britanniques), la « société en sablier » qui s'installe sur les deux rives de l'Atlantique où les couches moyennes se sentent irréversiblement attirées vers le bas, et celles du bas précipitées vers l'exclusion... Mais l'Asie en ébullition a, pour le moment, bien des raisons de croire au Progrès.

En somme, nous aurions affaire au point bas d'un « petit cycle ». Nous connaissons les causes de notre malheur : la dictature du marché, des dogmes néolibéraux, dont furent victimes avant nous les papetiers de 1738 comme les ouvriers du XIXe siècle, qui découvraient avec horreur que la Révolution française n'avait pas apporté le bonheur en Europe et se tournaient vers le socialisme. Cet ultralibéralisme, dénoncé par Karl Polanyi, entraîna la crise des années 30, le fascisme et la guerre... Maastricht et l'accord du GATT ne seraient que des mauvais coups, comme il y en eut tant d'autres, et que nous saurons à leur tour réparer.

Bien sûr qu'il faut se battre pour réparer, recoudre nos sociétés déchirées, dompter la mondialisation et la révolution technologique par un nouveau partage du travail et des richesses, par des formes renouvelées d'Etat-providence, par des règles de jeu imposées au commerce international. Et pourtant nous ne pouvons pas faire comme si le XXe siècle n'avait pas eu lieu. Nous savons maintenant que le progrès n'est pas la marche vers un état de bonheur permanent dont les plans seraient déjà dessinés. Le libéralisme a échoué au siècle dernier et son retour en force nous précipite dans le désespoir. Mais le socialisme, espoir du XXe siècle, a échoué tout autant dans l'horreur sous la forme communiste à l'Est que dans la capitulation sous sa forme sociale-démocrate à l'Ouest.

Nous savons aujourd'hui que l'idée de progrès n'est qu'une boussole au cœur des humains, celle qu'Ernst Bloch appelait le *« principe espérance »*. Une direction, définie par des valeurs morales. Une direction par rapport à laquelle l'humanité peut avancer, reculer, dévier. Rien, ni l'accumulation de l'expérience, ni le progrès des sciences et des techniques, ni même l'éducation ne garantit sa marche. Le progrès est toujours à recommencer, chaque position conquise est aussitôt menacée si nous n'y prenons pas garde.

> Nous savons maintenant que le progrès n'est pas la marche vers un état de bonheur permanent dont les plans seraient déjà dessinés

Nous avons encore appris autre chose. Non seulement le progrès n'est qu'une direction possible, mais cette direction même se modifie, s'enrichit en marchant. Nous avons cru, au cours des « trente glorieuses », que le progrès, poussé par les forces du travail et de la culture, combinerait progrès technique, progression du pouvoir d'achat, progrès de l'intérêt général personnifié par l'Etat. Nous avons appris que le progrès de la technique et de la consommation pouvaient ruiner notre eau, notre air, nos paysages et la planète. Nous avons appris d'autres responsabilités, nous avons d'autres exigences. L'oppression ancestrale des femmes, le mépris séculaire pour les peuples *« à civiliser »* ne sont plus de mise.

S'il n'est de progrès que relatifs et fragiles quant aux résultats, le mouvement même de l'histoire des luttes enrichit le progrès quant à ses ambitions. Et finalement cet écart qui se creuse entre le désir de progrès et l'état où nous en sommes, écart que manque à combler la crise du politique, pourrait bien être la cause essentielle du désespoir présent. *« L'ancien se meurt, le nouveau ne parvient pas à voir le jour : dans cet interrègne surgissent les monstres »*, disait Gramsci. Les monstres, inutiles de les nommer.

Quelles sont aujourd'hui les valeurs qu'indique notre boussole ? L'autonomie : ce désir de liberté qui exige de *« voir le bout de ses propres actes »*. La solidarité : ce désir d'égalité qui n'abandonne aucun laissé-pour-compte sur le bord de la route. La responsabilité écologiste : ce désir de fraternité qui s'étend aux générations futures et à la vie sur la terre.

Puissent les politiques en tenir compte. Cela dépend de chacun de nous.

Alain Lipietz *est directeur de recherche au CNRS*

DEMAIN
« Le refus du cynisme »
par Bernard Kouchner

La part de la France

Suite de la première page

Elle prend sa part lorsque ses équipes médicales (les *French doctors* connus dans le monde entier) participent partout à des opérations humanitaires. Elle en prendra sa part en accédant à la demande de régularisation des ressortissants de ses anciennes colonies que sont les sans-papiers de l'église Saint-Bernard.

Combien de fois nous a-t-on répété, pour justifier les lois Pasqua, qu'il était légitime, pour obtenir la nationalité française, que les enfants nés en France fassent une démarche manifestant leur désir d'être français ? Cette argumentation ne me paraît toujours pas opposable au droit du sol. Mais ceux qui la soutiennent devraient au moins la faire jouer en faveur des Maliens de Saint-Bernard, qui témoignent d'un attachement extraordinaire à notre pays, au point que dix d'entre eux sont prêts à payer de leur vie le droit d'y demeurer.

L'histoire de la République nous oblige. La France n'est elle-même que lorsqu'elle est juste. Elle ne l'est pas quand on se laisse enfermer dans le paradoxe consistant à obéir aux injonctions de Le Pen sous prétexte de limiter son influence. Que les partis républicains réfléchissent tous ensemble à la question de l'immigration est une tâche urgente. Je l'avais engagée sans succès en 1990. Tout ce qui s'est produit depuis démontre qu'il est grand temps de la reprendre.

Pour l'immédiat, la première chose à faire est d'accueillir parmi nous les trois cents de Saint-Bernard. En refusant de reconnaître à temps les droits à la régularisation de ceux qui en avaient, le ministre de l'intérieur a solidarisé trois cents personnes de statuts juridiques très différents. Du coup, il les a rendus inséparables. Après cinq mois de lutte dans des conditions très difficiles, on doit considérer que ceux qui n'avaient pas de droits les ont, du fait même du gouvernement, acquis dans cette lutte.

L'appel au droit pour nier ce droit, le tri honteux qui nous renvoie à des souvenirs non moins honteux, sont, nous l'apprenons ce vendredi matin, les seules réponses de ce gouvernement qui, décidément, ne sent rien, ne comprend rien. Mais cela, non plus, ne change rien : les trois cents de Saint-Bernard font aujourd'hui partie de la part qui nous revient.

Michel Rocard

Calcul des improbabilités *par Pierre Dumayet*

LE premier – ou l'un des premiers – procès écologique a été intenté, au XIXe siècle, par Raspail à un industriel qui produisait de l'arsenic et des bonbons. Les cloisons de l'usine n'étant pas étanches, l'arsenic était parfois sucré et les bonbons assassins. Raspail a gagné son procès. Donc le progrès existe.



LE PROGRÈS, UNE IDÉE MORTE ?

N'étant pas – du tout – généraliste, je ne sais pas s'il faut attribuer au progrès les complications – dont Feydeau sourirait, si elles n'étaient pas dramatiques – qui sont exposées régulièrement aux comités d'éthique afin qu'ils donnent leur avis. Les embryons me font peur. Sont-ils, froidement, l'image du progrès ? N'en sont-ils pas plutôt les produits dérivés ?

C'est l'histoire de l'aiguille. Un mercier est un brave homme. Si une centaine de personnes, lui ayant acheté des aiguilles, s'en servent pour aveugler leurs ennemis, que penserons-nous des aiguilles et du mercier ? A mon avis, nous devrions nous abstenir de penser. Sauf si la mode criminelle se généralisait. S'il en était ainsi, nous formerions un comité. Nous exigerions que la vente des aiguilles soit limitée aux personnes assermentées. Un autre comité serait créé, partisan du laisser-faire. Etc.

J'ai pris un exemple ridicule, mais quel exemple ne serait pas ridicule ? Qui, il y a vingt ans, aurait pensé qu'une farine suffirait à rendre les vaches folles ?

Est-ce bien au progrès que nous sommes, ici, confrontés ? Non. Les ravages causés par la farine expriment seulement la régression du pouvoir des gouvernants, et pas seulement des nôtres. Les Anglais, semble-t-il, avaient été informés. J'ai toujours pensé que la France devrait avoir une ambassade à Londres. Si nous en avions une, notre ambassadeur nous aurait dit de faire attention. Certainement (peut-être qu'en fouillant bien on trouverait, au quai d'Orsay, une note sur les vaches, venant de Londres. On imagine le rictus du directeur de service lisant cette note : – Quoi ? Quelles vaches ? Vous connaissez ça, mon ami ?).

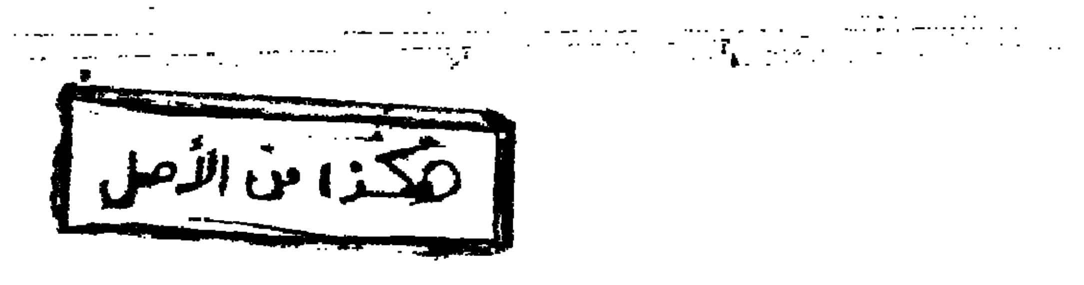
D'où la nécessité de créer un ministère de la prévention. Ou plutôt, par économie, qu'il y ait, dans chaque ministère de tous les pays, un service chargé de la prévention, qui imposerait aux gouvernements de proposer aux parlementaires un certain nombre de lois *« issues des circonstances à venir »*.

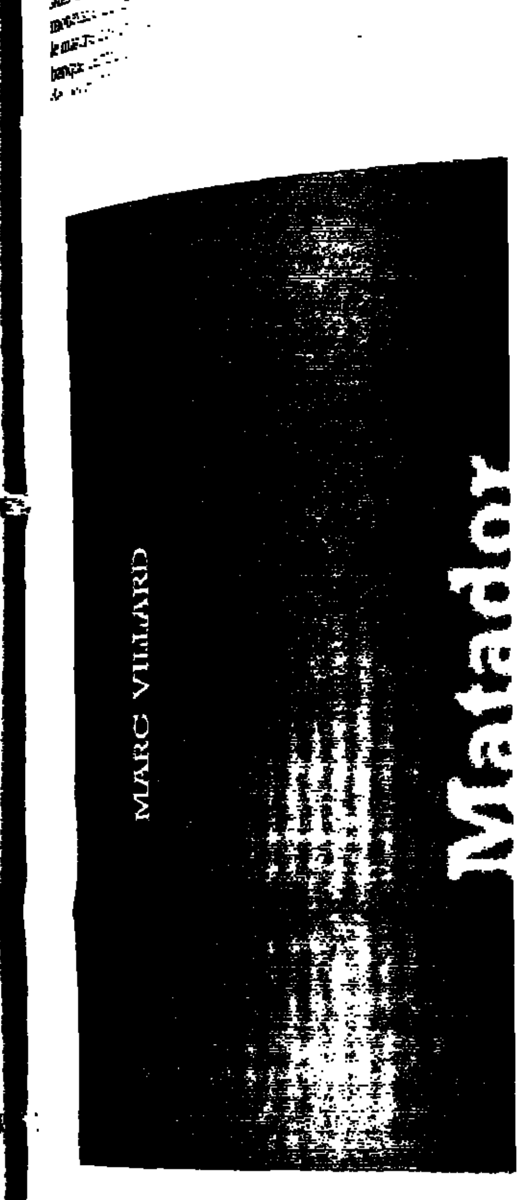
Et comme, en France, le pouvoir se repose tous les cinq ans, une loi devrait permettre aux gouvernements d'imposer à l'opposition le devoir de savoir ce qui se passe. Ainsi, l'opposition aurait, par devoir, un « shadow ministère » de la prévention. Cela rendrait les débats meilleurs.

Mais – je reviens en arrière – peut-on demander aux parlementaires d'avoir un avis sur un projet de loi destiné à réprimer un danger qui n'existe pas encore ? Si j'étais député, je répondrais : cela est le travail d'une personne qui n'a pas encore été élue. Certes.

Le calcul des probabilités est, depuis de longues années déjà, le prince qui nous gouverne. Peut-être devrait-il passer la main au calcul des improbabilités. Car c'est l'improbable, lorsqu'il arrive, qui génère les plus graves accidents. On imagine le champ immense de l'improbable : à le labourer, il y aurait – enfin – du travail pour tout le monde. Et, du coup, le progrès cesserait d'être ce que Maurice Barrès disait de Proust : un *« irréparable jeune homme »*.

Pierre Dumayet *est journaliste.*







TAUX D'INTÉRÊT La Bundesbank a annoncé, jeudi 22 août, une baisse de 0,30 % du niveau de *ses* prises en pension (Repo), ramené à 3 %. Ce taux était inchangé depuis le début du mois de février. Ce geste a permis aux banques centrales de *France, de Belgique, des Pays-Bas* et d'Autriche de réduire leurs propres taux directeurs. ● LE PRÉSIDENT de la Bundesbank, Hans Tietmeyer, a justifié cette décision par l'évolution *favorable de la masse monétaire* et l'absence de tensions inflationnistes. ● LA RÉCENTE appréciation du deutschemark, la faiblesse de la croissance en Allemagne et les tensions *sur les marchés financiers* européens ont aussi joué un rôle dans la décision, selon les analystes. ● LE FRANC s'est redressé face au deutschemark après la décision allemande. Il reste toutefois vulnérable à cause de la faible conjoncture et du climat social.

La Bundesbank relance le mouvement de détente monétaire en Europe

Le conseil de la banque centrale allemande a décidé de réduire, jeudi 22 août, de 0,3 % le niveau de son taux Repo, ramené à 3 %. La Banque de France a, pour sa part, abaissé de 0,2 % son principal taux directeur

LE SOULAGEMENT a été à la hauteur de l'inquiétude que la réunion de la Bundesbank avait fait naître en Europe. Alors que de nombreux analystes prédisaient un *statu quo* et annonçaient une crise monétaire de grande ampleur sur le marché des changes européen, la banque centrale allemande a décidé, jeudi 22 août, une baisse de 0,3 % du taux de ses prises en pension (Repo), ramené à 3 %. Ce taux, essentiel, car il détermine directement le niveau des rendements sur le marché monétaire allemand, était inchangé depuis le début du mois de février.

Dans son sillage, la Banque de France a réduit de 0,20 % son principal taux directeur, celui des appels d'offres, porté à 3,35 %. Les banques centrales de Belgique, d'Autriche, des Pays-Bas ont également, jeudi après-midi, abaissé leurs taux dans des proportions identiques.

Les investisseurs ont réagi favorablement à la décision de la Bundesbank. Les marchés d'obligations et d'actions européens ont nettement progressé : le contrat notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat français, a gagné 60 centièmes. La Bourse de Paris s'est appréciée de 0,86 %.

PAS DE DANGER INFLATIONNISTE

Sur les marchés de changes, la monnaie allemande s'est affaiblie face à l'ensemble des devises. Le dollar est remonté de 1,4830 à 1,4960 deutschemark tandis que le franc regagnait plus de 1 centime face à la monnaie allemande, pour coter 3,4090 francs pour 1 mark.

Dans un court entretien téléphonique accordé à des agences de presse, le président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer, a justifié la baisse du taux Repo par *« le ralentissement progressif de l'expansion monétaire »* en Allemagne (l'agrégat de monnaie M3 a progressé de 8,6 % en juillet, après 9,6 % en juin et 10,5 % en mai) et la faiblesse de l'inflation. *« Nous ne voyons pas de danger inflationniste dans un avenir prévisible »*, a déclaré M. Tietmeyer.

En dehors de ces critères purement monétaires, conformes à l'orthodoxie de la politique de la Bundesbank, d'autres éléments, non mentionnés par M. Tietmeyer, sont entrés en ligne de compte dans la décision de baisser le Repo, selon les analystes. *Le premier tient au* récent mouvement de hausse de la monnaie allemande. Les membres de la Bundesbank sont conscients des problèmes de compétitivité que pose la surévaluation du mark à l'économie allemande. Un mark trop fort handicape les sociétés exportatrices d'outre-Rhin qui ont perdu, au cours des dernières années, d'importantes parts de marché. Selon des calculs effectués par des économistes, une hausse de 3 % du taux de change effectif du mark a le même impact macro-*économique qu'un resserrement* monétaire de l'ordre de 1 %. Depuis le 1er juillet, la monnaie allemande s'était appréciée de 2,6 % face au dollar et de 1,2 % face au franc. La baisse du Repo vise aussi à corriger les effets négatifs, pour la croissance allemande, de cette hausse inopinée du mark.

Dans le sillage de la Bundesbank

TAUX D'APPELS D'OFFRES DE LA BANQUE DE FRANCE

TAUX REPO DE LA BUNDESBANK

4,5 – 4,3 – 4,1 – 3,9 – 3,7 – 3,5 – 3,3 – 3,1

3,35

Depuis le début de l'année, l'écart de taux directeurs entre la France et l'Allemagne est passé de 0,70 % à 0,35 %

PRESSIONS

De façon plus générale, la faiblesse de l'activité économique, outre-Rhin, plaidait pour une baisse des taux, même si la Bundesbank s'est toujours défendue, officiellement, de vouloir influer directement sur la conjoncture. L'annonce d'une amélioration du climat des affaires et d'un rebond de la croissance au deuxième trimestre n'ont pas remis en cause le scénario d'une croissance très faible en Allemagne en 1996. La hausse du produit intérieur brut (PIB) allemand devrait être inférieure à 1 %, empêchant toute décrue du taux de chômage.

Enfin, la Bundesbank, estiment les experts, a été sensible à l'environnement monétaire tendu en Europe. Au cours des dernières semaines, des remous étaient apparus sur le marché des changes européen, *en particulier sur la parité* franc-deutschemark. La pression exercée par ses partenaires pour qu'elle abaisse ses taux directeurs augmentait. Lors de son intervention télévisée du 14 juillet, le président de la République, Jacques Chirac, avait déploré le niveau nettement trop élevé des taux d'intérêt en France, mais aussi en Allemagne. Dans son dernier rapport, la Banque d'Espagne avait critiqué la politique monétaire allemande. Un *statu quo* ou un geste insuffisant, de la part de la Bundesbank, *auraient été perçus comme une* provocation et auraient risqué de transformer les turbulences en crise majeure. Ils auraient également fait douter de la sincérité de son engagement européen et ravivé le soupçon selon lequel elle était prête à tout pour assurer sa survie et celle du deutschemark et à saboter le processus d'union économique et monétaire.

Au contraire, en agissant de façon plus énergique que prévu – les analystes les plus optimistes anticipaient une baisse de 0,20 % du taux Repo –, la Bundesbank a donné le sentiment que sa démarche s'inscrivait désormais dans une logique de coopération monétaire à l'échelle européenne.

De fait, la banque centrale allemande a sorti le franc d'une mauvaise passe et contribué à débloquer la situation monétaire en France. Au cours des derniers mois, la Banque de France avait été contrainte d'agir de façon solitaire. Elle avait, depuis le mois de février, *réduit à quatre reprises son* principal taux directeur alors que la Bundesbank restait immobile. Mais la marge de manœuvre de l'institut d'émission français était devenue extrêmement réduite, le niveau des appels d'offres butant, à 3,55 %, sur le Repo allemand. Cette contrainte extérieure, venue d'Allemagne, plaçait la Banque de France dans une position très inconfortable et l'exposait à de nombreuses critiques.

Depuis plusieurs semaines, les attaques contre le gouverneur de la Banque de France et sa politique monétaire, jugée inadaptée au contexte économique difficile *de la* France, s'étaient multipliées tandis que les opérateurs des marchés financiers cherchaient à exploiter cette faiblesse en lançant des attaques contre le franc. La décision de la Bundesbank est venu sauver *in extremis* les reponsables monétaires français d'une situation qui devenait intenable.

Pour autant, les experts continuent *à se montrer inquiets et* doutent que l'horizon monétaire, en Europe, soit définitivement dégagé. Ils soulignent que l'impact économique du mouvement de baisse des taux directeurs décidé jeudi par les banques centrales de la zone mark sera très faible. En particulier, ils craignent pour la France qu'une rentrée politique et sociale agitée et, surtout, la publication de mauvais indicateurs d'activité économique, qui remettrait en cause la capacité du gouvernement à respecter ses engagements budgétaires, gomment vite l'effet bénéfique de la détente monétaire. Selon le directeur de la salle des marchés d'une grande banque française, *« les investisseurs anglo-saxons restent à l'affût, prêts à attaquer le franc à la moindre occasion »*. Dans un entretien accordé à la revue *Foreign Affairs*, le financier américain George Soros a estimé, jeudi, que la France et l'Allemagne doivent prendre au plus vite une initiative conjointe de relance économique et s'affranchir des critères de Maastricht pour passer à la monnaie unique s'ils veulent éviter un soulèvement populaire.

Pierre-Antoine Delhommais

Une action concertée ?

La plupart des analystes rejettent l'idée selon laquelle la baisse, jeudi 22 août, des taux directeurs des banques centrales européennes a présenté un caractère concerté. Ils en veulent pour preuve la chronologie des faits. La Bundesbank a agi la première, suivie, une demi-heure plus tard, par la Banque de France. Les banques de Belgique, des Pays-Bas et d'Autriche ont attendu l'après-midi pour abaisser leurs propres taux directeurs. Une action concertée se serait accompagnée, selon les experts, d'une parfaite simultanéité dans l'annonce des décisions.

Toutefois, ils n'excluent pas que la Banque de France, dont le conseil, par un hasard du calendrier, se réunissait au même moment que celui de la Bundesbank, ait eu la primeur de la décision prise à Francfort. La Banque de France se refuse à tout commentaire sur la façon et l'heure dont elle a été informée de la baisse du taux des prises en pension allemand.

COMMENTAIRE

PLAIE OUVERTE

Hommes politiques et analystes des marchés ont salué la décision de la Bundesbank avec d'autant plus de bonheur que l'ampleur de la baisse du taux Repo (30 points de base) a surpris positivement. Le mouvement de *détente a été suivi par les pays* européens liés au deutschemark, dont la France. Bonne nouvelle : l'argent moins cher va soutenir une reprise encore entachée d'incertitudes, et pourtant si attendue, pour le second semestre sur le continent. Puissent les industriels comprendre que l'argent est désormais peu cher et qu'il est temps d'investir.

La crise monétaire, annoncée par certains opérateurs, est évitée. La question est de savoir pour combien de temps. Le débat monétaire, *vif depuis plus de* trois ans en Europe et polémique en France, ne va pas s'éteindre. Les partisans d'un « choc » monétaire à la japonaise (mettre les taux à zéro) ne renonceront pas, même s'il reste peu de distance entre la réalité du coût de l'argent et leur rêve.

Surtout, les semaines passées *ont mis en évidence que les* conceptions restaient radicalement opposées entre la France de M. Chirac et l'Allemagne de M. Tietmeyer. A Francfort, les gardiens du deutschemark sont convaincus que la politique monétaire ne doit jamais devenir un instrument de réglage conjoncturel. Côté français, une majorité considérable d'hommes politiques, dont fait partie le chef de l'Etat, est persuadée du contraire. Cette opposition risque d'ouvrir un gouffre d'incompréhension qui ira en se creusant au fur et à mesure qu'approchera l'échéance de la monnaie unique. Les marchés l'ont senti et ils ne manqueront pas de demander que les positions soient éclaircies.

Seule une amélioration de la conjoncture peut amenuiser les conséquences de la divergence franco-allemande. Si tel n'est pas le cas, si la reprise tarde ou peine, les marchés se nourriront des tensions et ils pourraient rapidement et brutalement sanctionner l'ambiguïté franco-allemande fondamentale sur Maastricht. La plaie reste ouverte.

Eric Le Boucher

Jean Arthuis table sur une croissance de « 2,25 à 2,5 % » en 1997

LE MINISTRE ALLEMAND de l'économie Günter Rexrodt a salué, jeudi 22 août, la décision de la Bundesbank. *« Dans un contexte de grande stabilité des prix et au vu du récent ralentissement de la croissance de la masse monétaire, cette mesure est adaptée à l'environnement conjoncturel »*, a estimé M. Rexrodt dans un communiqué.

Le syndicat des employés DAG a jugé au contraire *« très insuffisante »* l'action de la banque centrale allemande. *« Compte tenu de la situation dramatique de l'emploi, de la faiblesse des investissements et de la consommation, un signal fort sur les taux directeurs aurait été possible et nécessaire »*, a estimé sa vice-présidente Ursula Konitzer.

En France, le ministre de l'économie et des finances Jean Arthuis, sur l'antenne de *France Inter*, s'est *« réjoui des décisions prises aujourd'hui par les autorités monétaires, par la Banque de France »*.

Le taux d'appel d'offres a *« atteint un niveau sans précédent »*, a ajouté le ministre, estimant que cela *« a été rendu possible parce que d'autres banques centrales ont opéré le même mouvement, dont la Bundesbank »*. Selon M. Arthuis, la baisse de taux est utile car *« pour tous ceux qui empruntent, notamment les entreprises, les ménages, l'argent sera moins cher. C'est une très bonne nouvelle. Quand on investit, on fait de la croissance, on crée de l'emploi »*.

M. Arthuis a par ailleurs révisé à la baisse l'hypothèse de croissance du gouvernement pour 1997. Elle devrait, selon lui, se situer entre *« 2,25 % et 2,5 % »*, alors qu'il avait évoqué, il y a deux semaines, une croissance du produit intérieur brut (PIB) comprise entre 2,5 % et 2,8 %.

Le ministre a affirmé qu'il voyait la rentrée *« avec confiance »*. *« Notre économie s'est assainie. L'inflation va terminer l'année autour de 1,5 %. Les entreprises sont compétitives. Le moral n'y est pas, c'est cela que je voudrais faire évoluer »*, a-t-il ajouté.

L'Insee a confirmé, vendredi, que l'indice des prix à la consommation avait reculé de 0,2 % en juillet, s'établissant à 2,3 % sur un an.

La SCNF réfléchit à la préretraite à cinquante-trois ans

LA DIRECTION de la SNCF envisagerait de proposer à ses agents un *« congé de disponibilité de fin de carrière (CFC) permettant à des agents de quitter l'entreprise dès cinquante-trois ans sous certaines conditions et sur la base du volontariat »*, a révélé, le 22 août, le syndicat SUD-Cheminots. Le dispositif, destiné à accompagner les importantes réformes structurelles et les réductions d'effectifs à venir, notamment dans les services centraux du siège, prévoit que le départ d'un agent en congé de disponibilité de fin de carrière n'entraînerait *« pas de remplacement, directement ou par décalage »*. Ce projet, qui a été communiqué fin juillet aux sept fédérations de cheminots, devrait être discuté à partir du 20 septembre. Pour SUD-Cheminots, dernier-né des syndicats de la SCNF, ce dispositif masque *« des projets de réduction massive de l'emploi à la SNCF »*. La CGT et la CFDT ont aussi fait savoir leur opposition à ce texte qui ne prévoit pas d'embauches en contrepartie des départs en préretraite. La SNCF, qui compte 179 200 agents, a prévu de supprimer 4 500 emplois cette année.

DÉPÊCHES

■ **AIRBUS INDUSTRIES : le constructeur aéronautique a remporté,** jeudi 22 août, une commande de 24 Airbus A319, pour un montant de 900 millions de dollars (4,6 milliards de francs), auprès United Airlines. La compagnie aérienne, qui a aussi confirmé un achat ferme de 27 Boeing, est la première société américaine à acheter des Airbus A319.

■ **CRÉDIT LYONNAIS : le ministre des finances, Jean Arthuis, a dé**claré, jeudi 22 août, sur France Inter que la communauté nationale supportera le poids des pertes de la banque publique.

■ **LAGARDÈRE GROUPE : le groupe a déclaré, jeudi 22 août, à la suite** du débrayage de salariés de l'usine Thomson Multimédia d'Angers, que le groupe coréen Daewoo, associé au groupe français dans le cadre de la privatisation de Thomson, s'est engagé à conserver tous les emplois français de cette filiale. Le président Soon-Hoon Bae s'est même dit prêt à créer 5 000 emplois supplémentaires en France dans les cinq ans à venir.

■ **ZENITH ELECTRONICS : le numéro deux américain de l'électronique de loisir s'est vu confier une commande par Americast, joint-**venture de quatre opérateurs locaux (Ameritech, Bellsouth, GTE, SBC Communications) et de Walt Disney, de trois millions de décodeurs numériques, soit un contrat d'un montant de 1 milliard de dollars (5 milliards de francs).

■ **AUTOMOBILE : l'usine Opel d'Eisenach,** en ex-Allemagne de l'Est, a été la plus productive d'Europe en 1995, avec une moyenne de 71,9 véhicules par employé et par an, selon l'institut de recherche londonien Economist Intelligence Unit (EIU). La filiale allemande de General Motors devance l'usine Fiat de Melfi qui a atteint une moyenne de 64,3 véhicules par an et par employé.

■ **CRÉDIT NATIONAL : l'intersyndicale de la BFCE (Banque française du commerce extérieur)** vient d'assigner en référé le président du Crédit national, Emmanuel Rodocanachi, devant le tribunal de grande instance de Paris, pour délit d'entrave au fonctionnement du comité d'entreprise. Les syndicats estiment que la direction n'a pas respecté les procédures légales d'information économique préalable à l'annonce, le 11 juillet, que la fusion entre le Crédit national et la BFCE allait entraîner 600 suppressions de postes.

La Deutsche Bank affirme sa puissance au sein du système bancaire allemand

UNE FOIS n'est pas *coutume*. *Le* très puissant président du directoire de la première banque allemande, Hilmar Kopper, est sorti de sa réserve jeudi 22 août pour rappeler à ceux qui l'auraient oublié qu'outre-Rhin aucun mouvement dans le domaine bancaire ne peut se faire contre elle. Cette mise en garde intervient quelques semaines après que la Deutsche Bank a révélé avoir pris une participation de 5,21 % dans le capital de sa concurrente bavaroise, la Bayerische Vereinsbank, quatrième banque privée du pays.

Ce mouvement a été, à l'époque, interprété comme un signe de la volonté de la Deutsche Bank de se positionner pour les restructurations qui se préparent dans le pays. La Bayerische Vereinsbank est en effet une proie idéale : son capital est peu verrouillé par ses principaux actionnaires que sont le Land de Bavière (10,5 %) et Viag (6,7 %). L'établissement bavarois s'était d'ailleurs réjoui de l'arrivée de la Deutsche Bank dans son capital qu'il interprétait *« comme la confirmation de l'attrait de l'action Bayerische Vereinsbank »*.

Les rumeurs allant bon train sur le sort de la banque bavaroise et l'intérêt qu'elle suscite dans une perspective de concentration du secteur – le titre a gagné près de 20 % depuis deux mois –, M. Kopper a estimé qu'il était temps d'annoncer la couleur sans ambiguïté. Mi-juillet, la première banque allemande mettait en avant la qualité de l'investissement du placement financier qu'elle venait de réaliser. Dans une interview diffusée par la télévision CNBC, M. Kopper démontre qu'il s'agissait d'une action défensive : *« Nous sommes encore en train de nous positionner sur le marché. Nous voulons être certains que tout le monde le comprend bien : pas de bêtises avec la Vereinsbank »*, a-t-il déclaré. *« Nous voulons dire au monde extérieur que ceux qui veulent s'implanter* [en Allemagne] *et faire quelque chose avec la Vereinsbank doivent savoir que nous montrons un intérêt à long terme »* pour cette banque. Le message est on ne peut plus clair : les éventuels prédateurs, qu'il s'agisse de la Dresdner Bank, deuxième établissement du pays, ou de banques extérieures, trouveront la Deutsche Bank sur leur chemin. Pour autant, Hilmar Kopper a indiqué qu'il n'avait, pour l'instant, pas l'intention, d'augmenter sa participation dans la Vereinsbank.

Babette Stern

■ **LA BOURSE DE TOKYO a terminé la séance vendredi 23 août en baisse. L'indice Nikkei des valeurs vedettes a perdu 0,63 % pour s'inscrire à 21 228,80 points.**

■ **LA BANQUE DE FRANCE a piloté, vendredi matin, une baisse de un seizième de point du taux de l'argent au jour le jour (JJ), ramené de 3,56 % à 3,50 %**

■ **LE FRANC était *ferme, vendredi* matin, face au deutschemark, lors des premières transactions entre banques européennes. Il s'inscrivait à 3,4090 francs pour un mark**

■ **WALL STREET. L'indice Dow Jones a gagné 0,77 %, à 5 733,47 points, soutenu par la détente monétaire en Europe et la stabilité des taux d'intérêt à long terme américains**

■ **LES COURS du pétrole ont rebondi, *jeudi, sur le marché* à terme de New York. Le prix du baril de brut a augmenté de 58 centièmes, à 22,30 dollars.**

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40	CAC 40	CAC 40	MIDCAC	NEW YORK	LONDRES	MILAN	FRANCFORT
↗ Clôture	↗ 1 mois	↗ 1 an	↘ 1 mois	↗ DOW JONES	↗ FT 100	→ MIB 30	↗ DAX 30

Prises de bénéfices à Paris

LA BOURSE de Paris s'inscrivait en recul, vendredi 23 août, en fin de matinée, victime de prises de *bénéfices. A 12 heures, l'indice* CAC 40 cédait 0,15 % pour s'établir à 2 014,76 points. Il avait ouvert en hausse de 0,24 %.

Le marché était calme, avec un chiffre d'affaires sur le règlement mensuel de 700 millions de francs.

Sur le Matif, le contrat notionnel cédait 0,10 % à 123,80 points. Le franc cédait un peu de terrain, à 3,4105 francs pour un mark.

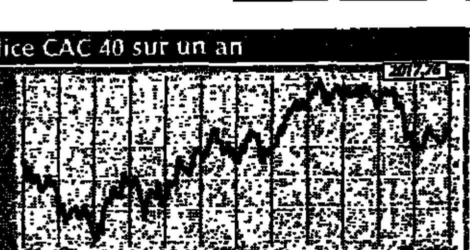
Les investisseurs expédiaient les affaires courantes pour la dernière séance du terme boursier qui s'annonce largement bénéficiaire (+3 % environ) après un très mauvais mois de juillet (-6 ,24 %).

La baisse des taux, si elle apporte un ballon d'oxygène aux marchés mais aussi à l'économie, ne résout pas tous les problèmes, estiment toutefois les analystes.

Jean Arthuis, le ministre de l'économie et des finances, tout en se félicitant de la détente monétaire, a révisé à la baisse ses prévisions de croissance pour l'an prochain. Il s'attend à une croissance comprise entre 2,25 % et 2,5 %, contre 2,5 % et 2,8 % il y a quelques semaines, lors de la présentation du volet des dépenses du projet de budget 1997.

Parmi les valeurs en hausse on relevait Coflexip (+ 4,2 %), Géophysique (+ 4 %) et Promodès (+ 3 %).

Indice CAC 40 sur un an

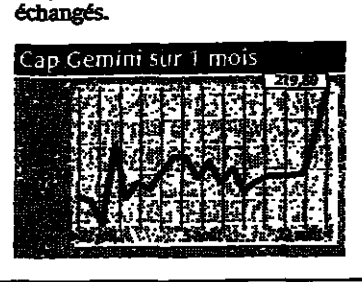


CAC 40 5 jours

Cap Gemini, valeur du jour

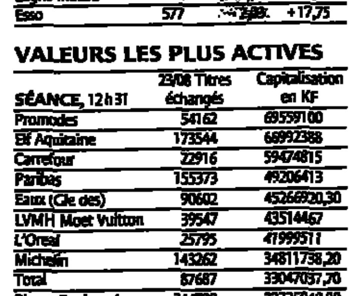
TOUJOURS sous l'effet de la publication d'un chiffre d'affaires semestriel en hausse de 21,6 % à 6,7 milliards de francs, l'action du groupe de services informatiques a poursuivi sa progression jeudi 23 août. Au deuxième trimestre, les ventes ont progressé de 28 %, atteignant 3,5 milliards de francs contre 2,8 milliards l'année précédente. *Ces bons résultats de Cap* Gemini ayant dépassé les attentes du marché ainsi que les prévisions du groupe, la demande s'est maintenue sur la valeur, qui a terminé la séance en hausse de 3,7 % à 219,80 francs avec 243 000 titres échangés.

Cap Gemini sur 1 mois



PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h31	Cours au 23/08	Var. % 22/08	Var. % 31/12
Geophysique	350	+3,90	+123,20
Coflexip	222	+3,47	+21,64
Intertechnique 1	538	+3,06	+25,70
Promodes	1275	+2,98	+10,77
Rexel	1235	[illegible]	+49,33
Spir Communication	488	+2,73	+8,68
UGC DA (M)	269	+2,67	+22,10
Cap Gemini	225,60	+2,63	+63,47
Remy Cointreau	125	+2,45	−19,87
Axime	554	+2,40	+46,94
BAISSES, 12h31			
SGE	93,20	[illegible]	−13,30
Dassault Electro	300	−3,38	+85,29
UFB Locabail	450	−3,05	+12,50
Immeubl.France	320	−3,03	+9,58
Cetelem	1067	[illegible]	+16,10
Bertrand Faure	159,30	−2,98	+27,44
Europe 1	1030	−2,83	+4,04
Fromageries Bel	4600	−2,72	−1,03
Legris Indust.	192	−2,46	+20,45
Esso	577	[illegible]	+17,75



VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12h31	23/08 Titres échangés	Capitalisation en KF
Promodes	54162	69559100
Elf Aquitaine	173544	66992388
Carrefour	22916	59474815
Paribas	155373	49206413
Eaux (Cie des)	90602	45266920,30
LVMH Moet Vuitton	39547	43514467
L'Oreal	25795	41999511
Michelin	143262	34811738,20
Total	87687	33047037,70
Rhone Poulenc A	244739	32325040,90

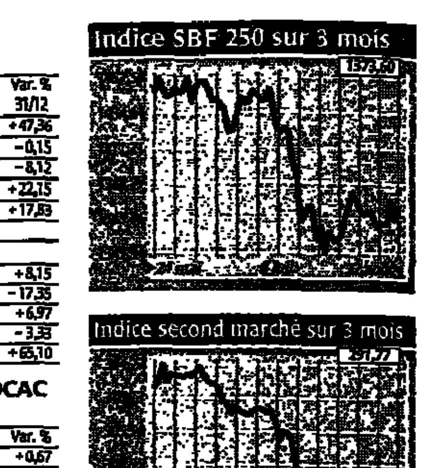
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

HAUSSES, 12h31	Cours au 23/08	Var. % 22/06	Var. % 31/12
Manutan	420	+5	+47,36
Norbert Dentres.#	630	+5	−0,15
Nortene	88,20	+5	−8,12
Tivoly S.A. (Ly)#	142,80	+5	+22,15
Bioblock Scient.#	294	+5	+17,83
BAISSES, 12h31			
Finatis(ex.Localn)	130	−4,41	+8,15
Eurosic	40	−3,96	−17,35
Poujoulat Ets (Ns)	230	−3,36	+6,97
Virbac	580	−3,33	−3,33
Mecatherm	1131	−3,16	+65,10

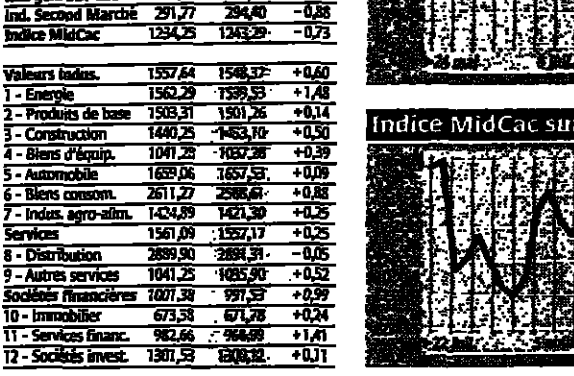
INDICES SBF120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	22/08	21/08	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1420,26	1410,86	+0,67
Ind. gén. SBF 250	1373,60	1365,24	+0,61
Ind. Second Marché	291,77	294,40	−0,88
Indice MidCac	1234,25	1243,29	−0,73
Valeurs Indus.	1557,64	1548,37	+0,60
1 - Energie	1562,29	1539,53	+1,48
2 - Produits de base	1503,31	1501,26	+0,14
3 - Construction	1440,25	1453,10	+0,50
4 - Biens d'équip.	1041,23	1037,38	+0,39
5 - Automobile	1659,06	1657,53	+0,09
6 - Biens consom.	2611,27	2588,61	+0,88
7 - Indus. agro-alim.	1424,89	1421,30	+0,25
Services	1561,09	1557,17	+0,25
8 - Distribution	2889,90	2891,31	−0,05
9 - Autres services	1041,25	1035,90	+0,52
Sociétés financières	1007,38	997,53	+0,99
10 - Immobilier	673,58	671,78	+0,24
11 - Services financ.	982,66	968,89	+1,41
12 - Sociétés invest.	1301,53	1300,32	+0,11

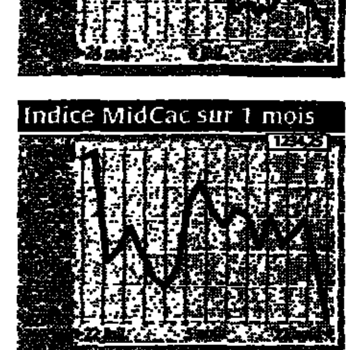
Indice SBF 250 sur 3 mois



Indice second marché sur 3 mois



Indice MidCac sur 1 mois



Légère baisse à Tokyo

LA BOURSE DE TOKYO a terminé la séance du vendredi 23 août en baisse de 0,63 %. L'indice Nikkei a perdu 134,44 points pour s'inscrire en clôture à 21 228,80 points. *La veille, Wall Street avait clôturé* en forte hausse, profitant de la bonne performance des Bourses européennes soutenues par la baisse surprise et plus importante qu'initialement anticipée d'un taux directeur de la Bundesbank. L'indice Dow Jones s'est inscrit en clôture sur un gain de 43,65 points (+ 0,77 %) à 5 733,47.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt moyen sur les émissions du Trésor à 30 ans remontait à 6,84 % contre 6,83 % la veille au soir, dans l'attente de la publication vendredi matin des commandes de biens durables pour juillet aux Etats-Unis.

Le secteur du tabac a continué à reculer en raison des inquiétudes sur les conséquences des mesures qui devaient être annoncées vendredi par la Maison Blanche et l'attente d'un verdict dans un procès contre des compagnies du secteur. L'action Philip Morris, la plus traitée sur le marché a cédé 75 cents à 86,87 dollars, RJR Nabisco 12 cents *à 25,25 dollars.*

INDICES MONDIAUX

	Cours au 22/08	Cours au 21/08	Var. en %
Paris CAC 40	2017,76	[illegible]	+0,85
New-York/DJ indus.	5704,99	5689,82	+0,27
Tokyo/Nikkei	22348	[illegible]	+4,80
Londres/FT100	3891,10	[illegible]	+0,49
Francfort/Dax 30	2557,26	[illegible]	+0,53
Frankfort/Commer.	893,68	[illegible]	—
Bruxelles/Général	1753,40	[illegible]	—
Milan/MIB 30	970	[illegible]	—
Amsterdam/Gé. Cbs	381,30	[illegible]	+0,89
Madrid/Ibex 35	354,48	[illegible]	+0,66
Stockholm/Affarsal	1552,33	[illegible]	—
Londres FT30	2845,30	[illegible]	+0,46
Hong Kong/Hang S.	11478,80	[illegible]	+0,37
Singapour/Strait t	2162,73	[illegible]	+0,33

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	22/08	21/08
Alcoa	63,12	64
American Express	45,87	45,62
Allied Signal	64	63,62
AT & T	54,25	54,12
Bethlehem	10,37	10
Boeing Co	89,62	91,12
Caterpillar Inc.	72	71,50
Chevron Corp.	60,37	59,25
Coca-Cola Co	52	50,87
Disney Corp.	58,12	57,75
Du Pont Nemours&Co	83,75	83,50
Eastman Kodak Co	75,12	73,87
Exxon Corp.	83,50	82,87
Gén. Motors Corp.H	51,50	51,12
Gén. Electric Co	84,62	84
Goodyear T & Rubbe	47,62	47,12
IBM	113	112,37
Intl Paper	41,25	40,75
J.P. Morgan Co	92,50	90,75
Mc Don Dougl	50	50,12
Merck & Co.Inc.	68,87	68,87
Minnesota Mng.&Mfg	67	66,87
Philip Moris	86,87	87,62
Procter & Gamble C	90,62	89,25
Sears Roebuck & Co	46,87	45,87
Texaco	91,12	89,87
Union Carb.	43,25	43
Utd Technol	115	113,12
Westingh. Electric	16,12	15,62
Woolworth	21,50	21,25

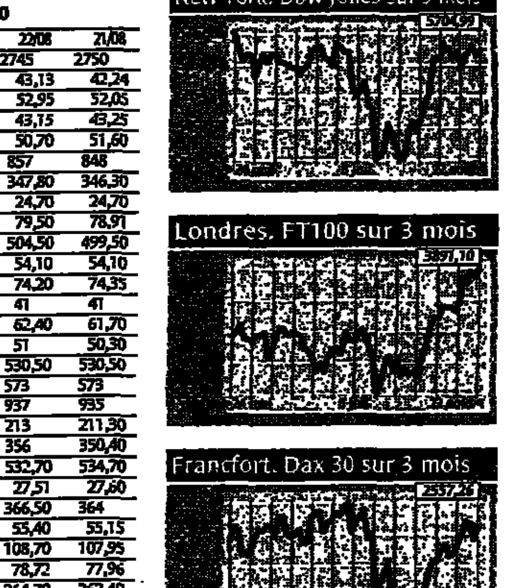
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	22/08	21/08
Allied Lyons	4,39	4,44
Barclays Bank	9,17	9,16
B.A.T. industries	4,22	4,47
British Aerospace	9,73	9,60
British Airways	5,33	5,22
British Gas	2,07	2,04
British Petroleum	6,32	6,27
British Telecom	3,78	3,75
B.T.R.	2,50	2,53
Cadbury Schweppes	5,09	5,08
Eurotunnel	1,04	1,03
Forte	3,70	3,50
Glaxo	9,22	9,13
Grand Metropolitan	4,74	4,74
Guinness	4,86	4,84
Hanson Plc	1,62	1,58
Great Ic	6,58	6,61
H.S.B.C.	11,33	11,32
Impérial Chemical	7,92	7,81
Legal	7,30	7,20
Marks and Spencer	4,96	4,92
National Westminst	6,74	6,72
Peninsular Orienta	5,14	5,10
Reuters	7,61	7,55
Saatchi and Saatch	1,10	1,07
Shell Transport	9,57	9,55
Tate and Lyle	4,70	4,64
Univeler Ltd	12,89	12,92
Zeneca	15,07	15,14

FRANCFORT
Les valeurs du Dax 30

	22/08	21/08
Allianz Holding N	2745	2750
Basf AG	43,13	42,24
Bayer AG	52,95	52,05
Bay hyp&Wechselbk	43,15	43,25
Bayer Vereinsbank	50,70	51,60
BMW	857	848
Commerzbank	347,80	346,30
Continental AG	24,70	24,70
Daimler-Benz AG	79,50	78,91
Degussa	504,50	499,50
Deutsche Babcock A	54,10	54,10
Deutsche Bank AG	74,20	74,35
Dresdner BK AG FR	41	41
Henkel VZ	62,40	61,70
Hoechst AG	51	50,30
Karstadt AG	530,50	530,50
Kaufhof Holding	573	573
Linde AG	937	935
DT. Lufthansa AG	213	211,30
Man AG	356	350,40
Mannesmann AG	532,70	534,70
Mettallges AG	27,51	27,60
Preussag AG	366,50	364
Rwe	55,40	55,15
Schering AG	108,70	107,95
Siemens AG	78,72	77,96
Thyssen	264,70	262,40
Veba AG	77,72	76,63
Viag	560,50	560,50
Wellag AG	865	877

New York, Dow Jones sur 3 mois



Londres, FT100 sur 3 mois

Francfort, Dax 30 sur 3 mois

LES TAUX

PARIS	PARIS	NEW YORK	NEW YORK	FRANCFORT	FRANCFORT
→ Jour le jour	↗ OAT 10 ans	↘ Jour le jour	↗ Bonds 10 ans	→ Jour le jour	↗ Bunds 10 ans

Hausse du Matif

LE CONTRAT NOTIONNEL DU MATIF, qui mesure la performance des emprunts d'Etat français, a ouvert en hausse, vendredi 23 août. Après quelques minutes de transactions, l'échéance septembre gagnait six centièmes, à 123,96 points. Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) français à dix ans s'inscrivait à 6,35 %, soit un écart de 0,05 % par rapport au rendement de l'emprunt d'Etat allemand de même échéance.

La veille, le marché obligataire américain avait terminé la séance sur une note stable, le taux du titre à trente ans s'inscrivant en clôture à 6,82 %.

Le contrat Pibor trois mois du Matif était en hausse, vendredi matin. Il gagnait deux centièmes, à 96,09 points. La Banque de France a abaissé d'un seizième de point le taux de l'argent au jour le jour, ramené à 3,50 %. Elle avait réduit, la veille, de 0,2 %, le niveau de ses appels d'offres.

Notionnel 10 % première échéance, 1 an

LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 22/08	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,55	6,42	7,20	2,30
Allemagne	3,25	6,33	7,06	1,60
Grande-Bretagne	5,69	7,83	8,16	2,70
Italie	8,68	9,59	9,86	4,30
Japon	0,50	3,11	—	−0,20
Etats-Unis	5,06	6,62	6,84	3

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 22/08	Taux au 21/08	indice (base 100 fin 95)
Fonds d'État 3 à 5 ans	5,29	5,25	100,43
Fonds d'État 5 à 7 ans	5,90	5,83	101,51
Fonds d'État 7 à 10 ans	6,24	6,18	102
Fonds d'État 10 à 15 ans	6,50	6,43	101,87
Fonds d'État 20 à 30 ans	7,06	7	102,78
Obligations françaises	6,53	6,50	102,34
Fonds d'État à TME	−1,53	−1,91	100,87
Fonds d'État à TRE	−1,89	−1,53	101,08
Obligat. franç. à TME	−1,52	−1,60	100,85
Obligat. franç. à TRE	+0,13	+0,13	100,29

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,75 %)

	Achat 22/08	Vente 22/08	Achat 21/08	Vente 21/08
Jour le jour	3,5625	—	3,5625	—
1 mois	3,70	3,85	3,65	3,77
3 mois	3,93	4,08	3,85	3,97
6 mois	4,03	4,18	3,94	4,06
1 an	4,12	4,25	4	4,12
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,8613	—	3,8398	—
Pibor Francs 3 mois	4,0625	—	4,0156	—
Pibor Francs 6 mois	4,1602	—	4,1250	—
Pibor Francs 9 mois	4,2188	—	4,1563	—
Pibor Francs 12 mois	4,2500	—	4,2188	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	4,4375	—	4,4323	—
Pibor Ecu 6 mois	4,4688	—	4,4427	—
Pibor Ecu 12 mois	4,5625	—	4,5625	—

MATIF

Échéances 22/08	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Sept. 96	172719	123,30	124,10	123,28	123,90
Déc. 96	7704	122	122,66	122	122,50
Mars 97	416	121,86	122,44	121,86	122,32
Juin 97	—	—	—	—	—
PIBOR 3 MOIS					
Sept. 96	85121	95,77	96,15	95,75	96,07
Déc. 96	47582	95,80	96,15	95,77	96,05
Mars 97	14293	95,80	96,10	95,79	96
Juin 97	5324	—	95,92	95,66	95,85
ÉCU LONG TERME					
Sept. 96	1931	91,90	92,52	91,90	92,40
Déc. 96	200	91,96	90,60	90,16	90,58

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 22/08	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Août 96	16960	2010	2032	2007	2024,50
Sept. 96	3525	2015	2036	2013	2029,50
Oct. 96	101	2021	2040,50	2021	2034,50
Déc. 96	285	2053	2053	2044	2046,50

LES MONNAIES

US/F	US/DM	US/¥	DM/F	£/F
↗ 5,0905	↗ 1,4925	↘ 108,3000	↘ 3,4073	↗ 7,8800

Fermeté du franc

LE DOLLAR était orienté à la hausse, vendredi matin 23 août, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il s'échangeait à 1,4915 mark, 5,0855 francs et 108,31 yens.

Il était monté, la veille, jusqu'à 1,4960 mark, après la décision de la Bundesbank d'abaisser de 0,30 % le niveau de ses prises en pension. Ce mouvement de taux d'intérêt a pénalisé le deutschemark en le privant d'une partie de sa rémunération. Le franc était ferme, vendredi matin, face à la monnaie allemande. Il s'inscrivait à 3,4090 francs pour 1 deutschemark. Les opérateurs estiment que le geste de la Banque centrale allemande devrait apaiser durablement les tensions monétaires sur le marché des changes européen. Ils jugent toutefois que le franc pourrait traverser une nouvelle zone de turbulences si la rentrée sociale et politique est agitée et si la reprise de l'économie tarde à se manifester.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 22/08	% 21/08	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	340,7300	−0,36	330	354
Ecu	6,4240	−0,09	—	—
Etats-Unis (1 usd)	5,0905	+0,36	4,8000	5,4000
Belgique (100 F)	16,5425	−0,34	16,0300	17,1300
Pays-Bas (100 fl)	303,7700	−0,36	—	—
Italie (1000 lir.)	3,3500	+0,27	3,1000	3,6000
Danemark (100 krd)	88,2100	−0,31	83	93
Irlande (1 iep)	8,1815	+0,20	7,8000	8,5900
Gde-Bretagne (1 L)	7,8800	+0,29	7,4500	8,3080
Grèce (100 drach.)	2,1365	−0,14	1,9000	2,4000
Suède (100 krs)	76,8000	+0,05	71	81
Suisse (100 F)	421,3300	−0,28	407	431
Norvege (100 k)	78,7500	−0,27	74	83
Autriche (100 sch)	48,4210	−0,36	47,0500	50,1500
Espagne (100 pes.)	4,0375	−0,06	3,7300	4,3300
Portugal (100 esc.	3,3250	−0,15	2,9700	3,6700
Canada 1 dollar ca	3,7017	+0,30	3,4000	4
Japon (100 yens)	4,6887	+0,10	4,4800	4,8300
Finlande (mark)	112,3300	−0,81	107,5000	118,5000

PARITÉS DU DOLLAR	23/08	22/08	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,4925	1,4825	+0,67
TOKYO : USD/Yens	108,3000	108,4200	−0,11

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar États-Unis	5,0751	5,0797	5,0851	5,0831
Yen (100)	4,6841	4,6810	4,6884	4,6832
Deutschemark	3,4218	3,4213	3,4141	3,4139
Franc Suisse	4,2297	4,2246	4,2196	4,2170
Lire ital. (1000)	3,3448	3,3431	3,3512	3,3494
Livre sterling	7,8659	7,8592	7,8669	7,8603
Peseta (100)	4,0412	4,0365	4,0421	4,0397
Franc Belge	16,611	16,599	16,578	16,554

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,75	3,91	4,03
Eurodollar	5,31	5,44	5,62
Eurolivre	5,75	5,69	5,81
Eurodeutschemark	3,28	3,28	3,28

L'OR

	cours 22/08	cours 21/08
Or fin (k. barre)	62500	62300
Or fin (en lingot)	63300	63350
Once d'Or Londres	387,10	387
Pièce française(20f)	365	366
Pièce suisse (20f)	365	363
Pièce Union lat(20f)	365	363
Pièce 20 dollars us	2325	2325
Pièce 10 dollars us	1302,50	1302,50
Pièce 50 pesos mex.	2350	2340

LE PÉTROLE

En dollars	cours 22/08	cours 21/08
Brent (Londres)	—	—
WTI (New York)	—	—
Crude Oil (New York)	20,56	20,56

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	22/08	21/08
Dow-Jones comptant	217,36	216,60
Dow-Jones à terme	356,80	356,17
CRB	249,50	249,84
METAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	1967	1955
Cuivre à 3 mois	1927	1917
Aluminium comptant	1452,50	1452
Aluminium à 3 mois	1485	1486
Plomb comptant	814	817
Plomb à 3 mois	813,50	815
Etain comptant	6100	6090
Etain à 3 mois	6149	6140
Zinc comptant	998	996,50
Zinc à 3 mois	1023	1022
Nickel comptant	7185	7086
Nickel à 3 mois	7280	7135

METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	5,29	5,26
Platine à terme	403	403
Palladium	125,30	127,40
GRAINES, DENREES (Chicago)		$/boisseau
Blé (Chicago)	4,55	4,56
Maïs (Chicago)	3,36	3,39
Grain. soja (Chicago)	8,16	8,21
Tourt. soja (Chicago)	246,50	243,80
GRAINES, DENREES (Londres)		£/tonne
P. de terre (Londres)	—	—
Orge (Londres)	—	—
SOFTS		$/tonne
Cacao (New-York)	1423	1437
Café (Londres)	1715	1700
Sucre blanc (Paris)	1427,64	1427,64
OLEAGINEUX, AGRUMES		cents/tonne
Coton (New-York)	—	—
Jus d'orange (New-York)	1,15	1,14

RÈGLEMENT MENSUEL

COMPTANT

SECOND MARCHÉ

SICAV et FCP

هكذا من الأصل

avait donné
des consignes
le fermeté

RÈGLEMENT MENSUEL

VENDREDI 23 AOUT
Liquidation : 23 août
Taux de report : 3,88
Cours relevés à 12 h 31

CAC 40 PARIS –0,14 %
CAC 40 : 2014,98

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% + -	Nominal (1)
B.N.P. (T.P)	875	865	- 1,14	1000
Cr.Lyonnais(T.P.)	800	791	- 1,12	1000
Renault (T.P.)	1640	1642	+ 0,12	1000
Rhone Poulenc(T.P)	1930	1920	- 0,51	1000
Saint Gobain(T.P.)	1190	1180	- 0,84	1000
Thomson S.A (T.P)	1000	980	- 2	1000
Accor	625	624	- 0,16	100
AGF-Ass.Gen.France	133,60	133	- 0,44	30
Air Liquide	899	886	- 1,44	70
Alcatel Alsthom	407	406,20	- 0,19	40
Axa	289	289,70	+ 0,24	60
Axime	541	554	+ 2,40	10
Bail Investis.	750	750	—	100
Bancaire (Cie)	534	531	- 0,56	100
Bazar Hot. Ville	465	465	—	50
Bertrand Faure	164,10	159,30	- 2,92	5
BIC	720	718	- 0,27	10
BIS	510	508	- 0,39	20
B.N.P.	180,80	180,60	- 0,11	25
Bolloré Techno.	535	534	- 0,18	50
Bongrain	2351	2325	- 1,10	50
Bouygues	503	498,10	- 0,97	50
Canal +	1204	1184	- 1,66	20
Cap Gemini	219,80	225,60	+ 2,63	40
Carbone Lorraine	695	700	+ 0,71	50
Carrefour	2591	2595	+ 0,15	100
Casino Guichard	199	200,70	+ 0,85	10
Casino Guich.ADP	131,10	133,60	+ 1,90	10
Castorama Dl (Li)	995	994	- 0,10	25
C.C.F.	239	240,20	+ 0,50	25
CCMX(ex.CCMC) Ly	45,20	45	- 0,44	10
Cegid (Ly)	435	430	- 1,14	25
CEP Communication	353	351,90	- 0,31	10
Cerus Europ.Reun	92	91,50	- 0,54	100
Cetelem	1100	1067	- 3	45
CGIP	1235	1210	- 2,02	100
Chargeurs Intl	187	185,30	- 1,01	100
Christian Dior	618	618	—	50
Ciments Fr.Priv.B	172,40	172	- 0,23	25
Cipe France Ly #	463	464	+ 0,21	20
Clarins	726	737	+ 1,51	50
Club Mediterranee	388	393	+ 1,28	25
Coflexip	214,50	222	+ 3,49	10
Colas	770	776	+ 0,77	40
Comptoir Entrep.1	10	10	—	10
Comptoir Moder.	2188	2194	+ 0,27	100
CPR	392	389,10	- 0,73	50
Cred.Fon.France	68,35	68,30	- 0,07	100
Credit Local Fce	425,10	[illegible]	- 1,10	[illegible]
Credit Lyonnais CI	120,30	[illegible]	+ 1,90	[illegible]
Credit National	326,80	[illegible]	- 0,36	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	199,50	[illegible]	- 0,75	[illegible]
Damart	3600	[illegible]	—	[illegible]
Danone	729	[illegible]	- 0,54	[illegible]
Dassault-Aviation	801	[illegible]	- 1,99	[illegible]
Dassault Electro	310	[illegible]	- 1,22	[illegible]
Dassault Systemes	184	[illegible]	+ 0,27	[illegible]
De Dietrich	325	[illegible]	- 0,62	[illegible]
Degremont	455	[illegible]	- 0,65	[illegible]
Dev.R.N-P.Cal Li #	38,55	[illegible]	- 0,90	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	207	[illegible]	+ 0,04	[illegible]
Docks France	1285	[illegible]	—	[illegible]
Dynaction	128,60	[illegible]	+ 1,86	[illegible]
Eaux (Gle des)	501	[illegible]	- 0,41	[illegible]
Ecco	1250	[illegible]	- 0,40	[illegible]
Eiffage	400	[illegible]	- 1,25	[illegible]
Elf Aquitaine	386	[illegible]	- 0,07	[illegible]
Eramet	322,50	[illegible]	- 1,08	[illegible]
Eridania Beghin	761	[illegible]	- 1,05	[illegible]
Essilor Intl	1290	[illegible]	+ 0,15	[illegible]
Essilor Intl ADP	963	[illegible]	- 0,83	[illegible]
Esso	589	[illegible]	- 2,03	[illegible]
Eurafrance	2030	[illegible]	—	[illegible]
Euro Disney	11,95	[illegible]	- 0,83	[illegible]
Europe 1	1060	[illegible]	- 2,83	[illegible]
Eurotunnel	8,30	[illegible]	—	[illegible]
Filipacchi Medias	977	[illegible]	- 0,30	[illegible]
Fimalac	430	[illegible]	- 0,23	[illegible]
Finextel	75	[illegible]	—	[illegible]
Fives-Lille	451	[illegible]	- 0,22	[illegible]
Fromageries Bel	4700	[illegible]	- 2,13	[illegible]
Galeries Lafayette	1475	[illegible]	- 0,33	[illegible]
GAN	127	[illegible]	- 1,18	[illegible]
Gascogne (B)	432	[illegible]	+ 1,38	[illegible]
Gaumont #	360	[illegible]	- 1,38	[illegible]
Gaz et Eaux	2135	[illegible]	+ 0,70	[illegible]
Geophysique	337,50	[illegible]	+ 3,70	[illegible]
G.F.C.	398	[illegible]	+ 0,25	[illegible]
Groupe André S.A.	385	[illegible]	- 0,77	[illegible]
Gr.Zannier (Ly) #	90	[illegible]	+ 0,44	[illegible]
GTM-Entrepose	318	[illegible]	—	[illegible]
Guilbert	741	[illegible]	+ 1,21	[illegible]
Guyenne Gascogne	1843	[illegible]	+ 0,05	[illegible]
Havas	353	[illegible]	- 1,18	[illegible]
Havas Advertising	540	[illegible]	- 0,37	[illegible]
Imetal	680	[illegible]	- 0,44	[illegible]
Immeubl.France	330	[illegible]	- 3,03	[illegible]
Ingenico	68,50	[illegible]	- 1,45	[illegible]
Interbail	207,80	[illegible]	- 0,86	[illegible]
Intertechnique 1	522	[illegible]	+ 3,06	[illegible]
Jean Lefebvre	307	[illegible]	+ 0,65	[illegible]
Klepierre	630	[illegible]	- 0,47	[illegible]
Labinal	687	[illegible]	+ 0,43	[illegible]
Lafarge	293,40	[illegible]	+ 0,47	[illegible]
Lagardere	124,50	[illegible]	- 0,40	[illegible]
Lapeyre	268,50	267,80	- 0,26	[illegible]
Lebon	187	185	- 1,06	[illegible]
Legrand	810	808	- 0,24	10
Legrand ADP	571	571	—	10
Legris indust.	196	[illegible]	- 2,04	[illegible]
Locindus	729	[illegible]	- 0,27	[illegible]
L'Oreal	1629	[illegible]	+ 0,55	[illegible]
LVMH Moet Vuitton	1101	[illegible]	- 0,54	[illegible]
Lyonnaise Eaux	449,50	[illegible]	- 0,11	[illegible]
Marine Wendel	452	[illegible]	- 1,32	[illegible]
Metaleurop	40	[illegible]	- 0,62	[illegible]
Metrologie Inter.	12,70	[illegible]	- 1,18	[illegible]
Michelin	242,80	[illegible]	—	[illegible]
Moulinex	93	[illegible]	—	[illegible]
Nord-Est	135	[illegible]	- 1,48	[illegible]
Nordon (Ny)	350	[illegible]	—	[illegible]
NRJ #	610	[illegible]	+ 1,63	[illegible]
Olipar	79	[illegible]	+ 0,12	[illegible]
Paribas	315	[illegible]	+ 0,79	[illegible]
Pathe	1343	[illegible]	+ 2,01	[illegible]
Pechiney	213,50	[illegible]	- 0,70	[illegible]
Pernod-Ricard	409,80	[illegible]	- 0,35	[illegible]
Peugeot	599	[illegible]	+ 0,16	[illegible]
Pinault-Prin.Red.	1718	[illegible]	- 1,62	[illegible]
Plastic-Omn.(Ly)	392,10	[illegible]	+ 0,22	[illegible]
Poliet	525	[illegible]	- 1,52	[illegible]
Primagaz	546	[illegible]	- 0,54	[illegible]
Promodes	1238	[illegible]	+ 2,98	[illegible]
Publicis	408	[illegible]	+ 0,98	[illegible]
Remy Cointreau	122	[illegible]	+ 2,45	[illegible]
Renault	113,50	[illegible]	+ 1,49	[illegible]
Rexel	1200	[illegible]	+ 2,91	[illegible]
Rhone Poulenc A.	152,40	[illegible]	- 0,15	[illegible]
Rochette (La)	38,65	[illegible]	- 0,17	[illegible]
Roussel Uclaf	1097	[illegible]	+ 0,54	[illegible]
Rue Imperiale(Ly)	4350	[illegible]	—	[illegible]
Sade (Ny)	177	[illegible]	—	[illegible]
Sagem SA	2890	[illegible]	- 0,38	[illegible]
Saint-Gobain	635	[illegible]	—	[illegible]
Saint-Louis	1245	[illegible]	+ 0,24	[illegible]
Salomon (Ly)	4200	[illegible]	- 0,73	[illegible]
Salvepar (Ny)	400	[illegible]	—	[illegible]
Sanofi	398	[illegible]	+ 0,25	[illegible]
Sat	1560	[illegible]	—	[illegible]
Saupiquet (Ns)	750	[illegible]	+ 1,33	[illegible]
Schneider SA	228,30	[illegible]	—	[illegible]
SCOR	195	[illegible]	- 0,30	[illegible]
S.E.B.	840	[illegible]	+ 2,14	[illegible]
Sefimeg	343	[illegible]	—	[illegible]
SEITA	207,90	[illegible]	- 0,48	[illegible]
Selectibanque	92,60	[illegible]	- 1,07	[illegible]
SFIM	1025	[illegible]	- 0,39	[illegible]
SGE	96,50	[illegible]	- 3,41	[illegible]
Sidel	298,60	[illegible]	- 0,23	[illegible]
Simco	413	[illegible]	- 0,84	[illegible]
S.I.T.A.	1100	[illegible]	- 0,09	[illegible]
Skis Rossignol	1900	[illegible]	- 0,26	[illegible]
Sligos	439,70	[illegible]	- 1,75	[illegible]
Societe Generale	565	[illegible]	+ 0,17	[illegible]
Sodexho	2270	[illegible]	- 0,79	[illegible]
Sommer-Allibert	135,40	[illegible]	+ 0,22	[illegible]
Sophia	194,50	[illegible]	- 0,82	[illegible]
Spir Communication	475	[illegible]	+ 2,73	[illegible]
Strafor Facom	367,50	[illegible]	+ 1,49	[illegible]
Suez	182,80	[illegible]	- 0,43	[illegible]
Synthelabo	435	[illegible]	- 0,22	[illegible]
Technip	448,50	[illegible]	—	20
Thomson-CSF	137	[illegible]	- 0,72	20
Total	377	[illegible]	- 0,13	[illegible]
UAP	102,70	[illegible]	- 0,68	[illegible]
UFB Locabail	465	[illegible]	- 3,22	[illegible]
UGC DA (M)	362	[illegible]	[illegible]	[illegible]
UIC	61,30	[illegible]	+ 1,30	[illegible]
UIF	402	[illegible]	+ 1,49	[illegible]
UIS	120,50	[illegible]	+ 0,33	[illegible]
Unibail	513	[illegible]	- 0,19	[illegible]
Union Assur.Fdal	590	[illegible]	- 3,33	[illegible]
Usinor Sacilor	68,80	[illegible]	+ 0,07	[illegible]
Valeo	261,50	[illegible]	- 0,38	[illegible]
Vallourec	199,50	[illegible]	- 1,75	[illegible]
Via Banque	133	[illegible]	+ 1,12	[illegible]
Worms & Cie	253	[illegible]	- 0,79	[illegible]
Zodiac ex.dt divid	1208	[illegible]	+ 0,58	[illegible]
Elf Gabon	1087	[illegible]	- 0,19	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% + -	Nominal (1)
ABN Amro Hol.#	284,40	[illegible]	- 0,31	[illegible]
Adidas AG #	[illegible]	[illegible]	+ 1,94	[illegible]
American Express	235	[illegible]	- 0,21	[illegible]
Anglo American #	273	[illegible]	+ 3,29	[illegible]
Amgold #	[illegible]	[illegible]	—	[illegible]
Arjo Wiggins App	14,80	[illegible]	+ 1,35	[illegible]
A.T.T. #	[illegible]	[illegible]	+ 0,54	[illegible]
Banco Santander #	[illegible]	[illegible]	+ 2,56	[illegible]
Barrick Gold #	140	[illegible]	+ 0,71	[illegible]
B.A.S.F. #	147,70	[illegible]	+ 1,21	[illegible]
Bayer #	180,50	[illegible]	+ 0,66	[illegible]
[illegible] Group	33	[illegible]	+ 1,81	[illegible]
Cordiant PLC	8,50	[illegible]	+ 0,58	[illegible]
Crown Cork ord.	242,70	[illegible]	+ 2,71	[illegible]
Crown Cork PF CV	238,10	[illegible]	+ 4,38	[illegible]
Daimler Benz #	269,80	[illegible]	+ 0,14	[illegible]
De Beers #	144	[illegible]	- 1,04	[illegible]
Deutsche Bank #	253,20	[illegible]	- 0,63	[illegible]
Dresdner Bank #	138,20	[illegible]	+ 1,30	[illegible]
Driefontein #	62,45	[illegible]	+ 1,04	[illegible]
Du Pont Nemours #	425,90	[illegible]	+ 0,25	[illegible]
Eastman Kodak #	373,20	[illegible]	+ 1,95	[illegible]
East Rand #	2,95	[illegible]	+ 4,40	[illegible]
Echo Bay Mines #	52	[illegible]	—	[illegible]
Electrolux #	287,50	[illegible]	+ 0,24	[illegible]
Ericsson #	116,10	[illegible]	+ 0,94	[illegible]
Exxon Corp. #	418,10	[illegible]	+ 1,38	[illegible]
Ford Motor #	170,80	[illegible]	+ 0,87	[illegible]
Freegold #	50,95	[illegible]	+ 2,45	[illegible]
Gencor Limited #	15,50	[illegible]	+ 9,67	[illegible]
General Elect. #	425,60	[illegible]	+ 1,05	[illegible]
General Motors #	256	[illegible]	+ 1,67	[illegible]
Gle Belgique #	392,50	[illegible]	+ 1,91	[illegible]
Grd Metropolitan	37,10	[illegible]	+ 1,34	[illegible]
Guinness Plc #	38,15	[illegible]	- 0,39	[illegible]
Hanson Plc	12,70	[illegible]	- 0,39	[illegible]
Harmony Gold #	47,80	[illegible]	+ 0,73	[illegible]
Hitachi #	47,55	[illegible]	+ 0,10	[illegible]
Hoechst #	175,40	[illegible]	+ 2,17	[illegible]
I.B.M #	574	[illegible]	—	[illegible]
I.C.I #	60,50	[illegible]	+ 7,43	[illegible]
Ito Yokado #	280	[illegible]	+ 0,71	[illegible]
Matsushita #	90,10	[illegible]	- 0,72	[illegible]
Mc Donald's #	242,90	[illegible]	+ 0,33	[illegible]
Merck and Co #	348	[illegible]	+ 0,22	[illegible]
Mitsubishi Corp #	62,15	[illegible]	- 1,28	[illegible]
Mobil Corporat.#	574	[illegible]	+ 1,39	[illegible]
Morgan J.P. #	458,10	[illegible]	+ 2,18	[illegible]
Nestle SA Nom. #	5980	[illegible]	+ 0,66	[illegible]
Nipp. MeatPacker #	[illegible]	[illegible]	- 0,85	[illegible]
Nokia A	208	[illegible]	- 0,24	[illegible]
Norsk Hydro #	[illegible]	[illegible]	+ 0,64	[illegible]
Petrofina #	1620	1620	—	—
Philip Morris #	441,50	[illegible]	+ 0,33	[illegible]
Philips N.V. #	173,60	[illegible]	- 0,28	[illegible]
Placer Dome Inc #	129,80	[illegible]	+ 0,15	—
Procter Gamble #	455,50	[illegible]	+ 0,54	—
Quilmes	233	[illegible]	- 0,21	—
Randfontein #	[illegible]	[illegible]	+ 2,28	—
Rhone Poul. Rorer #	[illegible]	[illegible]	+ 0,25	—
Royal Dutch #	779	[illegible]	- 0,25	[illegible]
R T Z #	76,05	[illegible]	+ 1,51	—
Sega Enterprises	222,50	[illegible]	- 0,40	[illegible]
Saint-Helena #	34,15	[illegible]	+ 1,22	[illegible]
Schlumberger #	445	[illegible]	—	—
SGS Thomson Micro.	202,50	[illegible]	- 1,77	[illegible]
Shell Transport #	74,50	[illegible]	+ 0,46	—
Siemens #	269	[illegible]	- 0,22	[illegible]
Sony Corp. #	328	[illegible]	+ 0,48	[illegible]
Sumitomo Bank #	96	[illegible]	+ 1,87	[illegible]
T.D.K #	297,50	[illegible]	- 0,50	[illegible]
Telefonica #	93	[illegible]	+ 1,39	[illegible]
Toshiba #	34,60	[illegible]	- 1,44	[illegible]
Unilever #	739	[illegible]	—	[illegible]
United Technol. #	578	[illegible]	+ 1,38	[illegible]
Vaal Reefs #	404,80	[illegible]	+ 0,91	[illegible]
Volkswagen A.G #	1831	[illegible]	+ 0,81	[illegible]
Volvo (act.B) #	106,70	[illegible]	—	[illegible]
Western Deep #	182	[illegible]	+ 0,16	[illegible]
Yamanouchi #	105,40	106	+ 0,56	[illegible]
Zambia Copper	2,20	[illegible]	- 1,45	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 31
VENDREDI 23 AOUT

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	—	7,328
CEPME 8,5% 88-97CA	103,53	1,351
CEPME 9% 89-99 CA#	110,99	0,222 d
CEPME 9% 92-06 TSR	116,15	1,627
CFD 9,7% 90-03 CB	119,65	[illegible] o
CFD 8,6% 92-05 CB	114,86	4,699
CFF 10% 88-98 CA#	110,10	[illegible]
CFF 9% 88-97 CA#	104,66	[illegible]
CFF 10,25%90-01CB#	116,70	[illegible] d
CLF 8,9% 88-00 CA#	—	2,943 o
CLF 9%88-93/98 CA#	106,32	5,139
CNA 9% 4/92-07	—	2,860
CRH 8,6% 92/94-03	113,26	1,414
CRH 8,5% 10/87-88#	108,69	4,099
EDF 8,6% 88-89 CA#	110,55	4,582 d
EDF 8,6% 92-04 #	114,24	5,922 d
Emp.Etat 6%93-97 #	101,70	0,707
Finansder 9%91-06#	117,60	6,787
Finansd.8,6%92-02#	112,80	
Floral9,75% 90-99#	112,45	
OAT 8,5% 87-97CA#	103,61	
OAT 9,90%85-97 CA#	107,04	
OAT 88-98 TME CA#	102,25	
OAT 9/85-98 TRA	102,70	
OAT 9,50%88-98 CA#	108,86	
OAT TMB 87/99 CA#	99,79	
OAT 8,125% 89-99 #	108,56	
OAT 8,50%90/00 CA#	110,94	
OAT 85/00 TRA CA#	105,85	
OAT 10%5/85-00 CA#	116,08	
OAT 89-01 TME CA#	103,65	
OAT 8,5% 87-02 CA#	114,04	
OAT 8,50% 89-19 #	116,70	
OAT 8,50%92-23 CA#	116,87	
SNCF 8,8% 87-94CA	108,41	
Lyon.Eaux 6,5%90CV	929	

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	158	[illegible]
Bains C.Monaco ◆	499	[illegible]
B.N.P.Intercont.	428	[illegible]
Bidermann Intl ◆	110	[illegible]
B T P (la cie) ◆	7,60	[illegible]
Centenaire Blanzy	352	[illegible]
Ceragen Holding	45	[illegible]
Champex (Ny) ◆	16,70	[illegible]
CIC Un.Euro.CIP	350	[illegible]
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	2480	[illegible]
Cpt Lyon Alem.	357,50	[illegible]
Concorde-Ass Risq ◆	766	[illegible]
Darblay	480	[illegible]
Didot Bottin	848	[illegible]
Eaux Bassin Vichy ◆	4150	[illegible]
Ecia	695	[illegible]
Ent.Mag. Paris ◆	1100	[illegible]
Eridania Beghin CI ◆	667	[illegible]
Fidei	33,50	[illegible]
Finalens	355	[illegible]
F.I.P.P.	125	[illegible]
Fonciere (Cie)	490	[illegible]
Fonciere Euris	209,90	[illegible]
Foncina #	410	[illegible]
France I.A.R.D. ◆	1006	[illegible]
France S.A.	1200	[illegible]
From. Paul-Renard ◆	2050	[illegible]
Genefim ◆	139	[illegible]
Gevelot	950	[illegible]
G.T.I (Transport)	310,50	[illegible]
Immobail ◆	99	[illegible]
Immobanque	548	[illegible]
Lucia	57	[illegible]
Monoprix ◆	137,90	137,90
Metal Deploye ◆	350	[illegible]
Mors #	12,80	[illegible]
Navigation (Nle) ◆	64	[illegible]
Paluel-Marmont ◆	223,10	[illegible]
Exa.Clairefont(Ny) ◆	1385	[illegible]
Parfinance ◆	210	[illegible]
Paris Orleans ◆	259	[illegible]
Piper Heidsieck ◆	1300	[illegible]
Promodes (CI)	900	[illegible]
PSB Industries Ly	353	[illegible]
Rougier #	382	[illegible]
Saga	119	[illegible]
Salins du Midi	425	[illegible]
Silic	696	[illegible]
S.I.P.H. ◆	226	[illegible]
Sofal ◆	65	[illegible]
Sofragi ◆	3870	[illegible]
Soudure Autogene ◆	985	[illegible]
Sovabail ◆	301	[illegible]
Taittinger	1795	[illegible]
Tour Eiffel ◆	275	[illegible]
Vicat	430	[illegible]

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	140,20	170,302 d
Commerzbank AG	1195	1195
Fiat Ord	18	18
Gevaert	302	302
Gold Fields South	145	145
Kubota Corp.	33,50	33,50
Montedison act.ep.	10,05	10,05
Olympus Optical	46,50	46,50
Ottomane(cie Fin.)	340	340
Robeco	379,20	379,40
Rodamco N.V.	142,10	142,30
Rolinco	406,50	406,50
Solvay SA	3005	3005

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 31
VENDREDI 23 AOUT

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) # ◆	50,90	50,90
AFE #	450	450
Aigle #	184	184
Albert S.A (Ns) ◆	147	147
Altran Techno. #	1635	1626
Montaignes P.Gest. ◆	670	670
Assystem #	460	458
Bque Picardie (Li) ◆	551	551
Bque Tarneaud(B)#	237	240
Bque Vernes ◆	340	340
Beneteau #	560	560
B I M P	62	61,50
Boiron (Ly) #	611	605
Boisset (Ly)#	256	255
But S.A.	317	317
Cardif SA	655	655
C.E.E #	227	225,10
CEGEP #	235	[illegible]
Cermex # (Ly)	325	[illegible]
CFPI #	200	[illegible]
Change Bourse (M)	251	[illegible]
Christ.Dalloz #	1472	[illegible]
CNIM CA#	180	[illegible]
Codetour ◆	302	[illegible]
Comp.Euro.Tele-CET ◆	360	[illegible]
Conflandey S.A.	279,80	[illegible]
C.A.Haute Normand.	356	[illegible]
C.A. Paris IDF	775	[illegible]
C.A.Ille & Vilaine	344	[illegible]
C.A. Oise CCI ◆	261	[illegible]
Creeks ◆	45,40	[illegible]
Devanlay ◆	485	485
Devernois (Ly)	460	[illegible]
Ducros Serv.Rapide ◆	69	[illegible]
Ecco Trav.Tempo Ly ◆	520	520
Europ.Extinc.(Ly)	270	265
Europ Propulsion	515	[illegible]
Expand s.a ◆	280	280
Factorem	795	[illegible]
Faiveley #	306	304
Finacor	96,10	[illegible]
Fininfo	559	[illegible]
Fructivie	600	[illegible]
Gautier France #	280	280,80
Gel 2000	95	[illegible]
GFI Industries #	540	[illegible]
Girodet (Ly) #	41	[illegible]
GLM S.A. ◆	309,90	[illegible]
Grandoptic.Photo #	650	[illegible]
Gpe Guillin # Ly	150	[illegible]
Kindy #	145	[illegible]
Guerbet	285	[illegible]
Hermes internat.1 #	1164	[illegible]
Hurel Dubois	412	[illegible]
ICBT Groupe #	228	[illegible]
I.C.C.	148	[illegible]
Idianova	75	[illegible]
Int. Computer #	128	[illegible]
IPBM	75	[illegible]
M6-Metropole TV	530	[illegible]
Manitou #	546	[illegible]
Marutan	400	[illegible]
Marie Brizard	1049	[illegible]
Maxi-Livres/Profr.	208,80	[illegible]
Mecelec (Ly)	78	[illegible]
MGI Coutier	216	[illegible]
Monneret Jouet Ly#	76,75	[illegible]
Naf-Naf #	64	[illegible]
NSC Schlum. Ny	650	[illegible]
Onet # ◆	895	[illegible]
Paul Predault #	160	[illegible]
P.C.W. ◆	19	[illegible]
Petit Boy #	94,50	[illegible]
Pochet ◆	910	[illegible]
Poujoulat Ets (Ns)	238	[illegible]
Radiall #	549	[illegible]
Rallye(Cathiard)Ly	182	[illegible]
Reydel Indust.Li ◆	992	[illegible]
Robertet #	1170	[illegible]
Rouleau-Guichard ◆	417,90	[illegible]
Securidev #	73,50	[illegible]
Smoby (Ly)#	547	[illegible]
Sofco (Ly)	100	[illegible]
Sofibus ◆	355	[illegible]
Sogepag # ◆	132	[illegible]
Sogeparc (Fin)	672	[illegible]
Sopra	275	[illegible]
Steph.Kelian # ◆	70,50	[illegible]
Sylea	518	[illegible]
Teisseire-France	206	[illegible]
TF1-1	566	[illegible]
Thermador Hold(Ly)	259	[illegible]
Trouvay Cauvin #	70	[illegible]
Unilog	522	[illegible]
Union Fin.France	500	[illegible]
Via Credit(Banque) ◆	121,60	[illegible]
Viel et Cie #	125	[illegible]
Vilmorin et Cie #	490	[illegible]
Virbac	600	[illegible]

NOUVEAU MARCHÉ

Cours relevés à 12 h 31
VENDREDI 23 AOUT

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	114,90	[illegible]
Coil	250	[illegible]
Electronique D2	385	[illegible]
FDM Pharma n.	180	185
Genset	260	259
High Co.	226	226
Infonie	237	235
Joliez-Regol	94	94,85
Mille Amis	105	105
Picogiga	129,90	130
Proxidis	57	60
Stelax ◆	4,84	4,84

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 31
VENDREDI 23 AOUT

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Crédit Gén.Ind. ◆	29	29
Générale Occidentale ◆	56	56
Mumm ◆	1449	1449
Nobel ◆	150	150
Sté lecteurs du Monde ◆	171	171

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 22 août

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	119,08	113,41
BANQUES POPULAIRES		
Valorg	2429,53	2393,63
BANQUE TRANSATLANTIQUE		
Arbitr. Court Terme	9503,83	9503,83
Arbitr. Première	9151,20	9060,59
Arbitr. Sécurité	17424,54	17337,85
BNP		
Antigone Trésorerie	861051	861051
Natio Court Terme	13832	13832
Natio Court Terme2	375695	375695
Natio Epargne	2186,28	2164,63
Natio Ep. Capital C/D	15753,69	15597,71
Natio Ep. Croissance	2307,59	2262,34
Natio Ep. Obligations	215,61	211,38
Natio Epargne Retraite	132,11	129,52
Natio Epargne Trésor	10683,12	10661,80
Natio Epargne Valeur	549,16	538,39
Natio France Index	1085,46	1064,18
Natio Immobilier	1176,09	1153,03
Natio Inter	1867,51	1830,89
Natio Monétaire C/D	5368,80	5368,80
Natio Opportunités	153,38	150,37
Natio Patrimoine	1500,58	[illegible]
Natio Perspectives	1208,05	[illegible]
Natio Placements C/D	70937,87	[illegible]
Natio Revenus	1079,36	[illegible]
Natio Sécurité	11656,09	[illegible]
Natio Valeurs	1020,08	[illegible]
BRED BANQUE POPULAIRE		
Moneden	89959,74	[illegible]
Oblig. tres caté. ◆	237,03	[illegible]
SICAV MULTI-PROMOTEURS		
Livret Bourse Inv. D	631,29	[illegible]
Le Livret Portefeuille D	856,31	[illegible]
Nord Sud Dévelop. C/D	2167,68	[illegible]
Patrimoine Retraite C	300,16	[illegible]
Sicav Associations C	2375,21	[illegible]
CDC TRÉSOR		
Fonsicav C	19130,65	[illegible]
Mutual. dépôts Sicav C	18410,65	[illegible]
CAISSE D'EPARGNE		
Ecur. Actions Futur D	206,36	[illegible]
Ecur. Capicourt C	222,15	[illegible]
Ecur. Capitalisation C	227,25	[illegible]
Ecur. Distrimonétaire D.	10349,53	[illegible]
Ecur. Expansion C	80623,38	[illegible]
Ecur. Géovaleurs C	2875,88	[illegible]
Ecur. Investis. D	169,24	[illegible]
Ecur. Monépremière	11034,59	[illegible]
Ecur. Monétaire C/D	12759,97	[illegible]
Ecur. Trésorerie C/D	313,86	[illegible]
Ecur. Trimestriel D	1950,46	[illegible]
Eparcourt-Sicav D	192,57	[illegible]
Géoptim C	11746,97	[illegible]
Géoptim D ◆	11411,02	[illegible]
Horizon C	1686,60	[illegible]
Prévoyance Ecur. D	98,64	[illegible]
Fonds communs de placements		
Ecur. Capipremière C	11392,75	[illegible]
Ecur. Sécuripremière C	11603,90	[illegible]
Ecur. Sensipremière C	12046,29	[illegible]
CRÉDIT AGRICOLE — CNCA		
Amplia o	116679,65	[illegible]
Atout Amérique	134,92	[illegible]
Atout Asie	100,59	[illegible]
Atout Futur C	583,74	[illegible]
Atout Futur D	556,83	[illegible]
Coexis	1831,21	[illegible]
Diese	1872,31	[illegible]
Elicash o	925476,16	[illegible]
Epargne-Unie	165,09	[illegible]
Eurodyn	1817,68	[illegible]
Indicia ◆	1214,35	[illegible]
Moné.JC o	11670,28	[illegible]
Moné.JD o	11670,28	[illegible]
Oblifutur	499,62	[illegible]
Oraction	1717,49	[illegible]
Proficius	978,06	[illegible]
Revenu-Vert	1191,11	[illegible]
Sévéa ◆	105,27	[illegible]
Synthésis	16214,58	[illegible]
Uni Foncier	1200,63	[illegible]
Uni France	646,41	[illegible]
Uni Garantie C	1726,80	[illegible]
Uni Garantie D	1404	[illegible]
Uni-Régions	1560,76	[illegible]
Univar C o	302,46	[illegible]
Univar D o	296,71	[illegible]
Univers Actions	184,89	[illegible]
Univers-Obligations	2195,36	[illegible]
CIC BANQUES		
Francic	545,25	[illegible]
Francic Pierre	114,90	[illegible]
Francic Régions	1614,39	[illegible]
CIC PARIS		
Cicamonde	1267,36	[illegible]
Convertic	347,23	[illegible]
Ecocic	1411,30	[illegible]
Oblicic Mondial	3353,01	[illegible]
Oblicic Régions	1136,01	[illegible]
Rentacic	164,12	[illegible]
CREDIT LYONNAIS		
Euro Solidarité	1322,36	[illegible]
Lion 20000	16808,10	[illegible]
Lion Association	11258,55	[illegible]
Lion Plus	1426,12	[illegible]
Lion Trésor	2355,58	[illegible]
Oblilion	1829,05	[illegible]
Sicav 5000	561,60	[illegible]
Slivafrance	936,21	[illegible]
Slivam	473,49	[illegible]
Slivarente	226,73	[illegible]
Slivinter	588,32	[illegible]
Trilion	5250,25	[illegible]
CRÉDIT MUTUEL FINANCE		
Avenir Alizes	2057,68	[illegible]
Créd.Mut.Act.France	124,28	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Cour.T ◆	871,68	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Ind.C	100,80	[illegible]
Créd.Mut.Ep.J	22468,98	[illegible]
Créd.Mut.Ep.long.T	232,14	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Monde	1209,63	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Oblig.	1732,22	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Quatre	1102,47	[illegible]
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000 ◆	688,37	[illegible]
Saint-Honoré Capital ◆	18151,05	[illegible]
St-Honoré March. Emer. ◆	606,10	[illegible]
St-Honoré Pacifique ◆	773,36	[illegible]
LEGAL & GENERAL BANK		
Sécuritaux	1797,61	[illegible]
Stratégie Actions	941,16	[illegible]
Stratégie Rendement	1801,41	[illegible]
Amplitude Monde C	790	[illegible]
Amplitude Monde D	769,59	[illegible]
Amplitude Europe C	111,33	[illegible]
Eanciel D	126,31	[illegible]
Emergence Poste D	108,49	[illegible]
Géobilys C	623,12	[illegible]
Géobilys D	594,73	[illegible]
Intensys C	114,41	[illegible]
Intensys D	109,55	[illegible]
Latitude C	145,27	[illegible]
Latitude D	136,67	[illegible]
Oblitys D	585,78	[illegible]
Plénitude D	153,48	[illegible]
Poste Gestion C	43457,32	43457,32
Revenus Trimestr. D	5255,99	[illegible]
Solstice D	2351,37	[illegible]
Thésora C	923,61	[illegible]
Thésora D	840,70	[illegible]
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE		
Actimonétaire C	37150,71	37150,71
Actimonétaire D	31619,68	31619,68
Cadence 1 D	1063,61	[illegible]
Cadence 2 D	1051,10	[illegible]
Cadence 3 D	1055,09	[illegible]
Capimonétaire C	2011,51	[illegible]
Capimonétaire D	1868,97	1867,10
Capioblig C	8533,16	[illegible]
Interoblig C	6496,85	[illegible]
Intersélection France D.	569,57	[illegible]
S.G. France opport. C	1627,97	[illegible]
S.G. France opport. D	1569,91	[illegible]
Sogenfrance C	1468,43	[illegible]
Sogenfrance D	1355,19	[illegible]
Sogépargne D	314,60	[illegible]
Soginter C	1767,10	[illegible]
Fonds communs de placements		
Favor D	1194,76	[illegible]
Sogelance D	1619,13	[illegible]
Sogenfrance Tempo D	139,93	[illegible]

SYMBOLES
o cours du jour; ◆ cours précédent.

AUJOURD'HUI

SPORTS

GRAND PRIX L'Anglais Damon Hill défendra sa place de leader du championnat du monde des pilotes à l'occasion du Grand Prix de Belgique, face aux ambitions de son jeune coéquipier Jacques Villeneuve. ● LE CANADIEN aura à cœur de confirmer sa victoire au Grand Prix de Hongrie sur le circuit de Spa-Francorchamps, réputé couronner les plus grands pilotes. ● LES PILOTES disposent d'une aide électronique au pilotage de plus en plus sophistiquée. Puces et ordinateurs ont envahi le cockpit des formule 1 et les stands pour réunir un maximum d'informations sur les voitures et les conditions de course. ● L'ACCÉLÉRATEUR électronique est *la principale nouveauté sur les formule 1*, mais c'est le châssis qui fait l'objet de la plus grande attention. L'objectif de toutes les écuries est de gagner du temps dans les analyses, afin d'avoir une voiture parfaitement réglée aux essais de qualification.

Les puces électroniques ont envahi les cockpits de formule 1

Malgré l'aide technologique, la capacité de Jacques Villeneuve de contester à Damon Hill le titre de champion du monde, *dimanche 25 août à l'occasion du Grand Prix de Belgique, reposera sur les qualités de pilotage des deux hommes*

SPA-FRANCORCHAMPS
de notre envoyé spécial

Les pilotes et les monoplaces de formule 1 sont sous le contrôle de Big Brother. Les puces électroniques et les ordinateurs ont envahi les voitures et les stands. Au point qu'un peu surpris de cette débauche de technologie

AUTOMOBILISME Jacques Villeneuve estime nécessaire de rappeler *« que le pilotage reste primordial dans la course automobile »*. Il aura l'occasion de le prouver, dimanche 25 août, à l'occasion du Grand Prix de Belgique, sur le difficile circuit de Spa-Francorchamps, qui ne couronne que les grands pilotes.

Cependant, le jeune Canadien, qui vient de l'école des monoplaces Indy Car, moins sophistiquées, ne talonnerait pas de dix-sept points son coéquipier Damon Hill au championnat du monde, s'il n'était pas, lui aussi, aidé par le nombre phénoménal d'informations recueillies sur sa voiture. Une monoplace de formule 1, où tout est pourtant calculé pour gagner du poids, embarque à chaque course une quinzaine de kilos de capteurs, de boîtiers et de câbles électroniques.

Rien n'échappe à la surveillance des ingénieurs, grâce aux données transmises directement par télémétrie au stand, ou à celles qui sont déchargées dans les ordinateurs à chaque arrêt de la voiture, pendant les innombrables séances d'essais. Le moteur fait évidemment l'objet d'une surveillance permanente. Pendant que la voiture tourne sur la piste, un ingénieur installé au fond du stand, tout près des mécaniciens, analyse en permanence les données qui s'affichent sur plusieurs écrans. Il connaît à chaque instant le régime du moteur, sa consommation, la pression et la température de tous les fluides : essence, huile, air et eau. *« Toutes ces informations nous permettent de donner des consignes au pilote pour qu'il modifie à partir du cockpit la richesse de l'alimentation du moteur »*, explique Loïc David, ingénieur chez Ligier.

Plus question en revanche, en raison de la réglementation, d'intervenir directement à partir des stands sur le fonctionnement du moteur. Celui-ci est géré électroniquement à l'aide d'une cartographie modifiable, qui dépend du tracé du circuit, des conditions atmosphériques et du tempérament du pilote. Mais la puissance et la souplesse du moteur sont surtout contrôlées grâce à l'une des dernières innovations apparues en formule 1 : *l'accélérateur électronique*. Le câble, entre la pédale et l'ouverture des papillons du moteur, est remplacé par un potentiomètre appelé *« fly by wire »*. Cette commande électronique permet un réglage très fin, impossible auparavant. Sur la Williams-Renault de Jacques Villeneuve, elle obéit aux accélérations rageuses du Canadien, alors que sur celle de Damon Hill, elle respecte la conduite plus souple du flegmatique Britannique.

GAGNER DU TEMPS

L'intérêt de l'accélérateur électronique réside dans la possibilité de modifier le comportement du moteur à partir du cockpit. Les boutons de commande se sont ainsi multipliés dans l'espace de plus en plus exigu réservé au pilote. L'électronique gère également la boîte séquentielle en fonction des impulsions que donne le pilote sur les manettes disposées derrière le volant. Une commande supplémentaire permet au pilote de programmer un rétrogradage brutal : de 6ᵉ en 2ᵉ par exemple. Il peut également décider de la souplesse des changements de vitesse en fonction de l'enchaînement des virages.

Mais c'est sur le châssis que les puces électroniques ont le plus de travail. Car c'est de son comportement et de la tenue de route de la voiture que dépend l'efficacité du pilotage et la transmission de la puissance du moteur. Les ordinateurs veillent sur tout : déplacement des suspensions, mouvements latéraux et longitudinaux de la coque, pression sur les freins, appuis sur les ailerons. *« Un faisceau laser mesure même en permanence à plusieurs endroits la hauteur du fond de la voiture par rapport à la piste »*, explique Gilles Froment, ingénieur électronique dans l'écurie Benetton. Toutes ces mesures sont ainsi confrontées à celles qui proviennent du cockpit : position du volant, de l'accélérateur, du changement de vitesses. Sont alors décidés, au cours d'une longue réunion entre les ingénieurs, le chef d'exploitation et le pilote, les réglages à apporter à la voiture.

L'électronique permet de mesurer tous les phénomènes aérodynamiques et mécaniques pendant un tour. La plus infime modification, un millimètre de la hauteur de caisse par exemple, a des répercussions sur le comportement de la voiture. Les informations données par les ordinateurs permettent de gagner du temps dans les réglages. *« C'est pourquoi les séances d'essais privés, puis les essais libres, ont tant d'importance. Il faut arriver aux qualifications avec une voiture parfaitement réglée,* explique Gilles Froment. *Sans l'électronique, tout irait trop lentement dans un monde qui cherche sans cesse à gagner du temps. »*

Christophe de Chenay

Claude Issorat gagne l'or aux Jeux paralympiques

ATLANTA
correspondance

Un regard dans les profondeurs de son sac de sport suffit pour découper son visage d'un sourire de fierté. Il en sort un gant de toile recouvert de caoutchouc, le montre à l'entourage : *« Regardez mon gant*, dit-il d'un ton amusé, *il est déchiré sur le dessus. C'est la première fois qu'un truc pareil m'arrive dans une course. C'est dire si j'ai forcé pour l'emporter. »* Il a forcé, Claude Issorat, pour faire glisser son fauteuil vers la première place du 400 m des Jeux paralympiques.

Sa position extérieure, au sixième couloir, ne le désignait pas favori d'une finale courue avant l'averse. Il le savait, mais s'en moquait avec mépris. *« J'ai un caractère de gagneur*, souffle-t-il. *Le couloir 6, c'est un handicap énorme, on part en aveugle et les autres se servent de vous comme d'un lièvre. Mais moi, rien ne me peut me faire douter. J'aime la compétition. J'aime la bagarre. Je dois être né ainsi. »*

Il serait né tel quel, obstiné et bagarreur, féroce et indestructible. Mais un destin mauvais n'attend même pas ses premiers pas pour lui barrer la route. Il a seulement neuf mois le jour où la polio s'incruste dans son corps. Il ne marchera pas. Jamais. Mais Claude Issorat a fini par oublier ce *« détail »* de son histoire. Il évoque aujourd'hui son handicap physique d'un ton léger, la voix presque douce, puis glisse sans tristesse sur ses années d'enfance, passées à transporter son mal d'un centre spécialisé à l'autre.

OPÉRATION COMMANDO

« C'est dans l'un des derniers que j'ai fréquentés, celui de Garches, raconte-t-il, *que j'ai découvert le sport. J'ai un peu tout essayé, mais je ne pouvais pas supporter les sports collectifs. J'ai besoin de me défoncer et je m'énerve facilement si mes équipiers n'en font pas autant que moi. Dans l'effort individuel, je sais que le résultat ne dépend que de moi. »*

A dix-sept ans, il s'essaie à la compétition et découvre avec étonnement qu'elle est sûrement dans sa nature. *« Mais j'ai dû patienter pour atteindre le plus haut niveau*, corrige-t-il. *Je n'ai intégré l'équipe de France handisport que vers l'âge de vingt-quatre ans. »* Il en a désormais trente. Le bon âge, assure-t-il. Celui des plus belles réussites, comme cette victoire sur 400 m, jeudi 21 août, dans le stade olympique d'Atlanta. Ou celle, plus parfaite encore, arrachée trois semaines plus tôt, sur cette même piste noyée par l'orage, dans le 1 500 m de démonstration des Jeux du Centenaire.

Il a pleuré d'émotion, sur le podium, pendant les premières notes de *La Marseillaise*. Il en parle aujourd'hui avec des mots soigneusement choisis, comme s'il craignait d'en abîmer le souvenir par une phrase maladroite. *« Je m'étais préparé pendant des mois pour cette seule épreuve*, dit-il. *Je rêvais de l'emporter. Un stade comble, les télévisions du monde entier, des images de vous qui passent du matin au soir sur toutes les chaînes. Je peux gagner des médailles à la pelle pendant ces Paralympiques, je ne les échangerais pour rien au monde contre celle-là. »*

Sa vie épouse désormais les formes rectilignes d'une piste d'athlétisme. Il le répète avec force : *« Je suis un athlète, un vrai professionnel, peut-être même le seul en France dans ma discipline. J'en ai le quotidien, la volonté et la motivation. »* En début d'année, une convention jeunesse et sports passée avec France Télécom, son employeur, a donné du crédit à cette féroce ambition. Depuis, il travaille à mi-temps pour un salaire normal. *« Mais ces six derniers mois*, précise-t-il, *j'ai eu toute liberté pour préparer les Jeux. Alors j'ai mené, presque tout seul, une véritable opération commando. Six entraînements par semaine, trois à quatre heures par jour. En France, je suis le premier et encore le seul chez les handisports à bénéficier d'un statut d'athlète de haut niveau. »*

Alain Mercier

CARNET

DISPARITION

Henri Jammet

Un pionnier de la protection contre les radiations

MÉDECIN RADIOLOGISTE, le professeur Henri Jammet, décédé lundi 19 août à l'âge de soixante-seize ans, fut l'un des artisans du système de radioprotection et du dispositif de prise en charge des personnes gravement irradiées en France.

Né le 6 juin 1920 à Rabat (Maroc), le professeur Henri Jammet a commencé sa carrière à Paris, comme médecin à l'Institut du radium (aujourd'hui Fondation Curie). Il y est nommé chef du service de radiopathologie en 1966, et directeur adjoint de la section médicale en 1967. Parallèlement, il dirige, dès 1950, les services de protection contre les radiations et de radiopathologie au Commissariat à l'énergie atomique (CEA). Il dirigera le département de protection à l'Institut de protection et de sûreté nucléaire (IPSN) dès la création de ce dernier, en 1976. Durant toute sa carrière, le professeur Jammet a participé aux comités de radioprotection et de santé publique créés par la Commission européenne, l'OCDE, l'OMS et le Bureau international du travail. Il fut l'un des principaux animateurs de la Commission internationale de protection radiologique (CIPR), dont il a assuré la vice-présidence de 1985 à 1993. Cet organisme prépare les réglementations internationales concernant l'exposition du public et des travailleurs du nucléaire aux rayonnements ionisants.

« C'est lui qui est à l'origine de tout le système français de radioprotection. Il a su expliquer au CEA les problèmes de santé que posaient les rayonnements ionisants et persuader ses dirigeants de la nécessité de monter quelque chose », explique l'un de ses collaborateurs de la première heure, le docteur Jean-Claude Nenot, directeur de recherche et conseiller médical de l'IPSN.

Il savait prêcher par l'exemple. En octobre 1958, six techniciens sont gravement irradiés lors d'un accident sur un réacteur de recherche à Vinca (Yougoslavie). Le professeur Jammet parvient à convaincre le CEA et ses collègues radiothérapeutes de faire venir les accidentés en France et de les traiter. Avec les professeurs Raymond Latarjet et Georges Mathé, il prend la décision de pratiquer sur eux une greffe de mœlle osseuse. C'était la première fois au monde que des irradiés étaient soignés de cette façon. Cinq d'entre eux seront sauvés. Beaucoup d'autres suivront et, encore aujourd'hui, les personnes très gravement irradiées viennent du monde entier se faire soigner en France, à l'hôpital Curie.

Toujours très actif, le professeur Jammet présidait le Centre international de radiopathologie qui réunit tous les spécialistes français susceptibles d'intervenir en cas d'accident nucléaire. Un organisme indépendant (c'est une association de type loi de 1901), reconnu comme centre pilote par l'OMS et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de Vienne.

Voyageur infatigable, il n'a jamais cessé de courir aux quatre coins du monde, pour raisons professionnelles, aussi bien que par plaisir. Il a été terrassé par une crise cardiaque à Tripoli, alors qu'il visitait la Libye.

Jean-Paul Dufour

AU CARNET DU « MONDE »

Anniversaires de naissance

– Avec infiniment d'émotion et d'amour, je t'adresse à mon tendre

Pascal

un joyeux anniversaire.

Mariages

Laurence et Patrick PRÉVOST sont heureux d'annoncer le mariage de

Aurélie et Si Mohamed HARRAK,

célébré à Montviette (Calvados) le 16 août 1996.

Ermelleki ut 6,
H-1026 Budapest.
28, rue du Château-d'Eau,
75010 Paris.

Décès

– Annie et Dominique Gribe
et leurs enfants,
Nicole et Michel Giberstein
et leurs enfants,
Hélène Aboulker
et sa fille,
Elisa Aboulker
et sa mère Marlène,
William et Gisèle Assaraf
et leurs enfants,
Les familles Aboulker, Assaraf et toutes les familles alliées,
ont l'immense douleur de faire part du décès accidentel survenu le 20 août à Calvi (Corse) de

Colette ABOULKER,
née ASSARAF,

leur mère, grand-mère, sœur et belle-sœur.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de Montmartre ce jeudi 22 août.

– Claude Durand,
PDG de la Librairie Arthème Fayard,
Tous ses collègues et amis
de la maison d'édition.
Les collaborateurs, lecteurs, traducteurs avec qui il travaillait,
Les auteurs à qui allait
son dévouement,

ont la douleur de faire part
du décès, dans sa cinquante-cinquième année, de

Jean-Bernard BLANDENIER,
directeur littéraire
aux Editions Fayard.

« Toutes les familles malheureuses
se ressemblent plus ou moins. »

V. Nabokov, première phrase
de *Ada ou l'ardeur.*

– Catherine Bonhommet,
son épouse,
Marie, Laurent, Jean-Paul,
ses enfants,
Chloé, Victoire et Edouard,
ses beaux-enfants,
Jocelyne,
sa belle-fille,
Hubert,
son petit-fils,
Geneviève, Marie-Thérèse et Elisabeth,
ses sœurs,
Yvette Bourdy-Bonhommet
et Béatrice Fourès,

ont la grande tristesse de faire part du décès de

Jean-Yves BONHOMMET,

survenu à Paris, le 20 août 1996, dans sa soixantième année.

L'inhumation aura lieu le mardi 27 août, à 14 h 30, au cimetière Montparnasse.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Lie et Paul Tugayé,
Anne et Georges Dutter,
leurs enfants,
Mme Gaby Schiff
ont la tristesse de faire part de la mort de

Mme Ruth DOMELA,

survenue le 19 août 1996.

L'inhumation a eu lieu au cimetière du Montparnasse le 22 août dans l'intimité familiale.

– Aix-en-Provence - Vannes.

M. Robert Sejournet,
son époux,
Sylvie et Joël Sinquin,
Jérôme, Claire, Yann, Clémentine,
Eric Sejournet, Marie Couturier,
Magali, Benjamin,
Thomas Sejournet-Coïc,
ses enfants et petits-enfants,
ont la grande douleur d'annoncer le décès accidentel de

Mme Françoise SEJOURNET,
née BOVARE,

dans sa soixante-quatorzième année.
Le 13 août 1996.

Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

204, rue de la Croix-Nivert,
75015 Paris.

– Louis-Paul Spanjaard,
Claire et Gérard Flesselles,
leurs enfants et leur petit-fils,
Daniel et Brigitte Spanjaard
et leurs enfants,
Etienne et Martine Spanjaard
et leurs enfants,
Anne-Marie Kervizic, Francis Roux
et leurs enfants,
Eve Spanjaard,
ses enfants et sa petite-fille,
Nicolas et Annette Spanjaard
et leurs enfants,
ont la tristesse de faire part du décès, le 19 août 1996 à Sèvres, de

Lise SPANJAARD,
née GAY,
officier des Palmes académiques,
ancien professeur de mathématiques
spéciales au lycée Janson-de-Sailly,

leur épouse, mère, grand-mère et arrière-grand-mère.

L'inhumation a eu lieu à Fontenay-Saint-Père dans la stricte intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire part.
90, rue Brancas,
92310 Sèvres.

Condoléances

– Le président de l'Union technique de l'électricité,
Le président du Comité électrotechnique français,
Le personnel de ces deux associations,
expriment à la famille de

M. Pierre AILLERET,
leur président d'honneur,
ancien président de la Commission
électrotechnique internationale,

décédé le 19 août 1996,

leurs condoléances et leurs sentiments de profonde tristesse.

Anniversaires de décès

– Le 23 août 1994

Philippe CORDIER

nous quittait.

Ceux qui l'ont connu et aimé pensent à lui.

Norreddine Mahammed,
28 juillet 1944 – 24 août 1994,

Ton image est dans nos yeux,
Ton nom sur nos lèvres,
Ta demeure dans nos cœurs,
Comment peux-tu être absent ?

D'après Hallaj.

– Le 16 août 1995,
disparaissait, foudroyé par une crise cardiaque,

M. L.-S. PÉCHITCH.

Pour ceux qui l'aimaient,
il est toujours présent.

– Le 24 août 1989

Jean REYRE

nous quittait.

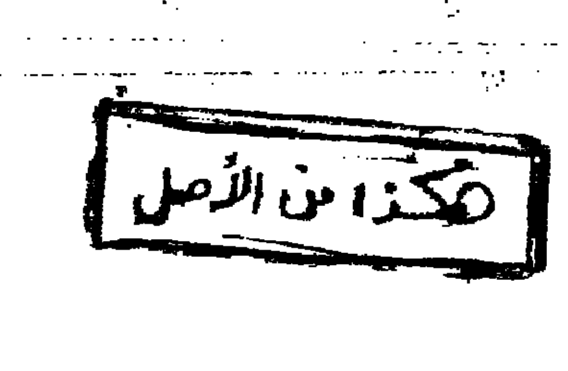
Une affectueuse et pieuse pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé.

– Le 24 août 1995,

Jean-Pierre WION

nous quittait.

Pour ceux qui l'aiment, il est toujours présent.



JEUX, GRILLES ET PROBLÈMES

MOTS CROISÉS

DAMES

Jeux de l'été

JEUX, GRILLES ET PROBLÈMES

MOTS CROISÉS
N° 930

HORIZONTALEMENT
I. Refuge pour chameaux. – II. Discontinuité. Une sanction s'imposerait pourtant. – III. Vite menaçants. Dans cet état, il risque de tomber. – IV. Taper des pieds. Au centre, disent-ils. Trouble la vue. – V. Participe. Pour le veau, peut-être. Préposition. – VI. Prépare le séchage. Fait rêver ceux du Nord. – VII. Une partie de la bride. Un vrai chameau, pourtant. – VIII. Pas toujours méritées. – IX. Grand cerf. Lumière d'Arabie. Ornement. – X. Jugements rendus pour rendre.

VERTICALEMENT
1. Son langage est peu châtié. – 2. Affuté. Article. – 3. Ne court pas les rues. Il est tout en apparence. – 4. Font attendre. – 5. Découverts. Pour un cachou. – 6. Prendront sur eux. – 7. Poisson. Si ce n'est elle, c'est son frère. – 8. Hue. Donc il voulut. – 9. On y dépêcha. Pivot de l'équipe. – 10. L'Île-de-France. Il pêche en rivière. – 11. Bonne réputation. Envol. – 12. Porte des fleurs jaunes. Porte la vie aux fleurs. – 13. Donneront la fertilité.

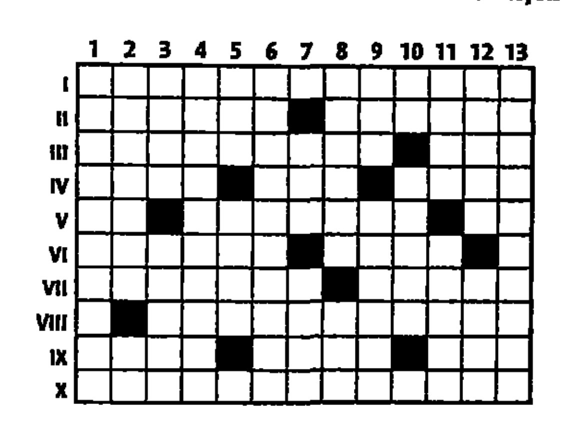
SOLUTION DU N° 929
Horizontalement

I. Cap Canaveral. – II. Obligera. Ali. – III. Nougats. Slum. – IV. Tira. Teste. – V. Réargente. Et. – VI. Lei. Irrita. – VII. Obit. Scandat. – VIII. Rustre. Te. Gi. – IX. Déteigne. Tev. – X. Rée. Grégaire. – XI. Essuie-verres.

Verticalement

1. Contre-ordre. – 2. Aboie. Buées. – 3. Pluralistes. – 4. Cigarette. – 5. Aga. Gi. Rigi. – 6. Nette. Segre. – 7. Arsenic. Nev. – 8. Va. Stratège. – 9. Sterne. AR. – 10. Raie. Id. Tir. – 11. Alu. Etagère. – 12. Limitatives.

François Dorlet



ANACROISÉS (R)
N° 931

HORIZONTALEMENT
1. DEIINSUV. – 2. AMNORTU. – 3. ACERRSU (+ 4). – 4. ADEIORRY. – 5. AAEEMSS. – 6. EENRSTU (+ 8). – 7. AEINRSTT (+ 6). – 8. EEIMNNST (+ 1). – 9. EEEPRSS (+ 2). – 10. AEELLSS. – 11. ADGGINRU. – 12. ABIINOTU (+ 1). – 13. AILNOP. – 14. AEEINSSV (+ 3). – 15. AEINNR (+ 3). 16. EIIMNNOS. – 17. CEEEERT. – 18. ACEINNRU. – 19. AEENSSS (+ 1). – 20. EEEINNNP. – 21. ACEEEPS. – 22. EELLSS. – 23. EELSSTU.

VERTICALEMENT
24. AEIMMNNT. – 25. EEMNNOU (+ 1). – 26. CEEHILSV. – 27. ADERSSSU. – 28. EENNORU. – 29. AAEGSS. – 30. AABIMRSU. – 31. DEEINNS. – 32. FEIINNNO. – 33. EEGINNSU (+ 1). – 34. AAELNSTT (+ 1). – 35. AIILNOSS (+ 2). – 36. EOPRRST (+ 2). – 37. ACEEIRS (+ 1). – 38. ADENNOSS. – 39. ENPRTU (+ 2). – 40. CEEIRTZ (+ 4). – 41. AACEHLMR. – 42. EEEILNSV (+ 1). – 43. AERSTU (+ 8). – 44. EEINRTT (+ 7). – 45. EGINORSU (+ 2).

SOLUTION DU N° 930
1. OCCITAN (COINÇAT) – 2. EMASCULE (ECULAMES MACULEES ULMACEES). – 3. POULINE. – 4. PUNAISAT. – 5. ETRENNE. – 6. ENTOLER. – 7. ETISIES. – 8. CLUBISTE, hist., membre d'un club politique. – 9. TOSSASSE. – 10. OCRERAS (CORSERA SCORERA). – 11. PUNCHES. – 12. PRIVERA. – 13. DIPOLE (DEPOLI DIPLOE). – 14. INITIA. – 15. EDREDON – 16. REANIME (ANEMIER...). – 17. AILETTE. – 18. SCIRPE (CIPRES...). – 19. ONANISTE (ETONNAIS SONATINE). – 20. FUNESTE (ENFUTES). – 21. OPERETTE – 22. GALVANO – 23. COTATION. – 24. ONUSIEN. – 25. CURSIFS. – 26. SORCIERE (RECROISE). – 27. ICARIEN (RICAINE). – 28. ANNUELS (ANNULES). – 29. IRITIS. – 30. SUSPECT. – 31. BEURRIER. – 32. EPINAI (PEINAI). – 33. NAIADES. – 34. MULTISOC. – 35. TCHADIENS (SCHEIDANT). – 36. SABLIERE (SABLERIE BLAIRÉES BLESERAI BELERAIS). – 37. INDICAN. – 38. USURIER. – 39. CORNERAS. – 40. ETIGEES, dont les tiges ont été ôtées. – 41. DERIVETE, sans rivets.

Michel Charlemagne et Michel Duguet

ÉCHECS
N° 1703

(Tournoi des Grands Maîtres, Novgorod, 1996)
Blancs : V. Topalov.
Noirs : J. Polgar.
Défense sicilienne.

1. é4	ç5	31. Tb6!	Fb5
2. Cf3	é6	32. Fxé4	dxé4
3. d4	çxd4	33. Txé6+!!	Rf8 (n)
4. Cxd4	Cç6	34. Dd3+	Rg7
5. Cç3	Dç7	35. Té7! (o)	Tç7
6. Fé3	a6	36. Txç7	Dxç7
7. Fd3	b5 (a)	37. Cf3 (p)	Rh8
8. Cxç6 (b)	Dxç6	38. Tç1?	Dd8
9. 0-0	Fb7	39. d5	Dg5 (q)
10. a3	Cf6 (c)	40. Dç3!	Rh7
11. Té1 (d)	Fé7	41. Dd4	Ff3
12. Df3 (e)	d6	42. d6	h4
13. Dh3	h5! (f)	43. Tç7	Tb8 (r)
14. Fg5	Dç5	44. Txf7+	Rg8
15. Fé3	Dç6	45. é6	Dxf3+!! (s)
16. f3	g5! (g)	46. Dxf3	Th1+
17. a4! (h)	b4	47. Dg1 (t)	Txg1+
18. Ca2	g4! (i)	48. Rf2	Tg6 (u)
19. fxg4	d5!	49. Tb7 (v)	Ff6
20. ç3 (j)	bxç3 (k)	50. Rf3	Tf2
21. bxç3	Cxg4	51. Tç7	Tf2+
22. Fd4	Fç5 (l)	52. Ré4	Té2+
23. Fé2	Cf6	53. Rxé4 (w)	Té2+
24. é5	Cé4	54. Rf5	Tf2+
25. Cb4	Fxd4+	55. Ré5	Té2+
26. çxd4	Db6	56. Rf6	Tf2+
27. Cç2	Tç8	57. Ré7	Té2
28. Ta-b1!	Da7	58. d7	Fxd7
29. Fd3	Tg8 (m)	59. Rxd7	Td2+
30. a5!	Fç6	60. Ré6	abandon

NOTES
a) Ou 7..., Cf6 ; 8. 0-0, Fd6 ; 9. Rh1, Ff4 ou bien 8..., Cé5 ; 9. h3, Fç5 ; 10. Dé2, d6.

b) Ou 8. 0-0, Fb7 ; 9. Cb3, d6 ; 10. f4, Cf6 ; 11. Df3, Fé7 ; 12. a3, 0-0 ; 13. Dh3 (Hector - Hjatarson, Malmö, 1995).

c) 10..., Cé7 est jouable : 11. Dg4, Cg6 ; 12. f4, Fç5 ; 13. Fxç5, Dxç5+ ; 14. Rh1, 0-0 avec égalité (Minic-Taimanov, Palma, 1970).

d) Après 11. Dé2, Fé7 ; 12. f4, 0-0 ; 13. é5, Cd5 (Cé8 ; 14. f5!) ; 14. Cxd5, Dxd5 ; 15. ç4!, bxç4 ; 16. Fxç4, Dç6 ; 17. Ta-ç1, les Blancs sont légèrement mieux (Vogt-Mista, 1971).

e) Passant à l'attaque de l'aile-R sans même jouer préalablement 12. f2-f4.

f) La jeune Judith Polgar entend également attaquer sur ce flanc, quitte à laisser son R au centre.

g) Et ce sont les Noirs qui ouvrent le feu les premiers (si 17. Fxg5 ?, Dç5+).

h) Cherchant une ouverture sur l'autre aile en menaçant 18. Cxb5.

i) Les Noirs déploient une énergie extraordinaire.

j) 20. éxd5, Cxd5 et 20. é5, Cxg4 sont dangereux pour les Blancs.

k) Si 20..., dxé4 ; 21. Fé2.

l) Et non 22..., é5 ? ; 23. éxd5, Dxd5 ; 24. Fé4.

m) Et non 29..., Txç2 ; 30. Fxç2, Dxd4+ ; 31. Dé3.

n) T et C sont en prise.

o) Juste à temps.

p) Les Blancs sortent vainqueurs de ces escarmouches.

q) Les Noirs repartent à l'attaque !

r) La défensive n'est pas dans le tempérament de J. Polgar !

s) Quelle volonté !

t) Forcé. Si 47. Rf2, Tf1 mat.

u) Malheureusement pour les Noirs, la suite 48..., Tf1+ ; 49. Ré3, Txf7 ne va pas à cause du miracle 50. d7!! et les Blancs font D.

v) 49. d7 gagne aussi, mais les Blancs craignaient les complications après 49..., Txé6 ; 50. d8=D+, Rxf7 ; 51. Dxh4, é3+ ; 52. Ré1, Fb5.

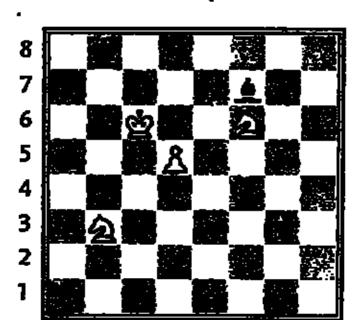
w) La suite se passe de commentaires.

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 1702
S.M. BIRNOV 1947.

(Blancs : Rç4, Tg4, Pa7. Noirs : Rç7, Fh4, Pc2 et d6.)

1. Tg7+!, Rb6! ; 2. a8=C+! (si 2. a8=D, ç1=D+), Ra6 ; 3. Cç7+, Ra5 (si 3..., Ra7(b7) ; 4. Cé6+ et 5. Tg1 et si 3..., Rb6 ; 4. Cd5+, Ra6(ç6) ; 5. Cb4+ et 6. Cxç2) ; 4. Tg1, Fg5! ; 5. Txg5+, d5+! ; 6. Txd5+, Ra4 ; 7. Cb5!, ç1=D+ ; 8. Cç3+, Ra3 ; 9. Ta5+, Rb2 ; 10. Ta2 mat.

ÉTUDE N° 1703
O. HERBSTMAN (1952)



Blancs (4) : Rç6, Cb3 et f6, Pd5.
Noirs (2) : Rb8, Ff7.

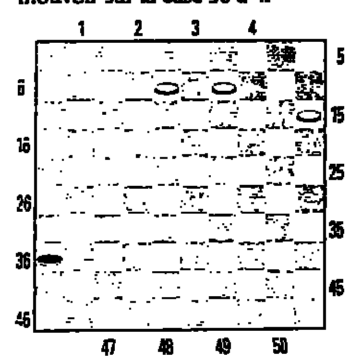
Les Blancs jouent et gagnent.

Claude Lemoine

DAMES
N° 538

CAP SUR LA TECHNIQUE
Où damer et avec quel pion ?

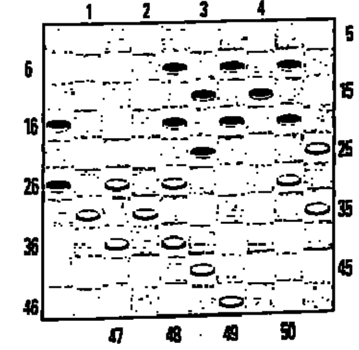
Dans cette septième illustration, le gain, pour les Blancs, se construit ici en trois étapes :
1) Contrôle de la grande diagonale 5 à 46 ;
2) Interdiction, ultérieure, faite aux Noirs d'évoluer sur la case 47 à 15 ;
3) Interdiction, ultérieure, de se mouvoir sur la case 36 à 4.



Les Blancs jouent et gagnent.

SOLUTION : 8-2 ! (36-41) 2-19 [contrôle de la grande diagonale] (41-47, forcé) 9-4, voilà le mat, accessible en un clin d'œil, B+.

L'UNIVERS MAGIQUE
Partie disputée en septembre 1973, à Vaison-la-Romaine, par le maître parisien Aubier qui conduisait les Blancs. Bien que paraissant hors d'atteinte en raison de la présence de vigiles à la case 14 et à la case 20, la case 5 fut investie par les Blancs au terme d'une belle combinaison en huit temps.



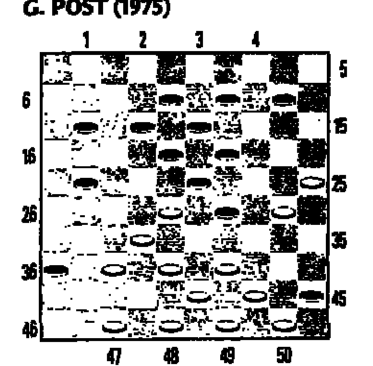
B + comme suit : 30-24 ! (20 × 29, forcé) 25-20 (14 × 25) 27-21 (16 × 36) 28-22 (18 × 27) 32 × 21 (26 × 17) 37-31 (36 × 27) 38-33 (29 × 38) 43 × 5!!, +.

SOLUTION DU PROBLÈME N° 537
M. COUPLET (1996)

Blancs : pions à 17, 26, 27, 28, 32, 38, 39, 43, 49.
Noirs : pions à 2, 4, 6, 9, 18, 19, 25, 29, 30.

17-11 ! (6 × 17) 26-21 (17 × 26) 27-22 (18 × 27) 32 × 21 (26 × 17) 28-22 (17 × 28) 38-33 (29 × 38) 43 × 31 (4-10) [menaçant de prendre la dame] suit un élégant final 39-34! (30 × 39) 3-17! (39-43) 49 × 38 (2-8) 17 × 3 (10-14) 3 × 20 (25 × 14) prend quand même la dame, mais les Blancs + par opposition, 38-33!, etc., +.

PROBLÈME N° 538
G. POST (1975)

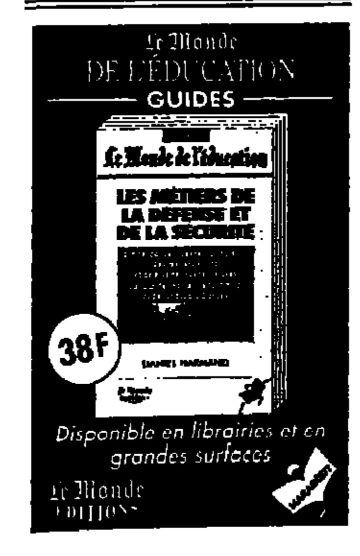


Les Blancs jouent et gagnent.

Une combinaison en... 12 temps. Solution dans la prochaine chronique.

Jean Chaze







BRIDGE
N° 1699

L'EXPLOIT DES ADOS
Peut-on faire de sérieuses études de mathématiques, d'informatique et de statistiques et gagner quand même, à vingt ans, une grande compétition ? Ce fut le cas, en 1994, pour Bouscarel, Geimer, Fonteneau et Rombaut qui ont remporté la Coupe de France à laquelle 2 000 équipes avaient participé.

Voici une des meilleures donnes de la demi-finale.

♠ R D 10
♡ V 9 7
◇ A 7 5 3 2
♣ 5 4

♠ V
♡ A R 10 5 2
◇ 10 8
♣ A D 9 3 2

♠ 8 6
♡ D 8 6 4
◇ D V 9
♣ V 10 8 7

♠ A 9 7 5 4 3 2
♡ 3
◇ R 6 4
♣ R 6

Ann. : S. don. Pers. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
Rombaut	Quantin	Bouscarel	Abecassis
–	1 ♡	passe	2 ♡
2 ♠	3 ♣	4 ♠	passe...

Ouest (Quantin) ayant entamé l'As de Cœur et contre-attaqué le Valet de Pique *comment Rombaut, en Sud, a-t-il gagné QUATRE PIQUES contre toute défense ?*

Réponse

Le déclarant pensa que Ouest, qui avait ouvert, avait l'As de Trèfle, et il ne fallait pas que Est prenne à Carreau et joue Trèfle. Pouvait-on espérer laisser la main à Ouest en jouant Carreau qu'on laisse passer ? Mais Quantin aurait éventuellement débloqué la Dame. Heureusement il y avait une autre possibilité. L'avez-vous trouvée ?

Rombaut a utilisé un coup que Culbertson décrivait ainsi : *« Six maîtres de bridge seulement (y compris une femme) ont pu le comprendre et il n'a même pas de nom ! »*

En fait, c'est un jeu de *perdante sur perdante* dont le but est de déplacer une rentrée vers le flanc qui n'est pas dangereux.

Au mort avec le Roi de Pique, Rombaut a joué *le Valet de Cœur* dans l'intention de défausser le 4 de Carreau si Est fournissait un petit Cœur. Mais Est a couvert avec la Dame de Cœur. Alors le déclarant a coupé, puis il est remonté au mort par la Dame de Pique pour jouer *le 9 de Cœur sur lequel il a défaussé cette fois un Carreau.* Ouest a été obligé de prendre, et la défense n'a pu empêcher Rombaut d'affranchir ses Carreaux en coupant au troisième tour à Carreau...

LE COURAGE A DEUX MAINS
Dans le peloton de tête des plus grands champions, il n'est pas facile de trouver des donnes qui permettent de les départager. Voici cependant l'une d'entre elles. L'annonce faite par Sud est discutable, mais le jeu de la carte est exceptionnel parce que le fameux Américain Meckstroth a vraiment su prendre son courage à deux mains !

♠ 10
♡ 6 4 3 2
◇ 10 9 5 4 3 2
♣ D 6

♠ 9 8 5 2
♡ V 9 8 5
◇ 8
♣ 8 7 4 3

♠ D 4 3
♡ D 10 7
◇ D 6
♣ A R V 10 5

♠ A R V 7 6
♡ A R
◇ A R V 7
♣ 9 2

Ann. : O. don. E.-O. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
Lilie	Rodwell	Jacobus	Jeff
Passe	passe	1SA	4 ♠
passe	passe	passe	

Ouest ayant entamé le 8 de Carreau pour la Dame d'Est, *comment gagner normalement* QUATRE PIQUES ?

Essayez de trouver comment Meckstroth a tenté de se protéger contre une Dame d'atout quatrième en Est.

Note sur les enchères

Sur l'ouverture de « 1SA », qui promet ici 14 à 16 points, *que dites-vous* en Sud ? La plupart des joueurs vont contrer, mais il n'y a guère d'espoir que le partenaire passe car il est certainement très faible et il annoncera sa couleur la plus longue. Et puis, même s'il passe (parce que le contre dans cette situation serait de pénalité), la chute non vulnérable risque d'être faible...

COURRIER DES LECTEURS
L'Arroseur arrosé

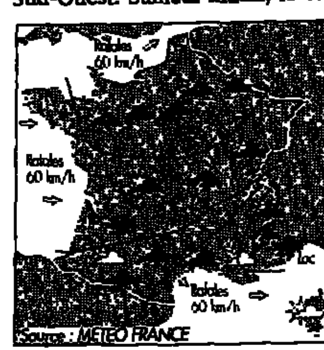
« Dans le problème « La manœuvre du professeur » (n° 1675) si la tenante de l'As d'atout, écrit G.G..., avait laissé passer au premier tour à Pique et avait pris au second tour pour rejouer atout, adieu la coupe à Carreau... Cela tient de l'arrosage. »

Dans ce cas la donne n'aurait pas été présentée car elle aurait été dans intérêt !

Philippe Brugnon

Averses et vent sur une large moitié nord

UNE DÉPRESSION reste centrée sur les îles Britanniques, alors que les anticyclones sont retranchés vers la Finlande ou les Açores. Une perturbation qui a traversé le pays vendredi s'évacue vers l'Europe centrale, mais la traîne à l'arrière est chargée d'averses et de vent, sur une large moitié nord. La situation s'améliore progressivement dimanche, mais une nouvelle dégradation gagne lundi par le Sud-Ouest. Samedi matin, le ciel sera assez chargé le long des côtes de la Manche, sur la Bretagne, la Normandie et le Nord-Picardie. Les nombreux nuages seront porteurs d'averses et le vent d'ouest à sud-ouest soufflera jusqu'à 60 kilomètres à l'heure en rafales. Au-dessus du Bassin parisien, de la région Champagne-Ardenne, de l'Alsace-Lorraine, de la Bourgogne, du Massif Central, du Poitou-Charentes et de l'Aquitaine, le ciel sera variable avec une alternance de nuages, d'éclaircies et localement d'averses du Centre aux Ardennes. Sur les régions Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes, les nuages prédomineront avec de temps à autres quelques pluies éparses. Les embellies seront plus nombreuses sur le pourtour méditerranéen, grâce à une petite tramontane. Le soleil brillera sur la Corse.



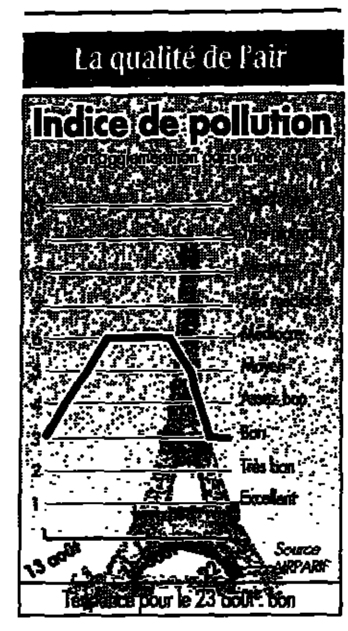
Prévisions pour le 24 août vers 12h00

Samedi après-midi, le ciel sera encombré sur la moitié nord, jusqu'au Massif Central, aux Charentes et au Lyonnais. Les nuages amèneront de nombreuses averses, parfois orageuses. Elles s'accompagneront d'un vent d'ouest soutenu, notamment près du littoral. Dans le Sud-Ouest, le Languedoc-Roussillon, la région Rhône-Alpes, la Provence-Côte d'Azur et la Corse, les nuages autoriseront de belles éclaircies. Le relief sera plus accroché, et parfois même le siège d'un orage. La tramontane et le vent d'ouest le long du littoral varois souffleront jusqu'à 50 kilomètres à l'heure en rafales.

Les températures seront en baisse. Il fera relativement frais au lever du jour, entre 13 et 15 degrés, mais entre 18 et 21 degrés près de la Méditerranée. Les températures maximales s'étageront de 18 à 21 degrés le long des côtes de la Manche, de 22 à 24 degrés sur la plupart des autres régions, mais de 26 à 28 degrés près de la Méditerranée, jusqu'à 30 degrés en Corse.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

La qualité de l'air





TEMPÉRATURES du 22 août maxima/minima

FRANCE	
AJACCIO	27/18
BIARRITZ	27/18
BORDEAUX	26/17
BOURGES	24/12
BREST	20/13
CAEN	25/18
CHERBOURG	24/14
CLERMONT-F.	24/11
DIJON	21/14
FORT-DE-FR.	32/26
GRENOBLE	22/15
LILLE	23/14
LIMOGES	24/13
LYON	23/12
MARSEILLE	27/16
NANCY	22/16
NANTES	25/16
NICE	25/18
PARIS	24/15
PAU	26/16
PERPIGNAN	28/15
POINTE-À-PIT.	33/24
RENNES	24/17
ST-DENIS-RÉUNION	26/18
ST-ÉTIENNE	22/12
STRASBOURG	24/15
TOULOUSE	25/14
TOURS	26/16
ÉTRANGER	
ALGER	29/16
AMSTERDAM	22/14
ATHÈNES	32/23
BANGKOK	36/25
BARCELONE	27/19
BELGRADE	28/16
BERLIN	28/15
BOMBAY	31/25
BRASILIA	26/21
BRUXELLES	24/16
BUCAREST	28/14
BUDAPEST	29/15
BUENOS AIRES	23/19
CARACAS	-/-
CHICAGO	31/21
COPENHAGUE	26/14
DAKAR	29/22
DJAKARTA	33/22
DUBAI	43/32
DUBLIN	15/9
FRANCFORT	25/16
GENÈVE	22/12
HANOÏ	31/24
HELSINKI	20/13
HONGKONG	31/27
ISTANBUL	27/21
JÉRUSALEM	29/22
KIEV	25/16
KINSHASA	26/21
LE CAIRE	32/21
LIMA	20/15
LISBONNE	26/18
LONDRES	23/15
LOS ANGELES	25/19
LUXEMBOURG	24/15
MADRID	31/16
MARRAKECH	34/18
MEXICO	21/14
MILAN	24/12
MONTRÉAL	29/12
MOSCOU	28/18
MUNICH	26/14
NAIROBI	17/13
NEW DELHI	27/21
NEW YORK	31/21
PALMA DE M.	31/18
PÉKIN	19/15
PRAGUE	26/11
PRETORIA	17/7
RABAT	26/14
RIO DE JAN.	32/26
ROME	27/16
SAN FRANC.	19/11
SANTIAGO	18/8
SÉVILLE	34/19
ST-PETERS.	25/16
STOCKHOLM	28/16
SYDNEY	16/9
TENERIFE	29/21
TOKYO	32/25
TUNIS	32/23
VARSOVIE	23/16
VENISE	25/17
VIENNE	27/16









Situation le 23 août, à 0 heure, temps universel

Prévisions pour le 25 août, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS Le Monde

L'assurance automobile

ON SAIT aujourd'hui que la proposition de M. Depreux, ministre de l'intérieur, visant à instituer l'assurance obligatoire des accidents d'automobile au moyen d'une surtaxe sur l'essence n'a pas fait l'objet d'une étude approfondie du gouvernement. Il n'est donc pas du tout assuré que ce projet prenne jamais consistance. Il se heurterait en tout cas à une vive opposition de la part des intéressés, dont l'Automobile-Club de France s'est fait le porte-parole.

L'idée est a priori séduisante. Il est commode pour l'automobiliste d'être assuré sans avoir à discuter d'une police et sans se préoccuper du règlement de la prime. L'avantage de l'usager est analogue à celui du contribuable lorsque l'impôt indirect se substitue à l'impôt direct. D'autre part il paraît équitable de proportionner les versements au nombre de kilomètres parcourus et à la consommation, c'est-à-dire à la puissance de la voiture. Mais un examen plus attentif de la question porte à de sérieuses réserves.

Selon l'Automobile-Club, les versements ne seraient pas proportionnels aux risques, en ce sens qu'un car transportant quarante personnes ne payerait pas vingt fois plus qu'une voiturette de 5 CV à deux places. D'autres ont fait observer que le conducteur occasionnel du dimanche est plus dangereux que l'automobiliste expérimenté qui parcourt 40 000 kilomètres dans l'année.

La portée de ces observations est cependant réduite, car les polices d'assurance actuelles sont incapables, elles aussi, d'effectuer une discrimination judicieuse entre les usagers. Toute méthode de taxation comporte une part d'arbitraire et il ne semble pas que le projet de M. Depreux dépasse ici les bornes du raisonnable.

René Courtin
(24 août 1946.)

PHILATÉLIE

Åland

PROVINCE finlandaise autonome de langue suédoise, l'archipel d'Åland (Ahvenanmaa en finnois), situé en mer Baltique à mi-distance de la Finlande et de la Suède, à l'entrée du golfe de Botnie, se compose de plus de 6 500 îles ou îlots (dont 80 habités) pour une population d'environ 25 000 habitants.

En 1809, la Suède perd Åland, dont le sort est indissociable de la Finlande, au profit de la Russie tsariste, qui en contrôle dès lors l'administration postale. Puis Åland – dont le rattachement à la Finlande sera reconnu par la SDN en 1921 – utilise les timbres de Finlande lors de la proclamation de son indépendance, en 1917.

En 1920, l'autonomie d'Åland est reconnue. Mais il faut attendre le 1er mars 1984, pour que l'archipel émette ses propres timbres, alors que les timbres finlandais continuent d'y avoir cours, permettant des affranchissements mixtes du plus bel effet. Le 1er janvier 1993, une loi accorde à Åland une complète autonomie postale, qui supprime la validité des timbres finlandais sur le courrier au départ de l'archipel.

Culture maritime, histoire, faune et flore inspirent la centaine de timbres-poste, carnets, entiers postaux, timbres de distributeurs raisonnablement émis à ce jour par Åland, qui, le 6 octobre prochain, mettra en vente son premier aérogramme. A noter que tous les ans, en juin, une régate de bateaux postaux est organisée entre Eckerö (Åland) et Grisslehamn (Suède), ainsi qu'en témoigne un cachet commémoratif.

P. J.

★ **Service philatélique : Posten, Filateliservicen, PB 100, FIN – 22101 Mariehamn, Åland, Finlande (bulletin philatélique rédigé en français). Internet : http : // www. posten. aland.fi/. Monnaie : 1 mark finlandais = 100 pennia = 1,13 F.**

EN FILIGRANE

■ **« Prêt-à-poster » : la Corse et Paris.** La Poste a mis en vente deux nouvelles séries de « Prêt-à-poster », entiers postaux sur enveloppes avec cartons-correspondance assortis. La première série, parue le 29 juillet, est composée de deux enveloppes reprenant les motifs des deux timbres émis récemment sur la Corse : les îles Sanguinaires et le train Ajaccio-Vizzavona (24 F le lot de deux séries). La seconde, mise en vente le 19 août, constituée de cinq enveloppes, est consacrée aux monuments de Paris d'après le panorama de cinq timbres dessinés et gravés par Jacques Jubert en 1989 (30 F la série).

■ **Concours.** La direction de La Poste de Paris-Ouest organise jusqu'au 15 septembre un concours de cartes postales : originalité, humour, esthétique et qualité littéraire de l'illustration et du texte détermineront l'attribution de prix allant de 1 200 à 4 000 F (règlement : Direction de La Poste de Paris-Ouest, Service communication, Concours de cartes postales, 6, rue François-Bonvin, 75737 Paris Cedex 15).

■ **Anniversaire.** Le *British Postmark Bulletin*, bimensuel, édité par la poste britannique, consacré aux oblitérations de Grande-Bretagne, fête ses vingt-cinq ans. Ce bulletin au format A5, de 16 pages, compte environ 2 000 abonnés. Il complète utilement le *British Philatelic Bulletin*, mensuel d'une trentaine de pages, entièrement en couleur, qui fait autorité en matière d'histoire postale et de philatélie anglaises (abonnements annuels respectivement 10 et 8,50 £, British Philatelic Bureau, 20 Brandon Street, Edinburgh EH3 5TT, Grande-Bretagne).

PARIS EN VISITE

Dimanche 25 août

■ **MONTMARTRE** (50 F), 10 h 30, en haut du funiculaire (Paris autrefois).
■ **LE QUARTIER DU DANUBE** (50 F), 10 h 30 et 15 heures, sortie du métro Botzaris (Paris passé, présent).
■ **MARAIS** : le quartier Saint-Paul (50 F), 11 heures, place de l'Hôtel-de-Ville face à la poste (Claude Marti).
■ **LE NOUVEAU BERCY** (37 F), 11 heures, sortie du métro Bercy côté POPB (Monuments historiques).
■ **LE QUARTIER DE LA ROQUETTE** (50 F), 11 heures, sortie du métro Voltaire côté mairie du 11e (La Parisienne).
■ **LA SAINTE-CHAPELLE** (50 F + prix d'entrée), 11 heures, sortie du métro Cité (Elisabeth Romann).
■ ***NOTRE-DAME-DE-PARIS***, 14 h 30 (60 F), sortie du métro Cité (Isabelle Hauller) ; 15 heures (55 F), portail central (Paris et son histoire).
■ **LE QUARTIER CHINOIS** (55 F), 14 h 30, sortie du métro Porte-d'Ivry (Art et Histoire).
■ **LE VILLAGE DE LA GOUTTE-D'OR** (55 F), 14 h 30, sortie du métro Barbès-Rochechouart (Europ explo).
■ ***LA CATHÉDRALE ORTHODOXE RUSSE*** (50 F + prix d'entrée), 15 heures, 12, rue Daru (Christine Merle).
■ **L'HÔTEL-DIEU** (50 F), 15 heures, devant l'entrée côté parvis de Notre-Dame (Paris autrefois).
■ ***LE PARC DE BERCY*** (35 F), 15 heures, sur les pelouses face au Centre américain (Ville de Paris).
■ **LE QUARTIER DES HALLES** (37 F), 15 heures, place du Châtelet devant la fontaine (Monuments historiques).
■ **L'ÉGLISE SAINT-SÉVERIN** et son quartier (37 F), 15 h 30, devant l'église côté rue Saint-Séverin (Monuments historiques).

■ **PASSAGES COUVERTS DU SENTIER :** 2e parcours (50 F), 10 h 30, 3, rue de Palestro (Paris autrefois).
■ **DE SUFFREN** à La Bourdonnais (60 F), 11 heures, sortie du métro Ecole-Militaire côté escalier roulant (La Parisienne).
■ ***MUSÉE DU LOUVRE*** (33 F + prix d'entrée) : exposition François Ier par Clouet, 11 heures ; les primitifs des écoles du Nord, 11 h 30 ; la sculpture française des XVIIe et XVIIIe siècles, 19 h 30 (Musées nationaux).
■ ***LES SALONS DE L'HÔTEL DE VILLE*** (50 F), 14 h 30, angle de la rue de Rivoli et de la rue Lobeau (Connaissance de Paris).
■ **LE SENTIER** et la cour des Miracles (50 F), 14 h 30, 3, place des Victoires (Frédérique Jannel).
■ ***AUTOUR DES BUTTES-CHAUMONT*** (55 F), 15 heures, angle de la place Rhin-et-Danube et de la rue Miguel-Hidalgo (Paris et son histoire).
■ **LE JARDIN DU LUXEMBOURG** (37 F), 15 heures, devant l'entrée côté place Edmond-Rostand (Monuments historiques).
■ **JARDINS ET VILLAS DU 16e ARRONDISSEMENT** (50 F), 15 heures, sortie du métro Exelmans côté boulevard Exelmans (La Parisienne).
■ ***MUSÉE DU GRAND ORIENT DE FRANCE*** : histoire de la franc-maçonnerie (37 F), 15 heures, 16, rue Cadet (Monuments historiques).
■ **MONTMARTRE** (50 F), 15 h 30, en haut du funiculaire sortie côté gauche (Claude Marti).
■ **MUSÉE DU LOUVRE** : l'aile Richelieu et les appartements Napoléon III (37 F + prix d'entrée), 15 h 30, sous la pyramide côté auditorium (Monuments historiques).

Lundi 26 août

■ **LE FAUBOURG SAINT-ANTOINE**, 10 h 30 et 15 heures (50 F), sortie du métro Faidherbe-Chaligny côté hôpital (Paris passé, présent) ; 14 h 30 (55 F), place de la Bastille devant la FNAC (Christine Merle).

LES SERVICES DU Monde

Le Monde	42-17-20-00
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe :	GO LEMONDE
Adresse Internet : http://www.lemonde.fr	
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 44-08-78-30
Index et microfilms :	(1) 42-17-29-33
Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/mn)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du Monde. 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30



هكذا من الأصل

FESTIVAL La soixante-seizième édition du Festival de Salzbourg s'achèvera le 30 août. La plus importante des manifestations du genre souffre d'un manque de vision d'ensemble de sa programmation. Malgré des réussites incontestables, trop de concerts et de productions lyriques ne tranchent pas sur l'ordinaire des grands opéras et des salles de concert. ● GÉRARD MORTIER, son intendant depuis 1991, est conscient de ce problème, qu'il s'est juré de résoudre en refusant désormais le diktat de certains grands chefs d'orchestre. Il donne ses orientations futures dans un entretien au *Monde* et annonce l'arrivée de huit jeunes metteurs en scène et chefs d'orchestre. ● MAURIZIO POLLINI, invité de longue date du Festival où il joua notamment sous la direction de Karajan, a consacré son récital de piano du mercredi 21 août à Schumann et à Chopin.

L'avenir de Salzbourg au risque de la jeunesse et du répertoire du XXe siècle

La position dominante de cette manifestation autrichienne lui avait fait perdre de vue les grands courants de la création et de l'interprétation. Pour s'éloigner de cette image de rendez-vous chic et cher, son directeur va modifier l'équipe de chefs d'orchestre et de metteurs en scène

SALZBOURG
de notre envoyé spécial

Le Festival de Salzbourg n'a pas de vrais concurrents en Europe. C'est sa force et c'est aussi ce qui l'a peu à peu déconnecté des grands mouvements qui ont chamboulé l'art de l'interprétation et de la création depuis le début des années 50. Si l'on ne peut contester qu'il y a eu de grandes choses réalisées pendant l'ère Karajan – un enfant du pays –, qui s'est étendue du milieu des années 50 à sa mort en 1989, le grand maître a aussi ignoré avec superbe quantité d'œuvres du passé et du présent, quantité d'interprètes dont, dans son splendide isolement, il ne soupçonnait peut-être même pas l'existence. Et, bien évidemment, quelques-uns des metteurs en scène de théâtre et d'opéra qui ont marqué ces années – puisqu'il lui est arrivé de mettre en scène lui-même.



FESTIVAL DE SALZBOURG

Lorsque Gérard Mortier a pris la direction du festival, il y a cinq ans, la manifestation venait de connaître une longue période de glaciation. Son arrivée n'a pas été bien vue des impresarios qui régnaient sur le festival – dont la puissante Columbia Artists Management de Ronald Wilford, clouée au pilori par Norman Lebrecht dans *Mythes et réalité du chef d'orchestre* (éd. J.-C. Lattès, voir *Le Monde* du 18 mai) – et les grandes compagnies discographiques qui ont menacé Gérard Mortier de poursuites judiciaires lorsqu'il a dénoncé leur emprise sur la programmation salzbourgeoise. Le statu quo est aujourd'hui de mise, mais les majors ont baissé la tête.

Autrefois, toutes les vitrines de la ville ressemblaient à celle d'un disquaire : au milieu des chaussures, des montres et des bijoux, des bouteilles d'alcools, de fruits confits et des pâteuses « boules Mozart », comme au milieu des tapis persans, dans les vitrines des banques ou celles des restaurants, les artistes Deutsche Grammophon, Decca, Philips, CBS-Sony, RCA, Teldec trônaient. C'était devenu agaçant. Aujourd'hui, cette PLV (publicité sur les lieux de vente) a quasiment disparu des lieux où elle n'a rien à faire.

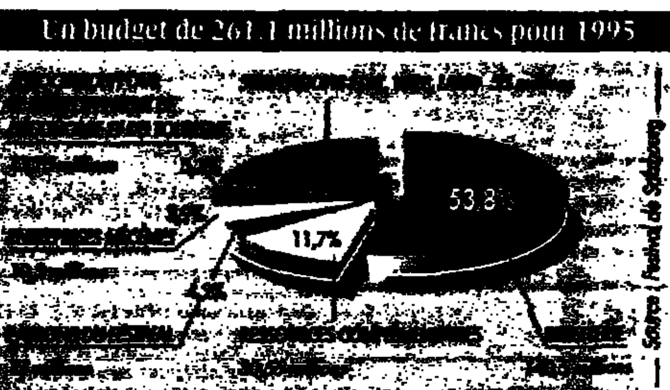
La partie n'est cependant pas encore gagnée. Certains chefs d'orchestre, parmi les plus éminents, ne comprennent pas, n'admettent toujours pas, que leur pouvoir soit remis en cause par un non-musicien. Gérard Mortier a donc dû avaler des couleuvres, accepter des distributions, des scénographies et des mises en scène choisies par les chefs, propositions qu'il n'aurait même pas prises en considération quand il dirigeait le Théâtre royal de la Monnaie de Bruxelles. Gérard Mortier a également été confronté au peu de culture musicale de certains chefs célèbres et à leur mauvaise habitude qui consiste à demander à un assistant de se coltiner toutes les répétitions jusqu'au moment où ils n'ont plus qu'à passer la dernière couche de vernis. Ne parlons pas des chanteurs qui n'arrivent que pour la générale ou font de nombreux allers-retours pendant les répétitions pour cachetonner. Ceux-là, que Karajan ne tolérait guère dans ses propres productions, ont été rayés des invités de Salzbourg.

PRIX INJUSTIFIÉS

Gérard Mortier a donc décidé de ne plus accepter le moindre compromis. Pour arriver à ses fins, il s'est constitué une garde rapprochée de jeunes chefs et metteurs en scène que viendront soutenir quelques grands anciens conscients des enjeux intellectuels que représente le Festival de Salzbourg. La programmation de Gérard Mortier s'est également attachée à faire connaître la jeune génération des compositeurs avec un succès non démenti : le public qui suit ces manifestations est beaucoup plus spontané et détendu que celui des soirées lyriques et des grands concerts.

Les fameux grands concerts de Salzbourg sont le talon d'Achille du festival. Quel intérêt peut-il y avoir d'écouter l'Orchestre du Concertgebouw d'Amsterdam ou toute autre phalange de prestige, dans un programme de tournée entendu dans toutes les capitales et quelques-unes des grandes cités de province... pour un prix deux, voire trois fois supérieur ? Passé le bonheur d'entendre Frank Peter Zimmermann jouer le *Concerto pour violon* de Beethoven, avec les Wiener Philharmoniker et Lorin Maazel, on constate que le violoniste a joué la même œuvre avec l'Orchestre de Paris et Wolfgang Sawallisch. A Salzbourg, il fallait débourser 1 100 francs pour les meilleures places, contre 300 francs Salle Pleyel. La différence de qualité des deux orchestres ne justifie pas cette différence de prix.

Un budget de 261,1 millions de francs pour 1995



Les chiffres de 1996 ne sont pas encore connus, mais ils devraient être légèrement supérieurs pour le poste billetterie.

Plus gênant, on ne voit aucune ligne se dégager de cette programmation, aucune ossature. On peut même relever la présence de chefs et de solistes dont on se demande bien ce qu'ils font à Salzbourg. Et comment ne pas déplorer l'absence de la musique du Moyen Age et de la Renaissance, qui connaît actuellement un engouement des interprètes et du public sans précédent ?

Le Festival de Salzbourg a encore beaucoup de chemin à parcourir pour être autre chose qu'une manifestation chic et chère, pour redevenir un lieu en prise directe sur la vie musicale. Il doit être à la fois le reflet de ses meilleures composantes et le point de rencontre des courants esthétiques qui l'irriguent. Si Gérard Mortier veut réellement se démarquer des majors du disque, il faut qu'il sache aussi inviter les artistes majeurs de notre époque, tous répertoires confondus, qui sont parfois les laissés-pour-compte de leurs écuries. Il n'en manque pas.

A. Lo.

Gérard Mortier, intendant du Festival

« J'aimerais montrer des spectacles qui ne soient plus l'objet de compromis artistiques »

SALZBOURG
de notre envoyé spécial

« Le chef d'orchestre Nikolaus Harnoncourt part en vous reprochant de trop vous occuper de théâtre, le metteur en scène Peter Stein le suit quelques mois plus tard en disant que vous ne vous occupez pas assez de théâtre. Le Festival de Salzbourg connaîtra-t-il de nouveaux changements ?

– Peter Stein ne souhaitait pas prolonger son contrat de directeur de la partie théâtrale du Festival, puis il a changé d'avis, en octobre 1995. Et il a été attaqué par la Cour des comptes, qui s'en est pris à son salaire et à ses cachets. Finalement, il part, mais pas tout à fait : il continuera de mettre en scène des spectacles ici. Le nom de son successeur devrait être connu dans un mois. Ce sera un intendant, un producteur dans la vraie acception du terme, ni un metteur en scène ni un acteur.

» J'aimerais que nous puissions travailler avec un groupe de metteurs en scène engagés pour une période de quatre ans. Ils règleraient des opéras et des pièces de théâtre en alternance. Je les ai déjà choisis : l'Américain Peter Sellars, la Britannique Deborah Warner et les Suisses Christoph Marthaler et Stefan Bachmann. Marthaler, dont vous avez pu voir *Le Pierrot lunaire* et le *Quatuor pour la fin du temps* – dont je suis si heureux qu'ils remportent un tel succès auprès d'un public jeune –, a monté un *Pelléas et Mélisande* de Debussy réellement marquant à l'Opéra de Francfort sous la direction de Sylvain Cambreling. Bachmann a déjà mis en scène *Lila*, une pièce de jeunesse de Goethe, et *Les Affinités électives*.

» J'attends beaucoup de la réflexion commune de ces jeunes, d'autant que Robert Wilson, Peter Stein, Peter Mussbach, Herbert Wernicke, Klaus Michael Gruber et Peter Zadek restent à Salzbourg. Wilson mettra en scène *La Mort de Danton* de Büchner et Zadek *Grandeur et décadence de la ville de Mahagonny* de Kurt Weill et Bertolt Brecht, en 1998.

– Et les chefs ? Comment trouver des coéquipiers ?

– Il y a cinq ans que je suis à Salzbourg et je refuse désormais le moindre compromis. Je suis tellement heureux que Sir Georg Solti ait compris et admiré la mise en scène de Wernicke. Au début des répétitions, ça n'a pas été simple, mais Sir Georg nous a fait confiance. Il m'a avoué qu'il était content d'avoir mis un terme à sa carrière de chef d'opéra avec un tel spectacle. D'un autre côté, j'ai accepté la proposition de Lorin Maazel d'engager l'équipe japonaise avec laquelle il avait déjà monté *Madame Butterfly*, de Puccini, à la Scala de Milan. Quand il vu la mise en scène de *Fidelio*, il a été enthousiaste à l'idée de travailler à un *Chevalier à la rose* avec Wernicke. A la différence d'autres chefs, Maazel connaît tout de la musique. Le savoir à Salzbourg est une victoire.

» A côté de lui, il y aura Christoph von Dohnanyi, Claudio Abbado et quatre jeunes : Esa Pekka Salonen, Sylvain Cambreling, Kent Nagano et Simon Rattle. S'y joindra, peut-être, un cinquième, James Conlon, dont j'apprécie beaucoup le travail. J'aimerais maintenant montrer des spectacles qui ne seraient plus l'objet de compromis artistiques qui vont contre mes convictions.

– Une partie, de plus en plus nombreuse, du public, de la critique et des chefs continuent de protester contre les mises en scène « contemporaines ».

– Je ne le crois pas. A Salzbourg, il y avait du chemin à parcourir pour convaincre le public et la critique. Ici la presse me « descend », comme elle démolissait Karajan auquel elle élève aujourd'hui une statue. Je m'en fiche. D'autant que je vois le succès de *Dans la solitude des champs de coton*, la première pièce de Koltès présentée ici, qui me convainc dans l'idée d'internationaliser le programme théâtral de Salzbourg. Un phénomène m'inquiète : pourquoi tant de chefs du mouvement baroque sont-ils si peu ouverts au théâtre ? Voilà pourquoi Simon Rattle dirigera *Les Boréades*, de Rameau, à la tête de l'Orchestre de l'âge des Lumières et non un chef « spécialisé ».

– Certes, on ne peut plus considérer l'opéra comme un concert costumé, mais n'est-il pas difficile de faire vivre ce genre en enrichissant le répertoire ?

– Contrairement à une idée répandue, ce n'est pas le XIXe siècle qui a proportionnellement produit le plus de chefs-d'œuvre lyriques, mais le XXe siècle. Cela dit, je ne crois pas à l'opéra littéraire. C'est facile de passer commande d'un livret à un écrivain et d'une musique à un compositeur. Ecrire une pièce qui renouvelle le théâtre musical est beaucoup plus difficile. Je pense au Britannique George Benjamin, à Matthias Pincher, qui travaille à un opéra qui sera créé à Dresde en 1998. Je cherche dans cette direction-là. Renouveler l'expérience théâtrale, expérimenter, comme Boulez l'a fait avec *Répons*, une œuvre de musique pure très théâtrale.

» Ce que j'aimerais, c'est imposer, grâce au renom de Salzbourg, le grand répertoire du XXe siècle. Si *Le Grand Macabre* de Gyorgy Ligeti remporte ici un triomphe, il aura plus de chance d'être monté par les opéras qui ne l'ont pas présenté. Grâce aux recettes énormes que nous engrangeons, je peux me permettre de mettre en regard les grandes œuvres d'art du XXe siècle avec celles du passé, et tenter d'aider des créateurs à inventer. Un festival comme celui-ci doit être un mélange harmonieux entre l'intellect, l'humanisme et l'utopie. Si le public ressent cela j'aurais réussi ma mission. Parfois, j'en doute. Dans ces moments-là, je suis désespéré et je me dis que sept ans à la tête d'un festival, c'est peut-être assez. J'ai encore cinq ans à faire, mais parfois j'aimerais à nouveau diriger un opéra, comme je l'ai fait au Théâtre royal de la Monnaie à Bruxelles. »

Propos recueillis par
Alain Lompech

Une formation de juriste et de journaliste

- ● **1961-1967.** Etudes de journalisme et de droit à Gand, où il est né le 25 novembre 1943.
- ● **1968-1972.** Assistant du directeur artistique du Festival des Flandres.
- ● **1972-1973.** Directeur artistique de l'Opéra de Düsseldorf.
- ● **1973-1977.** Administrateur artistique de l'Opéra de Francfort dirigé par Christoph von Dohnanyi.
- ● **1977-1979.** La même équipe dirige l'Opéra de Hambourg.
- ● **1979-1981.** Administrateur artistique de l'Opéra de Paris dirigé par Rolf Liebermann.
- ● **1981-1991.** Directeur général et artistique du Théâtre royal de la Monnaie à Bruxelles.
- ● **1985.** Nommé consultant pour le projet de l'Opéra Bastille.
- ● **Depuis 1991.** Intendant du Festival de Salzbourg.

Le regard désespéré de Maurizio Pollini

ALLEGRO OP. 8 et FANTAISIE OP. 17, de Robert Schumann. NOCTURNES OP.27 et SONATE EN SI BÉMOL MINEUR OP. 35, de Frédéric Chopin, par Maurizio Pollini (piano).
GROSSES FESTSPIELHAUS, le 21, 21 heures.

SALZBOURG
de notre envoyé spécial

Tant de monde voulait entendre Maurizio Pollini qu'il a fallu rajouter des chaises de chaque côté de la scène. Le pianiste entre, avec cet air d'oiseau effarouché qu'on lui connaît. Il commence son récital avec l'*Allegro op. 8*, de Schumann. Ce n'est sans doute pas l'oeuvre la mieux venue du compositeur, mais Pollini l'aime. Le regard qu'il porte sur ce mouvement, alternant des bouffées de lyrisme et des périodes de calme le prouve. Il organise le flot musical avec un soin, une dignité qui a grande allure.

Il a choisi ensuite la *Fantaisie en ut majeur*. Il y a quelques jours, Evgeni Kissin la jouait dans cette même salle. Pollini s'exprime à travers une dynamique beaucoup plus réduite, un jeu plus compact, une sonorité plus fondue. La tendresse, la pure beauté de son interprétation témoignent d'une intériorité bouleversante. Il ne joue pas le second mouvement comme « une étude pour les déplacements opposés » et murmure le *finale*.

SACRIFICE À LA MODE

Un jeu loyal, honnête jusqu'à refuser le moindre effet qui pourrait faire exploser la salle. Une Italienne scintillante comme une châsse hurle « *bravo !* » pourtant, comme après chaque œuvre... y compris avant la fin de la *Sonate « funèbre »*, de Chopin, entraînant derrière elle une partie du public. Pollini lance un regard désespéré vers la salle.

La deuxième sonate composée par Chopin est une pièce qui exige du pianiste de puiser au plus profond de ses ressources physiques et psychologiques. Les rares fois où le compositeur a accepté de la jouer, il s'est toujours enfui juste après. Pollini l'interprète en déployant une dynamique plus poussée que dans la *Fantaisie* de Schumann, mais il met beaucoup trop de pédale dans le premier mouvement. On n'entend pas distinctement la main gauche. Dommage.

Surprise, le pianiste italien fait la reprise du premier mouvement en repartant non du *Doppio Movimento*, mais du *Grave*, sacrifiant là à une mode lancée par un professeur allemand. Consultés sur cette pratique, Vlado Perlemuter et Nikita Magaloff ont exprimé leur désaccord. Il n'empêche que Pollini joue cette pièce d'une façon hallucinée. On accepte alors sa pédale qui traîne et les grandes variations de *tempo* qu'il imprime à la *Marche funèbre*.

A. Lo.

Le rendez-vous de l'abbaye des Prémontrés

Une semaine pour découvrir des auteurs contemporains à Pont-à-Mousson



CE N'EST PAS un festival, mais un moment de rencontres : créée en 1995 par le comédien et metteur en scène lorrain Michel Didym, « la Mousson d'été » réunit dans l'abbaye des Prémontrés des auteurs contemporains. Cette année, on pourra entendre les toutes nouvelles pièces des Français Noëlle Renaude, Pascal Rambert, Gildas Milin, Eugène Durif ou Olivier Py, dont certaines sont encore en cours d'écriture : ainsi, les auteurs « testent » leurs productions, et le public s'initie aux arcanes de la création – ce qui est rare, et passionnant. Par ailleurs, la deuxième édition de la Mousson d'été met l'accent sur le théâtre de langue allemande – avec Werner Schwab, Dea Loher, Thomas Jonigk ou Peter Turrini, dont Michel Didym crée *Chasse aux rats*. La Hongrie, avec *Le Miracle*, de György Schwajda, et le Québec, avec *Ciel*, de Marie-Line Laplante, sont également représentés. Montrés à soixante stagiaires invités (comédiens, professeurs, animateurs), les spectacles sont ouverts au public.

★ La Mousson d'été, du lundi 26 au samedi 31 août. Abbaye des Prémontrés, rue Saint-Martin, 54 Pont-à-Mousson. Tél. : 83-81-65-75. De 30 F à 60 F.

UNE SOIRÉE À PARIS

Julien Lourau Groove Gang
La formation de l'un des plus actifs saxophonistes de la scène issue de la « nouvelle vague » du début des années 90 mêle allégrement le jazz post-bop, des rythmes d'Afrique et des Balkans, des envies de danse funky avec naturel au-delà des courants à la mode. Dans le bel espace du Parc floral, le Groove Gang devrait s'épanouir.
Parc floral, bois de Vincennes, Paris 12e. Mo Château-de-Vincennes. 16 heures, le 24. Tél. : 43-43-92-95. 10 F (entrée du parc).

Carlos de Nicaragua et Ras Dumisani
Carlos de Nicaragua s'installe à Paris en 1981. Il y fréquente le milieu rasta, collabore avec Tonton David, crée un sound system et plus tard tourne avec la Mano Negra. Le timbre vigoureux, il mélange sans ambages reggae et salsa. Le Sud-Africain Ras Dumisani produit un reggae qui ne manque ni d'âme ni de flamme.
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mo Château-d'Eau. 22 heures, les 23 et 24. Tél. : 45-23-56-39. 100 F.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

BEAUTIFUL THING
Film britannique de Hettie MacDonald, avec Linda Henry, Glen Berry, Scott Neal, Ben Daniels (1 h 30).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Danton, dolby, 6e ; Le Balzac, dolby, 8e (45-61-10-60) ; UGC Opéra, dolby, 9e ; Majestic Bastille, 11e (47-00-02-48 ; réservation : 40-30-20-10) ; Escurial, 13e (47-07-28-04 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex (le Grand Rex), dolby, 2e (39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

LE BEL ETÉ 1914
Film français de Christian de Chalonge, avec Claude Rich, Maria Pacôme, Hippolyte Girardot, Judith Henry, Marianne Denicourt, Philippe Torreton (1 h 57).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; UGC Rotonde, dolby, 6e ; UGC Danton, dolby, 6e ; La Pagode, 7e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

LA CHICA
Film français de Bruno Gantillon, avec Marine Delterme, Bruno Wolkowitch, Wojteck Pszoniak, Frédéric Tokarz (1 h 38).
Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).

NECRONOMICON
Film franco-américain de Christophe Gans, Brian Yuzna et Shusuke Kaneko, avec Richard Lynch, David Warner, Millie Perkins (1 h 33).
VO : Brady, 10e (47-70-08-86).

TWISTER
Film américain de Jan De Bont, avec Helen Hunt, Bill Paxton, Jami Gertz, Cary Elwes, Lois Smith, Philip Seymour Hoffman (1 h 53).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Bretagne, dolby, 6e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Odéon, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, 8e ; UGC Normandie, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (42-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).

LES VOLEURS
Film français d'André Téchiné, avec Catherine Deneuve, Daniel Auteuil, Julien Rivière, Laurence Côte, Fabienne Babe (1 h 57).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; La Pagode, 7e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (47-00-02-48 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (42-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).

REPRISES

LA CHINOISE
de Jean-Luc Godard,
avec Anne Wiazemsky, Jean-Pierre Léaud, Juliet Berto.
Français, 1967 (1 h 30)).
Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23).

LA JETÉE
de Chris Marker,
avec Hélène Chatelain, Davos Hanich, Jacques Ledoux, Jean Negroni.
Français, 1963, noir et blanc, (29 min.).
14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55).

LA SOIF DU MAL
de Orson Welles,
avec Charlton Heston, Janet Leigh, Marlène Dietrich, Orson Welles, Joseph Calleia.
Américain, 1957, noir et blanc, copie neuve (1 h 50).
VO : Action Christine, 6e (43-29-11-30) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10).

THE SHANGHAI GESTURE
de Josef von Sternberg,
avec Gene Tierney, Walter Huston, Victor Mature, Ona Munston, Phyllis Brooks.
Américain, 1941, noir et blanc, copie neuve (1 h 45).
VO : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

RÉGION

Une sélection musique, danse, théâtre et art en région

MUSIQUE CLASSIQUE

LA CHAISE-DIEU
Tous les concerts ont lieu à l'abbatiale, 43 La Chaise-Dieu. Tél. : 71-00-01-16. De 60 F à 480 F.
Cappella Musicale Arcivescovile di Bologne
Œuvres de Vivaldi et Torelli. Sergio Vartolo (direction).
15 heures, le 24.
Gabrieli Consort and Players
Haendel : *Le Messie*. Paul McCreesh (direction).
21 h 15, le 24.
Gabrieli Consort and Players
Haendel : *Salomon*. Paul McCreesh (direction).
17 h 15, le 25.
Arthur Rubinstein Philharmonic Orchestra
Ravel : *Concerto pour piano et orchestre « Pour la main gauche »*. Chailley : *Casa Dei*. Vincent Bernard (récitant), Hervé Billaut (piano), Chœur d'enfants de Varsovie, Pawel Przytocki (direction).
21 h 30, le 25.
Pauliner Orchester de Leipzig
Bach : *Passion selon saint Matthieu*. Maîtrise d'enfants de La Chaise-Dieu, Chœur de l'université de Leipzig, Wolfgang Unger (direction).
21 heures, le 26.
Orchestre national de Lyon
Honegger : *Jeanne d'Arc au bûcher*. Brigitte Fossey (Jeanne), Simon Eine (Frère Dominique), Maîtrise de la Loire, Chœur de Cluj, Alain Lombard (direction).
21 h 30, les 27 et 28.
Sonatori de la Gioiosa Marca
Vivaldi : *Concertos op. 8 pour violon et cordes « Les Quatre Saisons », Concerto pour cordes et basse continue RV 128, Concerto pour trois violons, alto et basse continue RV 551*. Giuliano Carmignola (violon).
16 heures, le 28 ; 17 h 30, le 29.
Orchestre de la radio polonaise
Penderecki : *Passion selon saint Luc*. Chœur de la Philharmonie nationale de Varsovie, Krzysztof Penderecki (direction).
21 h 15, le 29.
Orchestre de la radio polonaise
Berlioz : *Requiem*. Ensemble de cuivres Guy Touvron, Chœur de la Philharmonie nationale de Varsovie, Wojciech Rajski (direction).
21 h 15, le 30 août et le 1er septembre.

CHARTRES
Jacques Boucher (orgue).
Œuvres de Titelouze, Tournemire, Dupré et Bonnet.
Cathédrale, 28 Chartres. 16 h 45, le 25. Tél. : 37-21-50-00.

COLMAR
Quintette à vent de l'Ensemble InterContemporain
Hindemith : *Kleine Kammermusik op. 24 no 2*. Berio : *Sequenza VII*. Henze : *Quintette à vent*. Birtwistle : *Five Distances*. Ligeti : *Bagatelles*.
Eglise Saint-Pierre du lycée Bartholdi, 68 Colmar. 20 h 45, le 29. Tél. : 89-20-29-02. 120 F.

FLAINE
Tous les concerts ont lieu à l'Auditorium, 74 Flaine. Tél. : 46-48-03-03. 70 F.
Bruno Latouch (récitant), Emile Naoumoff (piano), Frédéric Macarez
Naoumoff : *Las Brisas, Hors de la Terre*.
20 h 45, le 24.
Jean-Marc Phillips (violon), Christophe Gaugue (alto), Henri
Beethoven : *Trio à cordes no 3*. Castillon : *Quatuor pour piano et cordes*.
20 h 45, le 25.
Paul Rouger, Anne-Marie Morin (violon), Jesse Lévine (alto), Xavier
Chostakovitch : *Sonate pour violoncelle et piano, Sonate pour alto et piano op. 147, Quintette pour piano et cordes*.
20 h 45, le 26.
Claude Lefebvre (flûte), Daniel Arrignon (hautbois), Richard
Roussel : *Divertissement*. Damase : *Variations pour quintette à vent*. Fauré : *Barcarolles*. Poulenc : *Sextuor*.
20 h 45, le 27.
Marie-Claude Bantigny (violoncelle), David Braslawsky (piano).
Fauré : *Elégie*. Vierne : *Sonate pour violoncelle et piano*. Ginastera : *Pampeana no 2*.
20 h 45, le 28.
Orchestre du Festival de Flaine
Saint-Saëns : *Concertos pour piano et orchestre nos 3 et 5*. Bartok : *Concerto pour orchestre*. Joseph Silverstein (violon), Jean-Marie Cottet (piano), Laurent Petitgirard (direction).
20 h 45, le 29.
Chœur du Festival de Flaine
Schumann : *Etudes en forme de canon*. Rachmaninov : *Suite pour deux pianos no 2*. Brahms : *Danses hongroises, Liebeslieder Walzer*. Chantal Riou, Isabelle Dubuis (piano), Laurent Gorgatchev (direction).
20 h 45, le 30.

MENTON
Jean-Yves Thibaudet (piano)
Chopin : *Etudes pour piano, Sonate pour piano op. 35 « Marche funèbre »*. Liszt : *Troisième année de pèlerinage, « Jeux d'eau à la villa d'Este », Ballade pour piano no 2, Transcriptions pour piano : récitatif et romance « O Du mein holder Abendstern » de Tannhauser, de Wagner ; Liebestod de Tristan et Isolde, de Wagner ; Paraphrase sur Rigoletto, de Verdi*.
Parvis Saint-Michel, 06 Menton. 21 h 30, le 27. Tél. : 93-57-51-00. De 60 F à 200 F.
Philippe Bianconi (piano), Quatuor Sine Nomine
Schumann : *Quintette pour piano et cordes op. 44*. Brahms : *Quintette pour piano et cordes op. 34*.
Parvis Saint-Michel, 06 Menton. 21 h 30, le 29. Tél. : 93-57-51-00. De 60 F à 200 F.

LE PUY-EN-VELAY
Orfeo
de Monteverdi. Chœur et orchestre de la Cappella Musicale Arcivecovile di San Petronio di Bologna, Sergio Vartolo (direction, mise en scène).
Théâtre, 43 Le Puy-en-Velay. 21 h 15, les 27 et 28. Tél. : 71-00-01-16. De 60 F à 480 F.

REIMS
Roger Muraro (piano).
Chopin : *Polonaises*.
Manège, 2, boulevard du Général-Leclerc, 51 Reims. 16 heures, le 24. Tél. : 26-77-45-25.
Eric Ruske (cor), Laurent Korcia (violon), José-Carlos Cocarelli
Brahms : *Trio pour piano, violon et cor op. 40*.
Cirque, 2, boulevard du Général-Leclerc, 51 Reims. 19 heures, le 24. Tél. : 26-77-45-25.
La Grande Ecurie et la Chambre du roy
Mozart : *Messe KV 317 « Du couronnement », Exsultate, Jubilate*. Ensemble vocal Michel Piquemal, Jean-Claude Malgoire (direction).
Basilique Saint-Rémi, 53, rue Simon, 51 Reims. 18 heures, le 25. Tél. : 26-47-25-69. Entrée libre.

SABLÉ
Acis et Galatea
de Lully. Les Musiciens du Louvre, Mark Minkowski (direction).
Centre culturel Joël-Le Theule, 16, rue Saint-Denis, 72 Sablé. 21 heures, le 24. Tél. : 43-95-49-96. 150 F.

SOUVIGNÉ-SUR-SARTHE
Ensemble Solstices
Œuvres de Monteverdi, Imana, Frescobaldi, Maraiset et Lambert. Françoise Semellaz (soprano).
Eglise, 72 Souvigné-sur-Sarthe. 14 h 30, le 24. Tél. : 43-95-49-96. 70 F.

VICHY
Jean-Louis Haguenhauer (piano).
Bach : *Préludes et fugues*. Debussy : *Suite bergamasque*. Schumann : *Fantaisie op. 17*.
Palais des congrès-opéra, 5, rue du Casino, 03 Vichy. 11 h 30, le 25. Tél. : 70-30-50-30. De 100 F à 220 F.

LE VIGAN
Young Uck Kim (violon), Jean-François Heisser (piano).
Œuvres de Mozart, Schubert et Beethoven.
Temple, 30 Le Vigan. 21 h 30, le 24. Tél. : 67-81-00-31. De 50 F à 100 F.

THÉÂTRE

FESTIVAL DE BLAYE
Dirigé par le comédien Georges Bigot, étoile du Théâtre du Soleil d'Ariane Mnouchkine de 1981 à 1992, ce festival, réalisé dans le cadre de l'Eté girondin, a le mérite de ne pas voir trop grand, tout en respectant une belle hauteur de vues. Quatre spectacles y sont à l'affiche. Philippe Avron avec *Ma cour d'honneur* et le Footsbarn Travelling Theater avec *Molière 1996* encadrent deux jeunes compagnies – la troupe de Claire Lasne, qui reprend le magnifique *Platonov* de Tchekhov présenté cette saison à Paris, et Les Taupes secrètes – à découvrir – créent *Roberto Zucco*, de Bernard-Marie Koltès.
Du 26 août au 2 septembre. Chantiers de Blaye, citadelle de Vauban, 33390 Blaye. Tél. : (16) 57-42-93-40. 70 F et 90 F.

BLÉNOD-LÈS-PONT-A-MOUSSON
Chasse aux rats
de Peter Turrini, mise en scène de Michel Didym, avec Catherine Kocher-Matisse, Jean-Claude Leguay et, en alternance, Pierre Ascaride, Thierry Bergé et Laurent Vacher.
Centre culturel Pablo-Picasso, 54 Blénod-lès-Pont-à-Mousson. 21 heures, les 27 et 30. Tél. : 83-81-65-75. Durée : 1 h 30. De 30 F à 60 F.*
Le fou raconte toute l'histoire ; une fleur imperméable à la nuit
d'Olivier Py, mise en scène de l'auteur, avec Michel Fau et Irina Dalle.
Centre culturel Pablo-Picasso, 54 Blénod-lès-Pont-à-Mousson. 21 heures, le 29. Tél. : 83-81-65-75. Durée : 1 heure. De 30 F à 60 F.*

BUSSANG
Peer Gynt
d'Henrik Ibsen, mise en scène de Philippe Berling, avec Eric Ruf, Martine Bertrand, Jean-François Lapalus, Eric Berger, Jérémie Oler, Julien Chavrial, Christiane Couturier, Aude de Rouffignac, Anne Fischer, Nadia Fossier, Francisco Gil, Christiane Lallemand, Pierre Lamandé, Jean-Claude Luçon, Marie Luçon, Nicolas Luçon, Madeleine Meinier et Marie Montémont.
Théâtre du Peuple, rue du Théâtre, 88 Bussang. 15 heures, les 24, 25, 29, 30, 31. Tél. : 29-61-50-48. Durée : 1 h 15. De 50 F à 100 F. Dernières.*

LIBOURNE
Fest'Arts
avec Malavox, « Service livraison » (SAMU), « les Touristes » (Escarlata Circus), « la Transcontinentale » (l'Oboubambulle), « Bercé sous les balles » (M'Zele), « le Mariage de Zoé» (Cristal' Palace), « Illusion sur macadam » (Aristobulle), « France-Visiteurs » (Annibal et ses éléphants). « Le Fil harmonique » (Générik Vapeur) et « Vide son sac » (Kakal Band).
Rues, 33 Libourne. 11 heures, le 24. Tél. : 57-55-33-43. Entrée libre.

PIERREFONDS
Etre sans père (Platonov)
d'Anton Tchekhov, mise en scène de Claire Lasne, avec Patrick Pineau, Anne Alvaro, Richard Sammut, Yann-Joël Collin, Fabien Orcier, Anne Sée, Dominique Guihard, Silvia Cordonnier, Patrice Bornand, Anne Klippstiehl, Gérard Hardy, Alain Enjary et Nicolas Fleury.
Château, 60 Pierrefonds. 20 h 30, le 24. Tél. : 44-42-80-00. Durée : 1 h 30. 90 F et 130 F.*
La Mère
d'après S. I. Witkiewicz, mise en scène d'Irena Jun, avec Irena Jun et Maria Wieczorek.
Château, 60 Pierrefonds. 21 h 30, les 30 et 31. Tél. : 44-42-80-00. Durée : 1 h 15. 65 F et 90 F.*

LA RÉOLE
La Folle Journée ou le Mariage de Figaro
de Beaumarchais, mise en scène de Daniel Cazenavec-Gassiot, avec Olivier Bayle, Géraldine Ballade, Jean-Louis Vern, Marielle Guillon, Bernadette Cousin, Frédéric Vern et la compagnie théâtrale I Coragi.
Cloître du prieuré bénédictin, 33 La Réole. 19 h 30, les 24 et 25. Tél. : 56-61-13-55. Durée : 4 heures. 60 F et 130 F.*

SAINT-PIERRE-DU-REGARD
Fenêtres ouvertes sur l'intime
d'après la correspondance d'Anaïs Nin et Henry Miller, mise en scène de Guilène Ferré, avec Christophe Allwright, Guilène Ferré, Eddy Schaff et Silvia Sella.
Le Manoir de Moissy, 61 Saint-Pierre-du-Regard. 19 heures, le 24. Tél. : 31-69-01-49. Durée : 1 heure. 50 F.
Prose du Transsibérien et de la petite Jehanne de France
d'après Blaise Cendrars, mise en scène de Marisabel Marratt, avec Marc Cormier, Georges Emmanuel et Silvia Sella.
Le Manoir de Moissy, 61 Saint-Pierre-du-Regard. 20 h 30, le 25. Tél. : 31-69-01-49. Durée : 1 h 30. 50 F.
Gaston
d'Hervé Le Houelleur, mise en scène de Philippe Gouinguenet, avec Christophe Allwright.
Le Manoir de Moissy, 61 Saint-Pierre-du-Regard. 20 h 30, le 27. Tél. : 31-69-01-49. Durée : 1 h 30. 50 F.
Un feuilleton théâtral
de et par Théatralala.
Le Manoir de Moissy, 61 Saint-Pierre-du-Regard. 20 h 30, le 29. Tél. : 31-69-01-49. Durée : 1 h 30. 50 F.

ART

ALBI
Transapparence : Gilles Touyard
Moulins albigeois, 41, rue Porta, 81 Albi. Tél. : 63-77-32-13. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 15 septembre. Entrée libre.
Transapparence : Piotr Kowalski
Centre culturel de l'Albigeois, place de l'Amitié, 81 Albi. Tél. : 63-49-72-72. De 14 heures à 19 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 15 septembre. Entrée libre.
Transapparence : Valérie Bélin
Verrerie ouvrière, ZI, Saint-Juéry, rue Aragon, 81 Albi. Tél. : 63-78-10-10. De 14 heures à 17 heures. Fermé samedi et dimanche. Jusqu'au 15 septembre. Entrée libre.

AMIENS
La Russie romantique : peintures et dessins du musée de Tver
Musée de Picardie, 48, rue de la République, 80 Amiens. Tél. : 22-91-36-44. De 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 3 novembre. 20 F.

ANDILLAC
Transapparence : Mario Merz, Patrick Neu
Château du Cayla, 81 Andillac. Tél. : 63-33-90-30. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 15 septembre. 10 F.

ANGERS
Anthony Caro
Musée des Beaux-Arts, 10, rue du Musée, 49 Angers. Tél. : 41-88-64-65. De 9 heures à 18 h 30. Jusqu'au 26 octobre. 10 F.

ANTIBES
1946, l'art de la reconstruction
Musée Picasso, château Grimaldi, place Mariéjol, 06 Antibes. Tél. : 92-90-54-20. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 30 septembre. 20 F.

BEAUMONT-DU-LAC
Michel Paysant, Marie Sester
Centre d'art contemporain de Vassivière, île de Vassivière, 87 Beaumont-du-Lac. Tél. : 55-69-27-27. De 11 heures à 19 heures. Jusqu'au 22 septembre. 15 F.
Jacqueline Salmon
Centre d'Art contemporain de Vassivière, petit théâtre, île de Vassivière, 87 Beaumont-du-Lac. Tél. : 55-69-27-27. De 11 heures à 19 heures. Jusqu'au 22 septembre. 15 F.
Stephen Schofield
Centre d'art contemporain de Vassivière, île de Vassivière, 87 Beaumont-du-Lac. Tél. : 55-69-27-27. De 11 heures à 19 heures. Jusqu'au 22 septembre. 15 F.

BIOT
Jean Fautrier
Musée national Fernand-Léger, 15, chemin du Val-de-Pôme, 06 Biot. Tél. : 92-91-50-30. De 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 15 septembre. 36 F (donnant accès au musée).

BLOIS
Félix Duban : les couleurs de l'architecte
Château, 41 Blois. Tél. : 54-74-16-06. De 9 heures à 20 heures. Jusqu'au 29 septembre. 20 F.

BORDEAUX
La Grèce en révolte, Delacroix et les peintres français, 1815-1848
Galerie des Beaux-Arts, place du Colonel-Raynal, 33 Bordeaux. Tél. : 56-10-16-93. De 10 heures à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 heures ; nocturnes mercredi de 21 heures à 23 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 8 septembre. 20 F.
Annette Messager
CAPC-Musée d'art contemporain, Entrepôt, 7, rue Ferrère, 33 Bordeaux. Tél. : 56-44-16-35. De 12 heures à 19 heures ; mercredi jusqu'à 22 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 29 septembre. 30 F.

LE CATEAU-CAMBRÉSIS
Del Marle
Musée Matisse, palais Fénelon, place du Commandant-Richez, 59 Le Cateau-Cambrésis. Tél. : 27-84-13-15. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures ; dimanche de 10 heures à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 1er septembre. 16 F.

DIJON
Ages et visages de l'Asie
Musée des Beaux-Arts, palais des Etats-de-Bourgogne, 21 Dijon. Tél. : 80-74-52-70. De 10 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 28 octobre. 20 F.

ÉVREUX
Laure Albin-Guillot ou la volonté d'art
Musée d'Evreux, ancien évêché, 6, rue Charles-Corbeau, 27 Evreux. Tél. : 32-31-52-29. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé lundi et dimanche matin. Jusqu'au 29 septembre. Entrée libre.

ISSOIRE
Yan Pei-Ming
Centre culturel Pomel, place de Verdun, 63 Issoire. Tél. : 73-55-72-00. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 15 octobre. 10 F.

LIMOGES
Michel François
Espace FRAC Limousin, les Coopérateurs, impasse des Charentes, 87 Limoges. Tél. : 55-77-08-98. De 12 heures à 19 heures ; samedi de 14 heures à 19 heures. Fermé dimanche ; lundi. Jusqu'au 28 septembre. 10 F.

MARSEILLE
Arman & l'art africain
Centre de la Vieille-Charité, 2, rue de la Charité, 13 Marseille. Tél. : 91-56-28-38. De 11 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 30 octobre. 20 F.
Pierre Girieud et l'expérience de la modernité, 1900-1912
Musée Cantini, 19, rue Grignan, 13 Marseille. Tél. : 91-54-77-75. De 11 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 29 septembre. 15 F.
La Mode au corps
Musée de la Mode, Espace mode Méditerranée, 11, la Canebière, 13 Marseille. Tél. : 91-56-59-57. De 12 heures à 19 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 15 octobre. 15 F.
L'Art au corps
Musée d'Art contemporain, galeries contemporaines, 69, avenue d'Haïfa, 13 Marseille. Tél. : 91-25-01-07. De 11 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 15 octobre. 15 F.

MEYMAC
Garouste/Garouste et Bonetti
Abbaye Saint-André, centre d'art contemporain, 19 Meymac. Tél. : 55-95-23-30. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 6 octobre. 25 F.

MULHOUSE
Vladimir Skoda
Galerie de l'Ircos, 7, rue Alfred-Engel, 68 Mulhouse. Tél. : 89-56-55-54. De 9 heures à 12 heures et de 13 heures à 18 heures ; mercredi jusqu'à 19 heures. Fermé samedi et dimanche. Jusqu'au 31 août. Entrée libre.
Musée des Beaux-Arts, villa Steinbach, 4, place Guillaume-Tell, 68 Mulhouse. Tél. : 89-45-43-19. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures ; jeudi de 10 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 8 septembre. 20 F.

NANTES
Philippe Cognée
Musée des Beaux-Arts, salle blanche, 10, rue Georges-Clemenceau, 44 Nantes. Tél. : 40-41-65-65. De 10 heures à 18 heures ; vendredi jusqu'à 21 heures ; dimanche de 11 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 15 septembre. Entrée libre.
Henry Moore : l'expression première
Musée des Beaux-Arts, patio, 10, rue Georges-Clemenceau, 44 Nantes. Tél. : 40-41-65-65. De 10 heures à 18 heures ; vendredi jusqu'à 21 heures ; dimanche de 11 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 2 septembre. 20 F.

NICE
Pascal Convert
Villa Arson, 20, avenue Stephen-Liégeard, 06 Nice. Tél. : 92-07-73-80. De 13 heures à 19 heures. Jusqu'au 6 octobre. Entrée libre.

NIMES
Gerhard Richter
Carré d'art-Musée d'art contemporain, place de la Maison-Carrée, 33 Nîmes. Tél. : 66-76-35-70. De 10 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 15 septembre. 22 F.

PLIEUX
Joan Miro, les dernières années
Château, 32 Plieux. Tél. : 62-68-93-52. De 10 heures à 12 h 30 et 15 heures à 19 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 16 septembre. 30 F.

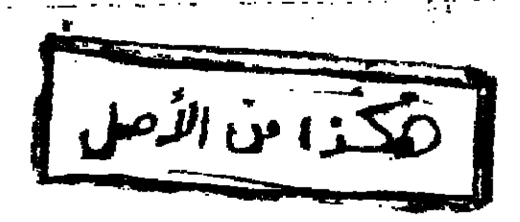
ROCHECHOUART
Propositions : Félix Gonzales-Torres, Douglas Gordon, Fabrice Hybert
Musée départemental d'art contemporain, château, 87 Rochechouart. Tél. : 55-03-77-77. De 10 heures à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 6 octobre. 15 F.

ROUEN
Modigliani, dessins de la collection Paul Alexandre
Musée des Beaux-Arts, square Verdrel, 76 Rouen. Tél. : 35-71-28-40. De 10 heures à 18 heures. Visites commentées samedi à 15 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 14 octobre. 35 F.

SAINT-ÉTIENNE
Matière et perception, le Mono-ha et la recherche des fondements
Musée d'art moderne, La Terrasse, 42 Saint-Etienne. Tél. : 77-79-52-52. De 10 heures à 18 heures. Fermé jours fériés. Jusqu'au 8 septembre. 27 F.

SAINT-PAUL-DE-VENCE
Germaine Richier
Fondation Maeght, 06 Saint-Paul-de-Vence. Tél. : 93-32-81-63. De 10 heures à 19 heures. Jusqu'au 25 août. 45 F.

SIGEAN
Robert Morris
Centre d'Art contemporain, hameau du Lac, 11 Sigean. Tél. : 68-48-83-62. De 15 heures à 19 heures. Jusqu'au 29 septembre. Entrée libre.



هكذا من الأصل

VENDREDI 23 AOÛT

TF 1

20.50

SLC SALUT LES COPAINS
Divertissement présenté par Sheila et Dave. 1976-1977 : punk, New Wave. Les chouchous : Philippe Lafontaine, Jenny Mac Kay, Spice Girls, Christophe Rippert, Les Démons : Frédéric François, Gérard Lenorman... (130 min). 90334052

23.00

HOLLYWOOD NIGHT
Série. Chantage sous la pluie, de Richard Friedman, avec Emma Samms, Parker Stevenson (90 min). 68439

Un top-model et son mari, un brillant avocat, qui ont tout décidé de tout quitter pour sauver leur mariage...

0.30 Grands Reportages. Le gouffre de Papouasie (60 min). 5635237
1.30 Journal, Météo.
1.40 L'Odyssée sous-marine du commandant Cousteau. 3.15 et 4.20 TF 1 nuit. 3.25 et 4.30, 5.05 Histoires naturelles. 4.55 Musique.

France 2

20.55

NESTOR BURMA
Série. Brouillard au pont de Tolbiac, de Jean Marbœuf d'après Léo Malet (95 min). 3713304
Burma s'interroge sur la mort d'un ancien camarade et prend sous sa protection l'amie de ce dernier menacée par la mafia thaï...

22.30

▶ LE VENT DE L'OUBLI
Téléfilm de Chantal Picault, avec Bernard Fresson (90 min). 89168
Dans un village de France, une jeune Vietnamienne vient retrouver sa tante. Elle apprend sa mort mystérieuse et décide de s'installer dans sa maison abandonnée...

0.00 Journal, Météo.
0.15 Notorious. Téléfilm de Colin Bucksey, avec John Shea (90 min). 8447637
1.45 Bolivie. 2.35 Le Temps du retour. 3.05 Voltigeur du Mont-Blanc. 3.55 24 heures d'info. 5.05 Avoir vingt ans... au Cap (rediff.).

France 3

20.50

THALASSA
Présenté par Georges Pernoud. Dernière escale en enfer : Inde, golfe de Cambay (55 min). 8043040
Le dernier voyage du cargo allemand Athinai pour la plus grande casse de bateaux du monde.

21.45

FAUT PAS RÊVER
Magazine présenté par Sylvain Augier. Brésil : les cow boys en pirogue ; France : graines d'écureuil ; Sénégal : la cité des vieilles (50 min). 2570086
22.35 Journal, Météo.
23.00 Carnet de balles. Pièce de café-théâtre de Bruno Druart. Avec Maïtie Boisard, Marie-Anne Mestre (85 min). 465120
0.25 Les Cavales de la nuit. Costa Rica ou le désir de paix, de Danièle Baudrier (55 min). 2495602
1.20 Bizarre, bizarre. Série. L'attrape-mouches (35 min).

Arte

20.45

FACE AUX FORÊTS
Téléfilm de Peter Lilienthal, d'après une nouvelle d'Abraham Bar Jehoshua, avec Rusty Jacobs, Adi Ruzan (80 min). 724830
Un éternel étudiant travaille comme garde-forestier près de la côte israélienne. Il est nourri par un Arabe muet qui vit reclus avec sa fille. Un été interminable fait naître entre les personnages une étrange relation.

22.05

GRAND FORMAT : LE JAGUAR ET LA PLUIE
Documentaire. En descendant le Rio Negro, de Herbert Brödl (95 min). 5292584
Au début de ce siècle, Theodor Koch-Grünberg entreprend plusieurs voyages au Brésil et passe quelques années parmi les Indiens d'Amazonie. Quatre-vingt-dix ans plus tard, cinq descendants de ces Indiens suivent le Rio Negro sur les traces de l'explorateur.
23.40 Prodi : Bérau. Documentaire. Sur les traces de Conrad, de Frédéric Compain et Elisabeth D (55 min). 325323
0.35 Music Planet. Magazine. Lost in Music. London Jungle, d'Oliver von Felbert (rediff., 55 min). 1.30 Le Mystère Anastasia. Documentaire de Julian Nott (rediff., 55 min). 2.25 Autopsie d'une momie. Documentaire de Michel Marie (rediff., 30 min).

M 6

20.45

LES FAUX FRÈRES
Série [2/6]. Le jackpot, de Ruggero Deodato, avec B. Spencer (95 min). 573430
Alors qu'ils s'apprêtent à quitter le Costa Rica, Orso et Zack sont intrigués par les activités illicites d'un casino et d'un centre écologique.

22.25

MISSION IMPOSSIBLE, VINGT ANS APRÈS
Série. Le bayou, avec Peter Graves, Tony Hamilton (55 min). 4545528
Les agents spéciaux de Mission impossible sont chargés de mettre fin à un sombre trafic international de prostitution.
23.30 Secrets de femmes.
0.10 Hongkong Connection. Série. Le mensonge ne paie pas.
1.00 Best of Groove.
2.40 F - M 6. 3.05 Frank Sinatra. Documentaire. 3.55 Culture pub. Magazine. 4.20 Fréquenstar. Magazine (55 min).

Canal +

19.55

FOOTBALL
Nancy-Paris-Saint-Germain. Match de la 3e journée du championnat de France de D1 ; à 20.00, coup d'envoi (125 min). 1320781

22.00

ATHLÉTISME
Réunion de Bruxelles, commentée par Marc Maury (55 min). 62807
22.55 Flash d'information.
23.00 Les Misérables ■ Film de C. Lelouch (1994, 167 min). 25083323
1.50 L'Attaque de fort Adams ■ Film de John W. Fordson (1963, 91 min). 4387580
3.20 Noir comme le souvenir ■ ■ Film de J.-P. Mocky (1995, 89 min). 6681827
4.55 Le Deuxième Père ■ Film de Chris Menges (1994, 101 min). 13500057

Radio

France-Culture

21.00 Mémoire du siècle. Bernard Charbonneau, géographe historien.
22.00 Les Chemins de la connaissance. (rediff.). Les noms de personnes (5).
22.40 Musique : Nocturne. Musique en France. Carpentras : Les Vêpres de Saint-Siffrein.
0.05 Du jour au lendemain (rediff.). J.B. Pontalis (Un homme disparaît). 0.50 Coda. Gérard Ansaloni (5). 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). Entretiens avec Pierre Mac Orlan.

France-Musique

21.30 Concert. Donné le 17 septembre 1995, à Berlin, par le Chœur d'hommes et l'Orchestre Symphonique de la Radio de Berlin, dir. Michail Jurowski : Sinfonisches Vorspiel, d'Alfred Schnittke ; Concerto pour piano et orchestre nº 5, de Prokofiev, Dmitri Alexeev, piano ; Symphonie nº 13 pour basse solo, chœur d'hommes (basses) et orchestre Babiyar, de Chostakovitch, Anatoli Kotscherga, basse.
0.05 Jazz nuit. Le duo Sylvain Kassap, François Corneloup, saxophones, clarinettes), le quintette Double-Basse de Jean-Luc Ponthieux, basse, avec François Thuillier, tuba, Bobby Rangell, saxophone et flûte, Jean-Louis Matinier, accordéon et Christian Lété, batterie. (Enregistré les 26 et 30 juillet au Festival de Radio-France et Montpellier Languedoc-Roussillon). 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Proust et la musique. Quatuor nº 1, de Fauré, par le Quatuor Bernède, François, piano ; Prélude à l'après-midi d'un faune, de Debussy, par l'Orchestre symphonique de Londres, dir. Thomas ; Sonate nº 1, de Saint-Saëns, Kantorow, violon, Rouvier, piano ; Lohengrin la fin, de Wagner, par la Chorale de l'Opéra et l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. Kempe, Thomas (Lohengrin), Grümmer (Elsa), Fischer-Dieskau (Friedrich), Ludwig (Ortrud) ; Œuvres de Mozart.
22.35 Les Soirées... (Suite). Œuvres de Hahn, Fauré, Schumann, Beethoven. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Fort Boyard.
21.30 Les Carnets du bourlingueur.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.30 Taratata.
23.50 Alice.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 Rentrer ?
21.30 D'un pôle à l'autre. [4/8] Sables émouvants.
22.20 Millénium [8/10].
23.15 Les Parois de la mémoire. [4/6] Le Dhaulagiri.
23.40 ▶ La Poursuite du bonheur.
1.00 La Grande Famine. [3/3] L'héritage et les reproches (50 min).

Paris Première

20.00 20 h Paris Première.
21.00 A bout portant.
21.45 Musiques en scène.
22.15 Simon Boccanegra. Opéra en trois actes de Giuseppe Verdi. Enregistré au Royal Opera House de Covent Garden, à Londres, en 1991 (140 min). 73382236
0.35 Paris dernière (50 min).

France Supervision

20.25 Concert : Festival Musiques métisses d'Angoulême (55 min). 28082430
21.20 Cyclisme.
21.35 Triathlon.
22.25 Superglisse.
22.55 Les Plus Beaux Chiens du monde.
23.45 Golf.
1.15 11e Marathon des sables (50 min).

Ciné Cinéfil

20.30 Premier rendez-vous ■ ■ Film d'Henri Decoin (1941, N., 105 min) 5813304
22.15 It Happens Every Spring ■ Film de Lloyd Bacon (1949, N., v.o., 85 min) 3180140
23.40 Aventures en Libye ■ Film de John M. Stahl (1943, N., v.o., 90 min) 5832804

Ciné Cinémas

21.00 Allô maman, c'est encore moi. Film d'Amy Heckerling (1990, 80 min) 28042878
22.20 Les Mille et Une Vies d'Hector. Film de Bill Forsyth (1992, v.o., 120 min) 67888804

Série Club

20.20 L'Etalon noir. Le mauvais cheval.
20.45 et 23.30 Commando Garrison. Marché noir.
21.30 et 1.00 Julien Fontanes, magistrat. Jamais rien à Coudeuvres.
23.00 La Famille Addams. L'argent de poche.
0.15 Sweeney. Night Out (45 min).

Canal Jimmy

20.30 Les Envahisseurs. L'expérience.
21.20 The Muppet Show. Invitée : Pearl Bailey.
21.45 Chronique du front.
21.50 Absolutely Fabulous : Mode d'emploi.
22.20 Dream On. Que vois-je là dans ta poche ?
22.45 Seinfeld. Le portefeuille.
23.05 Country Box. Invité : Garth Brooks.
23.35 La Semaine sur Jimmy.
23.45 New York Police Blues. Episode nº 62.
0.35 T'as pas une idée ? Invité : Nino Ferrer (60 min).

Eurosport

19.00 Tennis. En direct de Toronto (Canada). Tournoi messieurs : Quarts de finale (120 min). 827385
21.00 Boxe.
22.00 Pole position.
23.00 Sumo.
0.00 Tennis (90 min).

Les films sur les chaînes européennes

RTL 9

22.30 Le train sifflera trois fois. Film de Fred Zinnemann (1952, N., 85 min). Avec Gary Cooper. *Western.*
0.10 Les Mois d'avril sont meurtriers. Film de Laurent Heynemann (1986, 85 min). Avec Jean-Pierre Marielle. *Policier.*

TSR

22.00 Les Blancs ne savent pas sauter. Film de Ron Shelton (1992, 110 min). Avec Wesley Snipes. *Comédie dramatique.*
23.55 Le Cadavre sous le chapeau. Film de Joel et Ethan Coen (1990, 110 min). Avec Gabriel Byrne. *Policier.*

SAMEDI 24 AOÛT

TF 1

6.05 Intrigues. Série.
12.50 A vrai dire. Magazine.
12.52 Journal, Météo, Trafic info.
13.20 Reportages. Je fais un métier de rêve.
13.50 L'homme qui tombe à pic. Série. Le chasseur chassé, Colt Seavers traqué.
14.45 Mac Gyver. Série. Les pollueurs.
15.40 Melrose Place. Série. Sans conditions.
16.25 Hercule. Série. La pomme.
17.15 Trente millions d'amis.
17.50 Allume la télé. Jeu.
18.30 Vidéo gag.
19.05 Berverly Hills. Série. Embrigadement.
20.00 Journal, Spécial F1, Tiercé, Météo.

20.45

LES HASARDS DE L'AMOUR
Téléfilm de J. Hough, avec D. Rigg, E. Fox (100 min). 143415
En Angleterre au XIXe siècle, un homme vient de perdre au jeu sa maison et sa fille. La jeune femme honore la dette de son père.

22.25

LES JUMELLES
Téléfilm de Tom Berry (95 min). 4965892
A Los Angeles, une femme chef d'entreprise reçoit un appel téléphonique lui annonçant la disparition de sa sœur jumelle, une call-girl.
0.00 Formule F1. Spécial Grand Prix de Belgique : analyse des essais.
0.40 Formule foot. Troisième journée du Championnat de D1.
1.15 Journal, Météo.
1.25 et 2.30, 5.05 Histoires naturelles. 2.20 et 3.25, 4.35 TF 1 nuit. 3.35 Ernest Leardée ou le Roman de la biguine. 4.45 Musique.

France 2

12.45 Point route.
12.55 et 13.30 Météo.
12.59 Journal.
13.35 INC. Magazine.
13.40 Spéciale route : les retours.
14.40 Dans la chaleur de la nuit. Série. Nous ne vieillirons pas ensemble.
16.10 Tiercé. En direct de Deauville.
16.30 Waikiki ouest. Série. Modèles à tuer.
17.20 Un privé sous les tropiques. Série.
18.15 JAG. Série.
19.50 et 20.45 Tirage du Loto.
19.59 Journal, A cheval, Météo.

20.50

FORT BOYARD
Avec Paul Belmondo, Christine Lemler, Eric Bernard, Jean-Luc Gounon, Jennyfer Herrera, François Chatriot. Au profit de l'association la Chaîne de l'espoir (105 min). 578415

22.35

GUY BEDOS À L'OLYMPIA 1995
Spectacle enregistré en octobre 1995. Sketches : Mégalo Show ; Les Ados ; J'adore ; Happy Birthday ; Les Autres, c'est l'enfer ! ; Chagrin fiscal ; Revue de presse ; Une belle fin (85 min). 6010347
0.00 Journal, Météo.
0.10 ▶ Chine, l'éveil du dragon. Les différentes ethnies (50 min). 3382187
1.00 Surf. Sport. Epreuves françaises du Championnat du monde à Lacanau. 1.40 Garibaldi. Feuilleton [1/6]. 2.50 Eurocops. Les morts ne voyagent pas. 4.40 Vagabond du pôle Nord. 5.35 Portraits d'artistes : Cane.

France 3

12.30 Journal, Météo des plages.
13.00 Keno.
13.05 Le Jardin des bêtes.
13.35 Vie de château.
14.00 Le Quart d'heure de Faut pas rêver.
14.10 Couleur pays. En flânant avec Roger Gicquel. Dans la baie du Mont-Saint-Michel.
17.50 Montagne. L'homme aux vautours, de Maurice Dubroca.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

20.50

LE BARON
Feuilleton [3/4] d'A. Fracassi, avec Ronn Moss (95 min). 592453
Désormais en fuite, le Baron essaye de découvrir celui qui veut l'assassiner par l'intermédiaire de l'une de ses amies qui elle-même connaîtra bien des surprises...

22.25

LE POTEAU D'ALDO
Téléfilm de Didier Grousset, avec Bernard-Pierre Donnadieu, Mohamed Hamaidi (90 min). 9785366
À la suite d'un accident, il y a trente ans, un guitariste de rock, champion de baby-foot, est devenu aveugle. Il s'imagine que rien n'a changé depuis. Un adolescent vient perturber ses petites habitudes...
23.55 Journal, Météo.
0.20 Les Cavales de la nuit. La montée au pouvoir des femmes : les pionnières, de Guylaine Guidez (70 min). 6898818

La Cinquième

13.30 Les Enquêtes du commissaire Maigret. Série. Maigret et l'ambassadeur, de Stéphane Bertin d'après Georges Simenon, avec Jean Richard, Odile Versois (90 min). 640580
15.00 Les Grands Séducteurs. Sean Connery. 16.00 Demain le monde. La presse. 16.30 Les Derniers Far West. La Colombie. 17.30 Telle est ta télé. L'Allemagne. 18.00 Les Nouvelles Aventures de Vidocq. Les bijoux du roi. Série [9/13].

Arte

19.00 French and Saunders go to the Movies. Série de Bob Spiers, avec Dawn French, Jennifer Saunders (v.o., 30 min). 8927
19.30 Histoire parallèle. Semaine du 24 août 1946 : Varsovie-Paris, deux ans après. Invité : Jerzy Kloczowski (50 min). 58183
20.20 Le Dessous des cartes. Chronique géopolitique. La Syrie.
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

▶ LA FEMME DE TA VIE
Série [6/7]. La femme imprévisible, d'Emilio Martinez-Lazaro, avec Victoria Abril, Santiago Ramos (58 min). 5482255
Ce soir, la sublime Victoria Abril rend fou de désir un brillant psychiatre !
21.45 Métropolis. La nouvelle sensualité ; portrait : Meir Shalev (60 min). 7783502

22.45

MUSIC PLANET
Magazine. Lost in Music. Mutter, Doris et les enfants terribles, de Christoph Dreher (60 min). 7085144
Berlin, début des années 80, quelques artistes et musiciens lancent le « grand spectacle de la fin du monde » et déclenchent une joyeuse vague d'expérimentations musicales. Portrait d'une génération dissonante, autour des groupes phares Mutter et Tödliche Doris.
23.45 Le Manuscrit. Téléfilm d'Alexandre Mouratov, avec Vladimir Ivachov, Irlana Brazgovka (57 min). 206298
Les intellectuels de l'après-guerre face à la répression stalinienne.
0.40 L'Ile aux trente cercueils. Feuilleton [12/12] de Marcel Cravenne, avec Claude Jade (rediff.). 1.05 American Friends ■ (rediff.). Film de Tristram Powell (1991, v.o., 92 min). 6886854

M 6

12.50 Nick Mancuso, les dossiers secrets du FBI. Série.
13.45 University Hospital. Série.
14.35 Les Têtes brûlées. Série. Le fruit défendu.
15.30 Flash. Série. L'imposteur.
16.20 Cosmos 1999. Série. Soleil noir.
17.15 Chapeau melon et bottes de cuir. Série. La dynamo vivante.
18.15 Le Saint. Série. Conférence à Genève.
19.10 Turbo. Magazine.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Hot Forme. Une haleine fraîche. Le rire. Le rouge à lèvres permanent. Les pieds.
20.35 Télé séries.

20.45

LES VISITEURS DE L'AU-DELÀ
Téléfilm de Dan Curtis, avec Richard Crenna, Mare Winningham [1/2] (88 min). 886818 [2/2] (87 min). 7978724
Un éminent psychiatre américain enquête sur le cas de deux femmes qui prétendent avoir été enlevées par des extraterrestres.
0.15 Hongkong Connection. Série. Je connaissais un homme.
1.15 Best of Dance. Musique.
2.40 Sexy Mode. Documentaire. 3.35 Jazz 6. Magazine. 4.25 E = M 6. Magazine. 4.50 Fréquenstar. Magazine. 5.40 Boulevard des clips. Musique.

Canal +

▶ En clair jusqu'à 13.30
12.30 Flash d'information.
12.35 On Tour Groove.
13.30 Théâtre : Les Frères Zénith. Pièce de J. Deschamps, mise en scène de J. Deschamps et M. Makeïeff (85 min). 9478188
15.10 Rugby. Afrique du Sud-Nouvelle-Zélande.
17.00 Le Journal des sorties.
17.25 Un chantage en or. Téléfilm d'Hugues de Laugardière (90 min). 5277989
▶ En clair jusqu'à 20.30
19.00 Iles... était une fois l'Indochine. Documentaire d'Antoine (53 min). 48927
19.55 Flash d'information.
20.00 Les Simpson.

20.30

CADFAEL
Série. [7/8] Les ailes du corbeau (76 min). 8871892
21.45 Flash d'information.
21.50 Surf d'enfer. Waïlema bay (23 min). 962182
22.15 Jour de foot. Magazine.

23.00

DANS LES GRIFFES DU DRAGON ROUGE
Film de Hongkong de Mark L. Lester (1981, 76 min). 334250
0.15 Les Malheurs d'Alfred ■ Film de Pierre Richard avec Pierre Richard (1971, 90 min). 8409477
1.45 Police Story. Film de Jackie Chan (1985, 82 min). 2992859
3.30 Sonatine ■ Film de Takeshi Kitano (1993, 90 min). 2314854
5.00 Le Témoin ■ Film de J.-P. Mocky (1972, 90 min). 2324231

Radio

France-Culture

19.35 Fiction. Comédie-Française. Mithridate, de Jean Racine.
22.35 Musique : Les Voix de l'Amérique. That's (Not) Entertainment ! 2. Les compositeurs et paroliers.
0.05 Prix Italia : une sélection. (rediff.). Les espions de sa majesté, de Franck Venaille. Prix Italia 1986. 1.00 Les Nuits de France-Culture. (rediff.). Daniel Larrieu et Philippe Decouflé (1) ; 1.59, Elsa Triolet ; 2.27, Un livre, des voix : Elsa Triolet ; 3.02, Marcher, danser, passer, parler, partir - Marguerite Duras ; 4.59, Panorama de l'histoire africaine (1).

France-Musique

19.35 France-Musique l'été. Concert promenade. Festival d'été Euroradio. Concert donné le 18 août, au Royal Albert Hall, à Londres, par l'Orchestre philharmonique d'Oslo, dir. Mariss Jansons.
22.00 Concert. Les Slaves. Concert donné le 4 mai, au théâtre de Nevers, par le Quatuor Parisii, Thierry Brodard et Jean-Michel Berrette, violons, Dominique Lobet, alto, Jean-Philippe Martignoli, violoncelle : Quatuor à cordes nº 3, de Schnittke ; Quatuor à cordes nº 2, de Szymanowski ; Quatuor à cordes nº 8 Razoumovski, de Beethoven.
0.05 Musique pluriel. Extrait du concert donné le 21 octobre 1994, à Bonn, par l'Ensemble instrumental de l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Mark Foster : Phlegra pour flûte, hautbois, clarinette, basson, cor, trompette, violon, alto, violoncelle et contrebasse, de Xenakis. - Extrait du concert donné le 24 juin, au Centre Georges-Pompidou, par le London Sinfonietta, dir. Markus Stenz : The Origine of The Harp, de Ades. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Le compositeur Anton Rubinstein. Ballade nº 1, de Chopin, Zimerman, piano ; Faust op. 68, Zimerman, par l'Orchestre Enesco, dir. Andreescu ; Concerto nº 2, de Saint-Saëns, par la Société des Concerts du Conservatoire, dir. Cluytens, Gilels, piano ; Air du Démon, de Rubinstein, par l'Orchestre du Kirov, dir. Gergiev, Hvorostovsky, baryton ; Ouverture, de Balakirev, par l'Orchestre Philharmonia, dir. Svetlanov ; Sonate nº 1, de Rubinstein, Isserlis, violoncelle, Hough, piano ; La Tempête, de Tchaïkovsky, par l'Orchestre symphonique d'URSS, dir. Svetlanov ; Mélodies, de Fassbaender, mezzo-soprano, Garben, piano.
22.45 Da Capo. Le Chef d'orchestre Bruno Walter. Symphonie nº 28, de Mozart, par l'Orchestre Columbia ; Symphonie nº 3, de Brahms, par l'Orchestre Columbia ; Œuvres de Bruckner. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Le Château des Oliviers.
21.30 Tremblement de terre à Kobé : les 72 premières heures.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 N'oubliez pas votre brosse à dent.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 La Transamazonienne. [2/2] Le rêve blanc inachevé.
21.20 L'Ile ananas.
21.50 Pour l'amour des insectes.
22.35 Rentrer ?
23.30 D'un pôle à l'autre. [4/8] Sables émouvants.
0.20 Millénium [8/10] (60 min).

Paris Première

20.30 Sport été. Super VTT.
22.00 Concert : Luther Vandross. Enregistré au Royal Albert Hall à Londres, en 1994 (55 min). 3233368
22.55 Le court en dit long. Invité : Patrice Leconte.
23.50 Paris dernière.
0.45 Paris déco (35 min).

France Supervision

20.30 Concert : Festival Chopin (80 min). 58637182
21.50 Cyclisme.
22.05 Cap'tain Café. Invité : Zacchary Richards.
22.50 Les Plus Beaux Chiens du monde.
23.40 Concert : Festival Musiques métisses d'Angoulême (50 min). 94457845

Ciné Cinéfil

20.15 Actualités Pathé nº 2.
21.05 Le Club.
22.05 Monte-Carlo, c'est la rose.
23.00 Une corde pour te pendre ■ ■ Film de Raoul Walsh (1951, N., v.o., 85 min) 2225144

Ciné Cinémas

20.35 Un berceau vide. Téléfilm américain de Paul Schneider (1993) (90 min) 6293057
22.05 Star Profiles : Johnny Depp.
22.30 Star Profiles : Geena Davies.
23.00 Dernier été à Tanger. Film d'Alexandre Arcady (1986, 120 min) 8023811

Série Club

20.45 Schimanski. L'arbre au pendu.
22.15 Mission impossible. Le choix.
23.00 Jake Cutter. Un grand honneur.
23.45 Mon ami le fantôme. Trouble with Women.
0.35 Anthelme Collet.
1.30 Edouard et ses filles (60 min).

Canal Jimmy

20.00 Earth Two. Eve.
20.50 Friends. Celui qui a un dentiste carié.
21.15 Le Guide du parfait petit emmerdeur. Berceuses.
21.25 Batman. Deux épisodes : Le cinéma du Sphinx. - Le Sphinx tourne mal.
22.15 Chronique californienne.
22.20 T'as pas une idée ? Invité : José Giovanni.
23.20 L'Adieu aux as.
0.15 Quatre en un.
0.45 Seinfeld. Le portefeuille.

Eurosport

12.55 Formule 1. En direct à Spa-Francorchamps. Grand Prix de Belgique : Essais qualificatifs (65 min). 5378845
17.55 Football. En direct de Gueugnon. Championnat de France D 2. 4e journée : Gueugnon-Red Star (125 min). 99855788
20.00 Formule 1.
21.00 et 0.00 Tennis.
23.00 Pole position (60 min). 980366

Les films sur les chaînes européennes

TSR

20.35 Autant en emporte le vent. Film de Victor Fleming (1939). Avec Vivien Leigh, Clark Gable. *Drame.*
OU 20.35 Le Docteur Jivago. Film de David Lean (1965). Avec Omar Sharif, Julie Christie. *Drame.*
OU 20.35 Il était une fois en Amérique. Film de Sergio Leone (1983, 220 min). Avec Robert De Niro, James Woods. *Policier.*
0.50 Mikey. Film de Dennis Dimster Denk (1992, 90 min). Avec Brian Bonsall. *Horreur.*

▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Le Monde
SAMEDI 24 AOÛT 1996

M. Gouyou Beauchamps fixe les objectifs de France Télévision

Il demande 350 millions de francs de plus à l'Etat

DEUX MOIS et demi après sa nomination par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) à la présidence de France Télévision, Xavier Gouyou Beauchamps a présenté, jeudi 22 août, *« les orientations »* du service public et *« fixé les objectifs d'audience à moyen terme »* de France 2 et France 3. Selon lui, France 2 souffre d'une *« érosion d'audience »* et devra retrouver une part de marché de 25 %. France 3 aura pour objectif de s'établir à 18 %.

Sur le plan financier, Xavier Gouyou Beauchamps a souhaité que le budget 1997 des deux chaînes publiques soit *« reconduit sur la base de celui de 1996, avec une augmentation de 350 millions de francs »* qui correspond *« à la sous-évaluation du budget de 1996 »*. Outre cet effort demandé à l'Etat, M. Gouyou Beauchamps a engagé le service public sur la voie des économies. La renégociation des contrats avec les animateurs-producteurs aurait dégagé 70 millions de francs nets.

Sans toutefois le citer, Xavier Gouyou Beauchamps a critiqué la gestion de son prédécesseur, Jean-Pierre Elkabach : France 2 *« souffre d'un déficit de fonds propres, d'une insuffisance de stocks de films de cinéma »* et *« a des problèmes d'identité »*. Pendant trois mois (du 15 septembre au 15 décembre) France 2 ne pourra donc plus diffuser de films le dimanche soir, et les remplacera par les épisodes de la série américaine « Urgences ».

France 3 aura pour tâche de rester *« la chaîne de la proximité »*, mais devra *« accentuer son caractère régional et local »*. Selon Xavier Gouyou Beauchamps, la troisième chaîne *« est sortie de l'enfance grâce à Jean-Pierre Cottet »*, son ancien directeur des programmes, aujourd'hui directeur général chargé de l'antenne de France 2. Grâce à lui, les fictions diffusées sur France 3 ont gagné *« 4 à 5 points d'audience par rapport aux fictions de la génération précédente »*.

« TOUS LES PUBLICS »

Xavier Gouyou Beauchamps veut une télévision publique *« généraliste »* qui s'adresse à *« tous les publics »* et diffuse *« tous les genres y compris le divertissement et le sport »*. Inquiet des multiples acquisitions sportives de Canal Plus, le président de France Télévision a demandé qu'un *« accès gratuit pour le public à un certain nombre de manifestations soit garanti »*.

Après Patrick Le Lay, PDG de TF 1 (*Le Monde* du 9 juillet), la direction des chaînes publiques réclame à la Ligue nationale de football le droit de diffuser les matches de division 1, en paiement à séance, sur TPS (Télévision par satellite), le bouquet numérique concurrent de Canalsatellite.

Guy Dutheil

Une substance explosive aurait été retrouvée sur un débris du Boeing de la TWA

Les révélations du « New York Times » étayent l'hypothèse d'un attentat

DEUX JOURS après les révélations du quotidien le *Washington Post* laissant entendre que l'explosion du vol 800 de la TWA, le 17 juillet, pouvait être accidentelle (*Le Monde* du 22 août), le *New York Times*, dans son édition du 23 août, relance la thèse contraire de l'attentat en faisant état de la découverte, sur un débris de l'avion, de résidus d'une substance explosive.

En étudiant le contenu de la « boîte noire » et en le comparant avec d'autres enregistrements récupérés après des attentats et des accidents, les experts, expliquait le *Washington Post*, citant des sources anonymes proches de l'enquête, avaient conclu que le son qui termine l'enregistrement du Boeing de la TWA ressemblait plus à celui produit par une explosion de carburant qu'à la déflagration d'une bombe.

En l'absence de tout élément matériel permettant de nourrir la thèse de l'attentat, l'hypothèse de l'accident s'en trouvait renforcée d'autant. Or c'est précisément cet élément matériel allant dans le sens d'un attentat criminel que les enquêteurs, à en croire le *New York Times*, auraient trouvé, il y a déjà une quinzaine de jours. Gardé secret – *« seuls quatre hauts responsables de l'enquête étaient au courant »*, affirme le quotidien – il aurait été communiqué, mercredi 21 août, aux autres responsables qui dirigent l'enquête.

TIR DE MISSILE ?

« Après de longues et difficiles recherches au fond de la mer, écrit le quotidien américain, *les enquêteurs ont finalement la preuve scientifique qu'une bombe a explosé à l'intérieur de l'avion. (...) Selon trois hauts responsables qui mènent l'enquête et qui ont demandé à rester anonymes, les chimistes du laboratoire du FBI, à Washington, ont trouvé sur un débris provenant de la zone située entre les rangs 17 et 27 de la cabine, des traces de PETN, un constituant chimique du plastic. »*

Le PETN, ou pentaerytholtetranitrate, plus connu sous le nom de pentrite, est une substance que l'on trouve dans une grande variété d'explosifs, dont le Semtex, de fabrication tchèque, souvent utilisé dans les attentats terroristes des vingt dernières années. Selon un responsable du FBI, on le trouve aussi dans plusieurs missiles sol-air portables, tirés par un seul servant, ce qui interdit d'éliminer définitivement l'hypothèse du tir de missile.

Cinq jours après la disparition du Boeing, les enquêteurs avaient déjà retrouvé trace de PETN sur un débris provenant de l'aile droite de l'appareil, là où elle s'accroche au fuselage. Mais un second test, quelques jours plus tard, n'avait pas confirmé les résultats du premier, effectué dans le laboratoire de campagne dressé sur les lieux de l'accident.

Le débris retrouvé, cette fois, est un morceau de siège provenant d'une zone située à la hauteur des ailes, là même d'où venait le débris précédent. Alors que 60 % de l'avion ont été récupérés, les enquêteurs s'attachent, désormais, à retrouver un morceau de métal dont la déformation ou les piqûres pourraient leur donner de plus amples indications sur l'explosif utilisé.

PROBABILITÉS

Des recherches minutieuses identiques avaient seules permis de prouver formellement que les avions de la Pan Am et d'UTA, disparus en 1988 et 1989 au-dessus de l'Ecosse et du Niger, avaient été les cibles d'un attentat.

Si la thèse d'un attentat devait se confirmer, elle faciliterait la tâche des enquêteurs et de la justice qui craignaient, de plus en plus, qu'aucun élément matériel ne vienne confirmer, sans doute aucun, l'une des trois hypothèses – attentat, tir de missile, accident – émises pour expliquer la disparition du vol TWA 800, réduisant le dossier à un faisceau de probabilités et de présomptions.

« Le Nouvel Economiste » sera repris par Georges Ghosn

LE TRIBUNAL DE COMMERCE de Nanterre a attribué, jeudi 22 août, *Le Nouvel Economiste*, en dépôt de bilan depuis juin, à Georges Ghosn, ex-propriétaire du groupe Desfossés (éditeur du quotidien *La Tribune Desfossés*). Une décision arrêtée aux dépens de l'autre candidat à la reprise de l'hebdomadaire économique, la société Jupiter Communication, contrôlée notamment par Pierre Bergé, PDG d'Yves Saint Laurent Couture, qui avait l'aval majoritaire des salariés du *Nouvel Economiste* (*Le Monde* du 22 août). Ceux-ci estiment qu'en choisissant M. Ghosn *« la décision s'inscrit en contradiction avec la jurisprudence des tribunaux de commerce »*, qui tient généralement compte de l'avis du personnel.

M. Ghosn, associé à hauteur de 6 millions de francs avec l'ancien papetier Claude Sollarz (dont les activités ont été reprises par l'irlandais Jefferson Smurfit) et qui a produit *in extremis*, à l'audience, une garantie de 10 millions de francs de la banque Rivaud, semble avoir emporté la décision favorable du tribunal en parlant de continuité de parution du journal, alors que Jacques Rosselin, PDG de Jupiter Communication, évoquait sa relance en octobre. Le projet de Georges Ghosn, amélioré sur le plan social – il devrait maintenir 46 postes sur 85, au lieu de 42 – est de faire passer *Le Nouvel Economiste* à un rythme de parution bimensuel, en alternance avec son concurrent *L'Expansion* (groupe CEP Communication).

Les salariés de l'hebdomadaire, réunis après la décision du tribunal, étaient visiblement *« décontenancés »* et *« sous le choc de la déception »*, le projet de Jupiter Communication leur paraissant mieux garantir l'indépendance éditoriale et l'emploi. *« J'espère que le tribunal a fait le bon choix »*, a déclaré pour sa part l'administrateur judiciaire du titre, Me Didier Segard.

Georges Ghosn reste un personnage controversé. Il a dirigé le groupe Desfossés-International avant de le céder, à l'été 1993, au groupe Moët-Hennessy-Louis-Vuitton (LVMH). Le groupe de presse économique accusait alors un déficit de l'ordre de 230 millions de francs. Des actionnaires s'étaient émus de la gestion de l'ancien PDG, et, à la suite de la plainte de l'un d'eux, M. Ghosn avait été mis en examen par le juge Edith Boizette, pour abus de biens sociaux. Il avait, de son côté, déposé deux plaintes, notamment pour violation du secret de l'instruction (*Le Monde* du 10 septembre 1994).

Y.-M. L.

■ **TENNIS : les organisateurs de l'US Open, sous la pression conjuguée des joueurs mécontents et de l'ATP Tour, ont été** contraints de procéder, jeudi 22 août, à un deuxième tirage au sort du tableau du simple messieurs. La veille, ils avaient effectué le tirage des 112 joueurs non classés têtes de série avant d'intégrer les 16 têtes de série, à des rangs ne correspondant pas toujours au classement ATP. Cette manœuvre a fait naître quelques soupçons de manipulations destinées à favoriser les tennismen américains. Le nouveau tirage au sort a, toutefois, conservé le même classement des têtes de série.

BOURSE

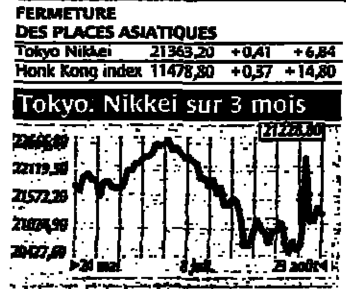
TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le vendredi 23 août, à 10 h 15 (Paris)

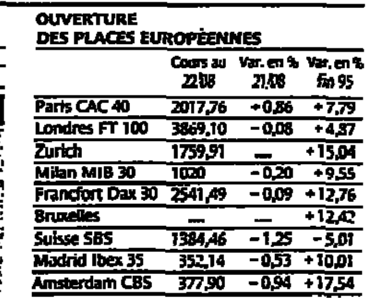
FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	21363,20	+0,41	+6,84
Honk Kong index	11478,80	+0,37	+14,80

Tokyo: Nikkei sur 3 mois



OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES



	Cours au 22/08	Var. en % 21/08	Var. en % fin 95
Paris CAC 40	2017,76	+0,86	+7,79
Londres FT 100	3869,10	−0,08	+4,87
Zurich	1759,91	—	+15,04
Milan MIB 30	1020	−0,20	+9,55
Francfort Dax 30	2541,49	−0,09	+12,76
Bruxelles	—	—	+12,42
Suisse SBS	1384,46	−1,25	−5,01
Madrid Ibex 35	352,14	−0,53	+10,01
Amsterdam CBS	377,90	−0,94	+17,54

Tirage du *Monde* daté vendredi 23 août 1996 : 466 574 exemplaires